

# LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

N° 176

18 Mars  
1922

Prix 3<sup>f</sup>



Directeur :  
EDOUARD LOUCHET

OTIS SKINNER

dans *KISMET*

Robertson Cole Pictures Corp. Selection Thomas Films

EXCLUSIVITÉ GAUMONT

HARMENGOL

LES "OPÉRATEURS" LES PLUS QUALIFIÉS

vous diront que

LA NÉGATIVE "AGFA"  
(SIGNÉE SUR LES BORDS)

EST SANS RIVALE

EXIGEZ

LA POSITIVE "AGFA"  
(SIGNÉE SUR LES BORDS)

C'EST UNE POSITIVE "DE QUALITÉ"

Charles JOURJON

95, Faubourg Saint-Honoré, 95

PARIS (8<sup>e</sup>) :: Tél. : Elysées 37-22

NUMÉRO 176

Le Numéro : TROIS FRANCS

CINQUIÈME ANNÉE

# La Cinématographie Française

REVUE HEBDOMADAIRE

Rédacteur en Chef :  
PAUL DE LA BORIE

Directeur :  
ÉDOUARD LOUCHET

Secrétaire-Général :  
JEAN WEIDNER

## ABONNEMENTS

FRANCE : Un An ..... 50 fr.  
ÉTRANGER : Un An ..... 60 fr.  
Le Numéro ..... 3 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
BOULEVARD SAINT-MARTIN  
50, rue de Bondy et 2, rue de Lancry  
TÉLÉPHONE : Nord 40-39, 76-00, 19-86  
Adresse Télégraphique : NALCIFRAN-PARIS

Pour la publicité  
s'adresser aux bureaux du journal

## DEUX EXEMPLES

Tous deux nous viennent de Belgique et ils sont excellents — ce qui ne saurait étonner ceux qui connaissent bien la Belgique et les Belges. Dans une récente controverse — d'ailleurs parfaitement courtoise comme il convient entre Belges et Français — un confrère belge semblait m'attribuer une sorte de fétichisme « parisien » impliquant le dédain ou, du moins, l'ignorance volontaire de ce qui se fait hors de Paris. Ah ! qu'un tel état d'esprit est loin de moi ! Je suis peu disposé, certes, à dénigrer Paris qui joue, incontestablement, un certain rôle dans le monde et qui est, au surplus, mon village natal. Mais il suffit de feuilleter *La Cinématographie Française* pour reconnaître que nous suivons ici, avec une extrême attention, le mouvement cinématographique sur les principaux marchés du monde. Et la Belgique n'est pas un marché négligeable pour le film français. Il n'y a, d'ailleurs, pas de marché négligeable de même qu'il n'y a pas d'exemple qui ne mérite d'être imité quand il est bon et d'où qu'il vienne, viendrait-il d'un ennemi — à plus forte raison quand il nous est donné par des amis tels que les Belges.

Considérons donc les deux exemples qui nous viennent de Belgique.

Le premier est de toute première importance. J'ouvre la *Revue belge du Cinéma* et je lis ce titre : « Le bloc de la cinégraphie est constitué ».

Heureux le confrère belge qui peut arborer un tel titre comme on arbore un drapeau de victoire ! Le jour où nous pourrons en faire autant à *La Cinématographie Française* sera un beau jour ! On sait, en effet, à quel point nous sommes partisans de l'union. « L'union dans l'action » est notre devise. Dès lors, comment ne relèverions-nous pas avec soin le langage que peut tenir la *Revue belge du Cinéma* en enregistrant l'effort d'union que les cinégraphistes belges viennent de réaliser en vue d'une action corporative plus puissante et plus efficace :

Mardi matin a eu lieu, dans la superbe salle de l'« Albertum », boulevard Adolphe Max, une assemblée plénière tant des cinématographistes non encore groupés que des membres des associations existantes pénétrés de la nécessité d'une centralisation de l'action de défense sous une même direction.

Cette assemblée, fort nombreuse, avait pour objet la constitution définitive du « bloc » corporatif, en vue d'une action concertée commune, désirée par tous les cinématographistes clairvoyants et avisés qui, conscients de l'intérêt général de

leur importante et intéressante corporation, comprennent que tous les membres de celle-ci doivent être *solidaires* les uns des autres, et qui, partant, ne se figent pas dans un égoïsme étriqué.

S'il est vrai que les intérêts *particularistes* de chacune des deux grandes branches de l'industrie cinématographique (loueurs et exploitants) peuvent se discuter avec le plus d'efficacité soit entre exploitants soit entre loueurs — et c'est ce que comporte l'organisation nouvelle, tous les groupements existants conservent leur entière autonomie — il est des questions d'intérêt *général* (taxes, censure, règlements, etc.) qui ne peuvent être défendues et solutionnées avec toute la puissance et toute l'efficacité voulues, que lorsque les hommes de dévouement qui veulent bien consacrer une bonne partie de leur temps et de leur énergie à la sauvegarde des intérêts de leurs collègues, se présenteront devant les détenteurs des pouvoirs publics avec tout le prestige et toute l'autorité résultant du fait qu'ils parleront au nom de *toute* la corporation, qu'ils se sentiront forts de l'appui de *toute* la famille cinématographique.

...Bref — et c'est là l'événement important qui marquera une date dans l'histoire de l'évolution du mouvement cinématographique dans notre pays — l'Union Cinématographique (U. C. B.) est constituée, le « Bloc » pour lequel nous avons bataillé pendant des années sans nous lasser, se trouve aujourd'hui RÉALISÉ, pour le plus grand bien de notre corporation.  
Vive l'U. C. B. !  
Vive le Bloc !

Il est bien entendu que nous laissons à notre confrère belge la responsabilité de ce commentaire. En nous appropriant ses termes nous risquons, en effet, de paraître prendre parti dans les affaires de la cinématographie belge. Or, telle n'est, certes, pas notre intention. Nous tenons, au contraire, à spécifier que c'est seulement en son principe, dans son sens caractéristique, dans sa portée générale que l'initiative des cinégraphistes belges nous intéresse. Nous ne voulons même pas savoir s'il n'y a pas un peu... d'optimisme et même d'exagération dans l'affirmation que le « bloc » cinématographique belge est constitué. Nous ne voulons pas rechercher dans quelle mesure l'abstention de la « Fédération belge cinématographique », présidée par M. Jourdain, permet aux dirigeants de l'« Union Cinématographique belge » de dire qu'ils représentent dans leur pays, leur corporation tout entière. Ce sont là des détails d'aménagement intérieur auxquels nous devons demeurer étrangers. Nous ne retenons que l'intention. C'est de leur intention, réalisée dans une mesure que l'avenir seul nous permettra d'apprécier, qu'il nous plaît de féliciter nos amis belges. Il nous donnent l'exemple

en tentant de faire une chose qui n'a actuellement, en France, aucun équivalent. Que ce soit sous une bannière ou sous une autre — cela est affaire à eux — les Belges montrent que l'on peut très bien trouver une formule assez souple pour respecter les droits et la liberté de chacun des groupements professionnels existants et assez ferme pour constituer une puissante cohésion d'intérêts communs, de revendications communes. A l'appui de cette thèse il y a des documents qui font foi. Nous les reproduisons d'autre part à toutes fins utiles...

Car un jour, peut-être, on en arrivera en France, sous la pression d'une nécessité de plus en plus cruellement exigeante, à entreprendre enfin de réaliser cette « union pour l'action » que nous ne cessons et ne cesserons de réclamer car seule elle peut sauver notre industrie en péril de mort.

Mais passons au second exemple.

A la suite de démarches faites auprès de lui par une délégation de la « Fédération belge cinématographique », le Ministre de la Justice du royaume de Belgique vient d'apporter au fonctionnement de la censure en ce pays les améliorations suivantes :

1° *Autorisation aux propriétaires de films soumis au contrôle d'assister à celui-ci avec voix consultative et faculté de défendre leurs films soit en expliquant la teneur, les tendances, etc, soit en indiquant ou en autorisant les coupures à y effectuer pour les rendre admissibles pour tous, tout en leur conservant leur valeur commerciale;*

2° *Chaque section de la commission de contrôle comprendra au moins un membre appartenant à l'industrie cinématographique;*

3° *Le droit d'appel sera désormais égal pour le président de la commission de contrôle et pour les propriétaires de films, et ce avec les délais égaux pour chaque partie;*

4° *Les petits films de stock ne devront plus, pour être soumis au contrôle, être accompagnés d'un scénario;*

5° *Les films admis par la commission ne pourront*

*plus faire l'objet d'une revision, après expiration des délais, l'admission sera donc définitive;*

6° *Les sections d'appel ne comprendront plus que des membres étrangers aux sections de première instance;*

7° *Une commission administrative est, dès à présent, adjointe au Président de la commission de contrôle.*

Il est à peine besoin de faire observer que la plupart des améliorations obtenues par les cinégraphistes belges seraient accueillies avec la plus vive satisfaction par les cinégraphistes français, notamment celle qui assure un droit d'appel aux propriétaires des films censurés et plus encore peut-être, celle qui garantit qu'après un délai l'autorisation obtenue est définitive.

En France il n'y a ni appel ni recours contre une décision de la censure, il n'y en a pas, du moins, qui soit régulière et légale. N'a-t-on pas conté, ces jours derniers, que pour faire lever l'interdiction portée par la censure — en vertu des instructions gouvernementales précédemment reçues — contre *Les quatre Cavaliers de l'Apocalypse* on avait invoqué et obtenu l'intervention

de M. Poincaré. M. Poincaré s'est donc fait présenter le film et il a jugé en dernier ressort. Mais c'est là une procédure assurément exceptionnelle et M. Poincaré a vraiment mieux à faire que de visionner des films.

En outre, dans l'état actuel des choses, il n'est pas du tout certain que le visa de la censure, même fortifié par l'approbation spéciale du chef du gouvernement, soit respecté par les maires et les préfets à qui le film approuvé aurait le malheur de déplaire...

Pas de recours régulier contre une décision que l'on estime injustifiée et aucune sécurité, aucune garantie pour les détenteurs du visa de la censure. Nous en sommes encore là !...

Mais, sans nul doute, les deux exemples, que j'emprunte aux Belges, sont liés. Nous n'en serions pas là en ce qui concerne la censure non plus qu'en ce qui concerne bien d'autres maux dont nous souffrons s'il y avait un « Bloc » cinématographique français.

Est-il donc impossible que l'on songe à le constituer ?

Et pourquoi ?

Paul de la BORIE.

Pour tout ce qui concerne l'installation d'un Poste Cinématographique

ADRESSEZ-VOUS A

**La Maison du Cinéma**

SERVICE DU MATÉRIEL

PARIS -- 50, Rue de Bondy et 2, Rue de Lancry. - PARIS

**"SELECTA"**  
TODDI-FILM

La "SELECTA TODDI-FILM" n'édite pas de nombreux films, mais seulement de bons films.

PRODUCTION 1921

Série "ITALIA BELLA" :

1° **LA CROISÉE**

("DUE STRADE")

Drame en 3 parties, interprété par M<sup>me</sup> VERA D'ANGARA

Longueur : 1.500 mètres

Ce film sera projeté cet hiver au Public français

Concessionnaire : AGENCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE

2° **L'AMOUR FAIT DES MIRACLES**

("IL MIRACOLO DELL'AMORE")

Drame en 4 parties composé et interprété par M<sup>me</sup> VERA D'ANGARA

Les films de cette série se déroulent sur un fond des panoramas et paysages les plus caractéristiques de l'Italie

Série "COMEDIA" :

1° **CE FUT AINSI QUE....**

("FU COSI' CHE")

Comédie en 4 actes, interprétée par M<sup>me</sup> VERA D'ANGARA

se déroulant dans le milieu caractéristique du travail cinématographique

Série documentaire d'exception :

1° **LA VILLE DÉFENDUE**

Documentaire complet du Vatican, de ses musées, galeries et monuments, l'église de Saint Pierre, l'armée papale, la Messe du Pape et le Pape. Jamais le Pape n'a été cinématographié de si près

Ce film sera projeté bientôt au Public français

Concessionnaire pour la France : AGENCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE

**"SELECTA"**  
TODDI-FILM



M<sup>me</sup> VERA D'ANGARA

de la

**SELECTA TODDI-FILM**

ROME

## Avant le Congrès de Strasbourg

### La Réunion de Marseille

Ainsi que nous l'avions annoncé, le bureau de la Fédération générale des Associations de Directeurs de Spectacles de Province a tenu le 7 mars une importante réunion à Marseille en vue du prochain congrès de Strasbourg. Tous les membres du bureau étaient présents. Il y avait là des représentants des groupements de Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Dijon, Angers, Montpellier, Nantes, Limoges, etc...

Après avoir longuement examiné la situation faite au théâtre au concert et au cinéma par les nombreuses taxes qui les frappent, le bureau de la Fédération a été unanimement d'avis que cette situation ne saurait se prolonger et que, si un remède énergique et immédiat n'y est apporté, le spectacle de province sera obligé de succomber sous des charges trop lourdes. L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

*Le bureau de la Fédération de province, devant la crise de plus en plus grave que traverse le spectacle de province, par suite des taxes qui le frappent sans mesure, déclare que si cet état de choses ne change pas promptement, la plupart des établissements de province seront acculés à la fermeture; réclame des pouvoirs publics la révision immédiate des lois établissant ces taxes; demande l'égalité devant l'impôt pour tous les commerces de luxe, et la suppression des taxes frappant uniquement le spectacle; et décide de prendre toute mesure propre à envisager pratiquement une fermeture générale des salles de province si, dans un délai donné, cette suppression n'est pas un fait accompli.*

*En conséquence, le bureau décide qu'à partir de ce jour tout contrat nouveau signé avec le personnel devra s'inspirer des mesures à prendre imposées par les circonstances : et de mettre exclusivement à l'ordre du jour du Congrès de Strasbourg la question des taxes.*

\*\*

### Le sens d'un Ordre du Jour

Voici en quels termes, notre confrère marseillais « *Cinéma-Spectacles* », commente les débats et l'ordre du jour de la réunion de Marseille :

« La situation des exploitants a été longuement et mûrement examinée par l'assemblée et des dures de chacun, il est apparu comme l'évidence même que cette situation était intolérable et ne pouvait durer; car, s'il n'était pas remédié à bref délai à la façon actuelle de traiter les directeurs de spectacles, c'était vouloir, à très brèves échéances, la mort de toutes les entreprises théâtrales et cinématographiques, succom-

bant sous le poids des charges de toute espèce, vraiment trop lourdes, qui lui étaient imposées.

« L'examen de cet état de choses, commandait les décisions prises, avec une modération de termes que l'on ne saurait trop louer.

« Que demandent, en effet, les directeurs de spectacles? C'est, ma foi, bien simple et c'est probablement parce que c'est si simple qu'ils n'ont pas satisfaction.

« Ils demandent : la révision des lois instituant les taxes, parce que ces lois leur créent une situation contraire à l'égalité devant l'impôt, qui est la base de toute justice, qu'il s'agisse d'un commerce de luxe ou d'autre. Ils insistent sur ce fait que ces taxes frappent uniquement les spectacles, alors que d'autres industries, d'un intérêt social bien moindre, en sont exemptes, et après avoir ainsi établi la légitimité de leurs doléances, ils indiquent, modérément mais fermement, que si malgré tout il ne leur est pas donné satisfaction, force leur sera de fermer leurs établissements, mesure prise après entente générale et dans toute la France.

« Il n'est pas besoin de s'appesantir longtemps sur les désirs des directeurs de spectacles pour bien vite convenir qu'ils ne demandent pas l'impossible, mais seulement un acte de saine justice.

« Et comme il ne suffit pas toujours d'avoir raison pour avoir gain de cause, les directeurs de spectacles ont voté ces décisions énergiques avec la ferme volonté de tenir parole.

« Du reste, la réunion de Marseille n'étant en quelque sorte qu'une réunion préparatoire en vue du congrès prochain de Strasbourg, ces messieurs ont demandé que seule la question des taxes soit inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée.

« Cette décision implique toute l'importance que les directeurs de spectacles attachent à cette trop pénible situation créée par les taxes.

« Elle souligne aussi que la province ne marche pas toujours à la remorque de Paris, qu'elle sait avoir une volonté et la manifester. D'autant que les intérêts des exploitants de province sont toujours plus en péril que ceux de la capitale, à qui sont réservés bien des avantages et des faveurs en plus du fait que rien ne peut égarer, de connaître une clientèle, sans cesse renouvelée, de visiteurs venus dans le seul but de dépenser.

« Que les pouvoirs publics envisagent, dès à présent et sans plus attendre, le cas si intéressant des entrepreneurs de spectacles, dont la chute aurait une répercussion funeste dans le monde des travailleurs et nuirait à la bonne marche de la vie économique et sociale du pays.

« Ils ont en face d'eux des gens animés des meilleures volontés, ils l'ont prouvé, qui ne demandent qu'à vivre et faire vivre autour d'eux. Leur refusera-t-on le premier et le plus grand des biens? »

On remarquera — et on ne manquera pas de regret-

ter dans ce commentaire, par ailleurs si judicieux — un passage où se trouvent opposés les intérêts des Directeurs de la province et ceux des Directeurs de Paris. Ce n'est pourtant pas au moment où les Directeurs entrent dans la voie de l'action qu'il serait opportun de les désunir. Sans union, il n'y a pas d'action possible. Tous les Directeurs de cinémas doivent marcher étroitement unis, sinon ils vont à la défaite certaine et la défaite ne profiterait certainement à personne, pas plus aux Directeurs de province qu'à ceux de Paris.

## LA DÉTAXATION DES CINÉMAS

### Où en est le nouveau projet ?

C'est dans un mystère assez singulier que s'élabore le nouveau projet de détaxation des cinémas. Tout ce que l'on peut savoir c'est que l'œuvre de conciliation entreprise par le Ministère des Finances paraît en bonne voie. Bientôt un texte sera soumis à l'agrément des intéressés et s'ils faisaient l'union sur cette formule, le projet serait présenté à la Chambre par le gouvernement lui-même — auquel cas il aurait alors de sérieuses chances d'être adopté.

A quels chiffres s'est-on arrêté? Nous espérons pouvoir le dire bientôt. En attendant rappelons les différents systèmes en présence :

#### Projet Bokanowski

10 %	de	1 à 15.000 fr.
15 %	de	15.001 à 50.000 »
20 %	de	50.001 à 100.000 »
25 %	au-dessus.	

#### Système Taurines

4 %	de	1 à 10.000 fr.
6 %	de	10 001 à 25.000 »
10 %	de	25.001 à 50.000 »
15 %	de	50.001 à 100.000 »
20 %	au-dessus.	

#### Taxation sur les places

4 %	pour les places jusqu'à 2 fr. 50
6 %	pour les places de 2 fr. 50 à 5 fr.
10 %	pour les places de 5 à 10 fr.
20 %	pour les places au-dessus de 10 fr.

Quant à la détaxation spéciale en faveur du film français, elle est, comme nous l'avons annoncé, complètement écartée.

## LA QUESTION DE LA CENSURE

### Le Préfet du Var est débouté de sa demande

Pour la seconde fois le Tribunal de simple police de Toulon vient de rendre un jugement relaxant les Directeurs de Toulon des fins de la poursuite engagée contre eux à la requête du Préfet du Var.

Cet arrêt est d'autant plus important qu'il vient le lendemain de l'arrêt de la Cour de Cassation qui a cassé le premier jugement rendu par le tribunal de Toulon en faveur des Directeurs.

Cependant il faut se garder de faire une confusion.

La sentence que vient de rendre le juge de Paix de Toulon n'a aucun rapport avec l'affaire déjà jugée à Toulon et qui a été soumise à la Cour de Cassation.

Il s'agit d'une nouvelle série de poursuites engagées par le Préfet du Var postérieurement à la première affaire qui s'était pourtant terminée par l'acquiescement des Directeurs.

Sans même attendre de savoir si cet acquiescement serait confirmé ou cassé par la Cour suprême, le préfet de Draguignan avait renvoyé devant le juge de Toulon une seconde « charrette ».

Devant le tribunal de simple police, M. Pagès, commissaire central de Toulon, faisant fonction de ministère public a donc, une seconde fois, soutenu l'accusation et défendu avec mollesse et sans grande conviction la thèse préfectorale. Il a dû convenir que l'application de cet arrêté draconien était une chose délicate, qu'elle exigeait une compétence professionnelle qu'on ne saurait s'attendre à trouver chez tous les agents de l'autorité. M<sup>e</sup> Lesperon a présenté la défense des directeurs. Il a développé la thèse, qu'il avait déjà soutenue lors du premier procès, à savoir que l'arrêté préfectoral est entaché de nullité au moins au point de vue de la précision. Il y ajouta un nouvel argument. L'article 49 de la loi de Finances du 31 décembre 1921 établit d'ailleurs formellement le droit de représenter dans toute la France les films revêtus du visa de la commission de contrôle fonctionnant sous l'autorité de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. M. le Préfet ne connaissait sans doute pas cette nouvelle disposition législative, sans quoi il n'aurait pas stimulé le zèle de ses agents contre le Cinéma.

Le jugement a été rendu à l'audience du 16 mars et c'est, comme nous l'avons dit, un arrêt d'acquiescement.

Nous publierons dans notre prochain numéro les considérants de cet arrêt.

Il est probable que la première affaire, renvoyée par le Cour de Cassation, viendra prochainement et elle se terminera certainement par un arrêt identique.

Grâces soient donc rendues au bon sens et à la droiture d'esprit du juge de paix de Toulon !

## LA JURISPRUDENCE ET LE CONTENTIEUX du Cinéma

Consultez toujours « L'Association Internationale  
des Jurisconsultes »

La Chambre Syndicale de la Cinématographie nous annonce ses arbitrages.

« L'Association Internationale des Jurisconsultes » essaie d'éviter tous litiges par des contrats prévoyant tous les moyens d'exécution en cas de difficultés, de manière à éviter tous arbitrages et tous procès. Cette grande Association qui comprend dans le monde entier des professeurs de droit, des experts, des juristes, des avocats et parmi eux les personnalités les plus considérables, assure avec une extrême rapidité le recouvrement des sommes qui pourraient être dues à nos nationaux et poursuit les contrefaçons et les actes de mauvaise foi dont les nôtres seraient les victimes.

Aussi les auteurs, artistes, éditeurs, metteurs en scène, loueurs, propriétaires de cinémas s'adressent-ils à « L'Association Internationale des Jurisconsultes » pour toutes leurs affaires.

\*\*

**Théâtres-spectacles. — Fourniture d'énergie électrique. — cinéma. — Utilisation. — Projecteur de la lampe Cinématographique. — Emploi en vue de l'éclairage. — Police d'abonnement. — Tarifs. — Refus du tarif force motrice. — Tarif d'éclairage.**

Le courant électrique fourni par une société d'énergie électrique à une entreprise de cinéma pour actionner le projecteur de la lampe cinématographique, ne sert qu'à l'éclairage, et constitue une utilisation d'électricité rentrant dans l'éclairage, et non dans la force motrice.

Il n'importe que l'électricité vendue ne puisse être employée au projecteur qu'après avoir été transformée, l'industrie du cinéma ne s'adressant qu'à l'organe de la vision.

Il suit de là que l'énergie électrique que cette industrie consomme, affectée uniquement à l'éclairage, ne peut bénéficier du tarif réservé à tous autres usages.

Et c'est à bon droit que la société fournisseur d'énergie électrique s'est refusée à délivrer à l'entrepreneur de cinéma une police d'abonnement au tarif force motrice. Et il en doit être ainsi, quand sous le couvert d'un emploi de force motrice, justifiant par l'utilité générale, un abaissement notable de prix, le but poursuivi n'est manifestement que de bénéficier indûment de cette réduction.

Rouen, 20 mars 1920.  
(Rec. du Havre 1920.1.136)

## Un nouveau Syndicat de Directeurs de Cinémas

Et un nouveau Journal corporatif !

Nous avons, comme nous le devons faire, tenu nos lecteurs au courant des incidents, profondément regrettables à tous les égards, qui ont provoqué des controverses puis des discussions et finalement des dissidences déclarées au sein du syndicat des Directeurs. Nous avons aussi, conformément à notre programme, réitéré inlassablement nos efforts pour faire prévaloir la conciliation, la bonne entente indispensables à la prospérité et peut-être au salut de notre industrie.

Malheureusement rien n'a pu arrêter la scission devenue, à vrai dire, presque inévitable et il y a aujourd'hui deux syndicats de Directeurs : le *Syndicat Français des Directeurs de cinématographes* (Syndicat Brezillon) et le *Syndicat National de l'exploitation cinématographique* (syndicat dissident).

Et, de même que l'un publie *L'Ecran*, l'autre publie un *Bulletin Hebdomadaire*, dont nous recevons le premier numéro.

Ce premier numéro est, naturellement, consacré tout entier à la critique des actes du *Syndicat Français* et des dispositions du projet Bokanowski. Il paraît avoir été rédigé entièrement par MM. Georges et Albert Detoy sous les auspices de MM. Meillat et Hanhart qui assument la direction de ce bulletin d'ailleurs passablement combative.

La *Cinématographie Française* n'a pas à cacher qu'elle déplore toute division inévitablement destinée à nous affaiblir. Et nous n'avons pas à cacher — puisque nous l'avons dit aux intéressés eux-mêmes quand ils sont venus nous faire part de leurs projets — que nous ne pouvons pas voir, sans appréhensions et sans regret, s'opposer un syndicat à un syndicat, un bulletin corporatif à un bulletin corporatif. Mais nous avons dit aussi, et nous répétons volontiers publiquement, qu'étant un organe indépendant et n'étant inféodés à personne, nous considérerons avec la même impartialité — et avec la même franchise — les faits et gestes du *Syndicat National* et de son « Bulletin » aussi bien que ceux du *Syndicat Français* et de son « Ecran ».

Cette impartialité et cette franchise sont, à notre estimation, les meilleurs procédés à employer pour préparer le rapprochement et la conciliation que nous souhaitons bien sincèrement, dans l'intérêt de tous, et que nous voulons nous efforcer de hâter.

La Cinématographie Française.



# L'ŒUVRE LA PLUS POPULAIRE DU ROMAN FRANÇAIS

Le Roman qui a  
connu le plus  
Grand Succès  
en librairie



M. GEORGES LANNES  
*Le Prince Rodolphe*

Adaptation et mise en scène  
de M. Ch. BURGUET

Les  
**MYSTERES**  
de  
**PARIS**

*M. Bardou - Le Chouzeau*  
*M. Dalleu - Le Maire d'École*  
*Mme V. J. Sarah - Mac Grosse*  
*M. Vernoval - Maire Ferraro*  
*M. Fréney - François Lermou*  
*Mme Séry - Louise Morel*  
*M. Guidé - Marquis de Navarre*  
*Mme Berangère - La Chouette*  
*Mme Labert - M<sup>me</sup> Séraphin*  
*M. Amy - M<sup>me</sup> Épirot*  
*M. Maupain - Murph*  
*M. Modot - Martial*  
*Mme S. Bianchetti - Marquise de Rosville*  
*M. Cliten - Morel*  
*Mme D. Mazza - Cecily*  
*Mme Vaudry - Clara Dubreuil*

Connaîtra le plus  
Grand Triomphe  
dans tous  
les Cinémas



Mlle HUGUETTE DUFLOS  
*Fleur de Marie*

Photographie artistique  
de M. G. RAULET

PHOCÉA - LOCATION, 8, Rue de la Michodière — PARIS



## LE FILM LE PLUS MERVEILLEUX

Que l'Objectif ait enregistré

10 Étapes de 200 mètres -:- Longueur totale 2.000 mètres environ

### Première Étape : EN ROUTE POUR L'ORIENT ENCHANTÉ.

Traversée merveilleuse et mouvementée. - Visite de Port-Saïd. - El Kantar. - Vues superbes.

### Deuxième Étape : MADRAS ET SES INDUSTRIES.

Visite de Madras. — Cortèges brillants. — Courses de Guindy. — Tanneries Hindoues. — Revues, etc.

### Troisième Étape : A TRAVERS LA JUNGLE -- UNE CHASSE AUX TIGRES.

Le campement à Muki. — Une chasse mouvementée et fructueuse à dos d'éléphants.

### Quatrième Étape : L'INDUSTRIE AUX INDES.

Les diverses phases du travail du coton. — L'industrie métallurgique. — Ascension de l'Himalaya, etc.

### Cinquième Étape : VERS BÉNARÈS LA SAINTE.

Passage à Calcutta. — Bénarès. — Le Gange. — Le Jalsaï. — Durga Kund. — Biswanath.

### Sixième Étape : LA VILLE DE BEAUTÉ.

Agra la Magnifique. — Taj-Mahal. — Sikandra. — Le dôme d'or de Kas-Mahal, etc.

### Septième Étape : LA CAPITALE DES INDES.

Delhi. — Un défilé des Mille et Une Nuits. — L'opulence des Maharadjas.

### Huitième Étape : DE DELHI A PIAWALPINDI.

Kutah-Minar. — Un imposant défilé de méharis. — Une course de chameaux.

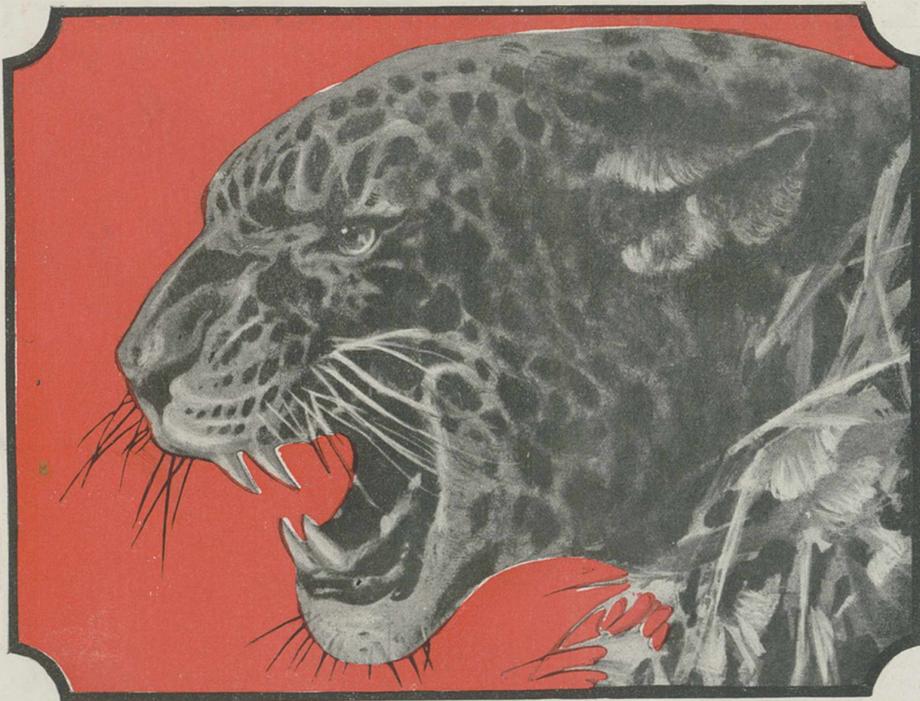
### Neuvième Étape : LES ATTRAITS DE BARODA.

Procession d'éléphants digne des contes de fées. — Acrobates et attractions hindous.

### Dixième Étape : LE CHEMIN DU RETOUR.

Bombay la Cosmopolite. — Aden. — Réception des chefs arabes. — Port-Saïd. — Le retour.

PHOCÉA-LOCATION, 8, rue de la Michodière -:- PARIS



PROCHAINEMENT PRÉSENTATION SPÉCIALE

# A Travers les Indes

VOYAGE EN 10 ÉTAPES

## AU PAYS DES MERVEILLES



PHOCÉA-LOCATION

8, Rue de la Michodière, PARIS



## Les Cinémas de Lyon contre une Taxe Illégale

Nous avons signalé l'initiative prise par les Directeurs de cinémas de Lyon de refuser, à partir du 1<sup>er</sup> mars, le paiement d'une taxe de 0.10 centimes par place, établie par la municipalité en remplacement des droits d'octroi.

A la suite de ce refus, des pourparlers ont été engagés entre l'avoué de la Fédération des Directeurs M<sup>e</sup> Rollet et le maire de Lyon. Ces pourparlers ont amené M. Goiffon président de la Fédération lyonnaise, à adresser à tous les Directeurs lyonnais la lettre suivante :

Lyon, le 8 mars 1922

Monsieur et cher Collègue,

Notre avoué M<sup>e</sup> Rollet, d'accord avec la Mairie de Lyon, m'adresse la lettre suivante :

« Monsieur,

« Je vous adresse sous ce pli la copie de la lettre que je viens de recevoir de M. le maire de Lyon en réponse à celle que je lui avais adressée le 4 mars courant, concernant la taxe municipale de 0.10.

« Conformément à cette lettre, il y a lieu de prier tous vos adhérents de payer immédiatement la taxe municipale, mais sous réserves expresses de l'instance à introduire devant le Conseil de préfecture. Il y aurait lieu, dans ces conditions, d'exiger de l'Agent percevant la taxe en question, comme au surplus la Mairie de Lyon nous en reconnaît le droit, un reçu conforme au modèle que vous trouverez sous ce pli.

« Veuillez agréer...

Il nous adresse aussi la note ci-dessous :

« Monsieur Rollet, avoué à Lyon,

« En réponse à votre lettre du 4 mars courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne sera pas exercé de poursuites contre les Directeurs de spectacles, pour le paiement de la taxe municipale de 0.10 autorisée par la loi du 28 juin 1901, si le paiement des taxes arriérées est effectué avant le 9 mars courant. Je prends note que ce paiement, n'aurait lieu que sous réserves de l'instance que ces Directeurs se proposent d'introduire au Conseil de préfecture. Mais, il ne m'est pas possible de prendre l'engagement de restituer, au cas où la ville succomberait dans cette instance. Je n'ai du reste pas qualité pour prendre cet engagement, il n'aurait aucune valeur.

« La restitution ne pourra donc résulter que de la décision judiciaire à intervenir. A cet effet, les Directeurs contestant l'exigibilité de la taxe déposeraient chacun un mémoire introductif d'instance au Conseil

de préfecture, mais il ne serait suivi que sur une seule de ces instances. Les autres resteraient au rôle d'attente jusqu'à décision définitive.

« Je ne crois pas que le Conseil de préfecture fasse d'objection à cette procédure généralement pratiquée dans des cas analogues.

« Veuillez agréer...

Pour le Maire de Lyon,  
l'adjoint délégué, Signé : CHAZETTE.

Veuillez trouver ci-dessous la formule du reçu que vous devez exiger du Receveur ou refuser formellement s'il n'est pas conforme au libellé ci-dessous :

Reçu de M.....

la somme de.....montant de la taxe municipale de 0.10 sur les entrées du.....à ce jour. Etant expliqué que ce paiement est fait par M.....sous réserves expresses de l'instance qui va être introduite devant le Conseil de préfecture pour faire décider si la perception de ladite taxe est légitime.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, mes empressees salutations.

Le Président : Ed. GOIFFON.

## Une Grève de Cinémas en Hollande

Les municipalités de Venloo et de Hilversum ayant manifesté l'intention de porter la taxe sur les établissements cinématographiques de 20 à 30 pour cent, les directeurs de cinémas de ces deux villes, soutenus par tous leurs confrères hollandais, ont résolu de fermer leurs salles. Après deux ou trois semaines de grève, ils ont obtenu gain de cause : les municipalités ont compris qu'il y a des limites qu'il est dangereux de dépasser.

Une superproduction française :

# MARGOT

d'après Alfred de MUSSET

avec Gina PALERME

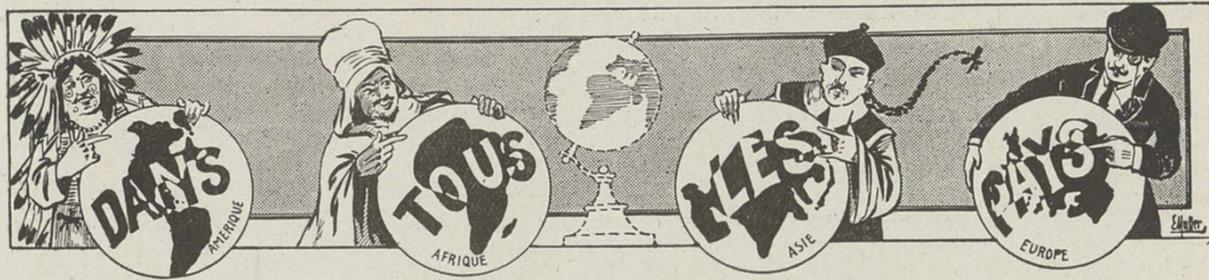
PRODUCTION "JUPITER"

C'est un film de la

Société Française des FILMS ARTISTIQUES

36, avenue Hoche, PARIS





## LETTRE D'ITALIE

**Une Société Coopérative de Production.** — On avait accueilli avec un certain scepticism dans le monde cinématographique la nouvelle que M. Torelli avait pris l'initiative de réunir les principaux et plus actifs éléments de la cinématographie italienne, dont le travail était arrêté ou menacé par la crise, en une Société Coopérative de Production.

Cette coopérative vient d'être constituée, sous la forme de société anonyme; elle comprend déjà comme membres des personnages dont le nom devrait être une garantie dans le monde cinématographique : des auteurs de scénarios, des metteurs-en-scène, des acteurs.

La nouvelle société a été constituée dans le but d'éliminer les graves inconvénients qui dérivent des dissidences continuelles entre les directeurs administratifs (conseillers délégués, directeurs d'établissements) et les directeurs artistiques (metteurs en scène). Cette dissidence a été pour sûr une des causes principales de la crise cinématographique italienne, les directeurs administratifs n'ayant, en général, aucune compétence artistique, et les metteurs en scène se préoccupant très peu des exigences économiques et commerciales auxquelles le film doit répondre.

Le conflit a trouvé sa plus forte manifestation dans l'« U. C. I. », le *trust* qui fut jadis le plus grand organisme cinématographique italien et qui devint — surtout en ces derniers temps — la cause des plus grandes préoccupations économiques et artistiques.

La nouvelle Société Coopérative, qui se présente sous le signe de « A. C. I. F. » veut abolir toute possibilité de conflit et aboutir à un programme, qui ne promet rien d'extraordinaire, mais un travail sérieux et économique, et surtout en dehors de tout protectionnisme personnel.

On constituera plusieurs troupes, dont chacune sera autonome tant au point de vue artistique qu'au point de vue économique, c'est-à-dire que chacune aura son bilan à part, dont elle sera directement responsable. On veut obtenir, par ce fonctionnement, la possibilité

de mesurer exactement le rendement réel de chaque troupe.

Le Conseil d'Administration est composé par : M. Gulielmo Torelli, président; MM. le Comte Balthazar Négroni, Lucio d'Ambra, Livio Pavanelli, A. Capozzi, conseillers; MM. Motti, Zorzi, Candiani, réviseurs.

La nouvelle organisation surgissant sur une base sérieuse et honnête, mérite la sympathie de tous ceux qui souhaitent à la cinématographie italienne une renaissance digne de ses traditions.

Ils doivent aussi souhaiter à l'« A. C. I. F. » la réalisation de son programme.

\* \*

**La Cinématographie et... l'Algèbre.** — Voilà donc une nouvelle expression... quasi algébrique, qui vient s'ajouter à celles qui existaient déjà dans notre monde cinématographique : nous avons déjà une « U. C. I. » (Unione Cinematografica Italiana) avec sa presque filiale « C. I. T. O. » (Compagnie Italiana per i Traffici con l'Oriente); une « F. A. C. I. » (Federazione Artistica Cinematografica Italiana) qui avait engendré à son tour l'« U. F. C. » (Unione Fototecnici Cinematografici).

L'« A. F. I. C. », dont nous venons de parler, ajoute, parmi toutes ces expressions... algébriques, une nouvelle... inconnue.

On aurait dû et pu croire que cet organisme eût surgi de la « F. A. C. I. » qui possédait tous les éléments nécessaires; en fait, presque tous les membres de la nouvelle société coopérative appartiennent aussi à la Fédération : l'« A. C. I. F. » est pourtant autonome. J'oserais même dire qu'elle est presque en concurrence, la « F. A. C. I. » ayant projeté depuis longtemps l'organisation d'un travail cinématographique sur la base coopérative. Malheureusement elle s'est perdue un peu dans la solution de problèmes secondaires, en perdant de vue le but principal : la solution de la crise.

L'« A. C. I. F. » arrivera-t-elle la première? On attend aussi de la part de la « F. A. C. I. » le commencement du travail coopératif. Je vous ai signalé,

dans une des correspondances précédentes, que l'« U. C. I. » avait même offert des capitaux dans ce but, ce qui put paraître assez étrange, étant donné que la « F. A. C. I. » avait été fondée sur un programme de lutte contre le *trust* et ses systèmes.

Cet arrangement avec l'« U. C. I. » a été aussi la cause d'un conflit intérieur dans le conseil fédéral et dans le comité confédéral, à cause de son incohérence avec le programme initial. Le fait est-il que la « F. A. C. I. » a jeté pas mal d'eau sur son feu... insurrectionnel et que l'« U. C. I. » n'a pas encore donné les capitaux promis depuis Noël.

Est-ce que le *trust* voudra et... pourra respecter le contrat qu'on dit déjà signé?

Si l'on devait donner consistance à tous les bruits qui courent dans le monde cinématographique, on pourrait satisfaire toutes les tendances. Il y a, en effet, toutes les nuances possibles des « on dit », surtout au sujet financier; depuis les pessimistes qui annoncent la faillite de l'« U. C. I. » à une échéance bien proche, à ceux qui garantissent que la lavouration sera bientôt reprise dans plusieurs des studios appartenant au *trust*.

La Direction Générale vient d'éditer un nouveau... programme : le dixième peut-être, en peu de temps.

Le *Cyrano* n'est pas encore terminé; un communiqué officiel annonce pourtant que ce film est désormais « agli sgoccioli ». L'expression n'est pas très heureuse, étant donné sa double signification : « agli sgoccioli » signifie « être à la fin » aussi bien que « être aux abois » !

\* \*

**La Production Gallone.** — *La Tourmente*, le beau film de Serge Homski, que M<sup>me</sup> Soava Gallone a interprété sous la direction artistique de M. Gallone, a été terminée, dans un temps relativement très court.

A propos de ce film il vaut bien la peine de signaler, à titre de curiosité cinématographique, un incident bien agréable pour M. Gallone, survenu bien à propos pendant son travail. Après avoir tourné plusieurs scènes en plein air parmi les neiges des Abruzzes, on avait fait construire dans la cour de la « Caesar Film » un décor que l'on aurait dû couvrir de neige... artificielle, pour y tourner des scènes à la lumière artificielle. Mais les ressources de la technique cinématographique ont été tout à fait inutiles, car, dès que le décor a été prêt, il a neigé pour de bon, ce qui arrive très rarement à Rome, où l'on ne voit la neige qu'une fois en dix ans !

C'est le comble de la chance pour un metteur en scène !

En ces jours on a envoyé à Paris le film de la « série Gallone » : *La fanciulla, il poeta e la laguna* (La femme, le poète et la lagune); ce film sera présenté probablement le mois prochain au public français.

On avait annoncé comme prochain film de la même série *Nei misteri di Londra*, tiré de « la Fugitive », de M. Claretie. Il paraît que ce film sera précédé par un

autre, dont on ignore le titre et l'auteur. Je peux vous assurer pourtant que l'auteur sera un écrivain français et parmi les plus renommés. M<sup>me</sup> Gallone s'est rendue en ces jours à Paris, probablement pour traiter personnellement l'achat des droits d'auteur. Plusieurs journalistes ont essayé d'obtenir une entrevue avec la « diva » sur ce sujet, mais sans y réussir. Tout en ayant pu interviewer M<sup>me</sup> Gallone avant son départ, j'en ai pu pénétrer le mystère qui intrigue beaucoup notre monde cinématographique.

\* \*

**A la « Selecta T. F. ».** — Les présentations des films de la « Selecta Toddi-Film » n'ont pas seulement une importance cinématographique, mais elles sont aussi des événements mondains. L'élite de la société romaine est venue aux deux séances au « Modernissimo », dont les invitations étaient réservées à quelques privilégiés. On a présenté les deux derniers films de la production 1921, tous deux interprétés par M<sup>me</sup> Vera d'Angara, cette artiste originale et profonde, dont le talent si varié est justement admiré dans les arts les plus différents.

La « Selecta Toddi-Film » prépare deux nouveaux films, dont l'un appartiendra à la série « Italia bella ». Il paraît que certaine dame de l'aristocratie italienne y doit jouer...

\* \*

**Le plus grand cinéma de Rome.** — Si rien n'en retarde encore l'inauguration, un nouveau grand cinéma sera ouvert au public à la fin de ce mois. Il sera le plus grand et luxueux cinéma de la capitale, et peut-être même d'Italie. Un concours spécial fut lancé parmi les écrivains italiens pour choisir le nom de ce nouveau théâtre du film. Sur les réponses parvenues on a décidé de le nommer « Cinema Volturmo », le bâtiment s'élevant sur la rue qui porte ce nom.

La direction du nouveau cinéma se propose de présenter surtout des films italiens de premier choix, en encourageant par tous les moyens la bonne production nationale libre, sans se lier à aucun *trust*.

Le nom de « Volturmo » — qui rappelle une des glorieuses victoires des Garibaldiens pendant la période de l'indépendance — a donc aussi une importance... symbolique.

(T).

Tout le Matériel Cinématographique  
EST EN VENTE A LA  
**MAISON DU CINÉMA**

## EN ALLEMAGNE

Rectifions d'abord une coquille qui s'était glissée, la semaine dernière, dans l'entrefilet relatif au conflit de « l'Oswald Film Compagnie » avec « l'Ufa-Consortium ». Pour l'instant il n'y a pas encore de compagnie du nom de « l'Elfa », comme on m'a fait dire. Cela viendra peut-être un de ces quatre matins, car il y a déjà « l'Efa », « l'Ifa », « l'Afa », « l'Agfa » etc., et typos et correcteurs peuvent s'y tromper sans qu'on leur jette la pierre.

\*\*

« Pathé » de nouveau à Berlin, tel est le texte d'une réclame en gros caractères qui s'étend sur deux pages dans les journaux professionnels.

Il s'agit de la réouverture de l'Agence Générale d'avant-guerre du « Pathé-Consortium-Cinéma », par M. Pigeard, l'ancien représentant de « Pathé » pour l'Allemagne et l'Europe Centrale.

« L'Agence, dit *Der Film*, exploitera sans doute les brevets « Continsouza » et fabriquera ces appareils sur place; elle s'occupera aussi de l'importation de grands films français de n'importe quelle marque ».

C'est de bon augure, surtout si M. Pigeard consent à contrôler un peu le système de *réciprocité* que les Allemands ont inscrit au frontispice de leurs traités de commerce, car si tous les films allemands annoncés dans les journaux de Berlin comme étant vendus en France tenaient leur promesse, les 52 semaines de l'année cinématographique suffiraient à peine à les caser, sans compter la production française.

Mais revenons à notre point de départ, c'est-à-dire à l'installation de M. Pigeard à Berlin et à l'interview qu'il a accordée à la *Lichtbild-Bühne*.

Après avoir constaté que depuis trois mois, un revirement s'est produit dans l'opinion publique française en faveur des films allemands, M. Pigeard déclare que cette aversion reposait sur une fausse interprétation du système allemand du contingentement, faisant croire que le public allemand refusait catégoriquement et de parti pris la production française, mais que cette erreur a été redressée par une propagande d'éclaircissements « et non pas sans son concours » (de M. Pigeard).

La population de Paris, poursuit M. Pigeard, est très internationale et ne s'occupe pas de la provenance du film, pourvu qu'elle y trouve son compte. Sa curiosité est naturellement excitée par le succès des films allemands en Amérique.

M. Pigeard est convaincu qu'il en résultera un échange de bons procédés et que les bons films français ne tarderont pas à passer en Allemagne. L'industrie cinématographique doit, en effet, être internationale, pour pouvoir se maintenir à la hauteur, dit-il.

« C'est dans cet esprit que « Pathé-Consortium-Cinéma » comprend la question et qu'il installera à Berlin une Agence Générale, sous forme de Société par actions, qui rayonnera sur l'Europe Centrale, le Nord, la Russie et les pays balkaniques ».

M. Pigeard se chargera de la direction, alors que M. Loser s'occupera de la partie administrative.

« Ce qui paralyse les affaires internationales en France, c'est l'énorme taxe de 20 % *ad valorem*, et les industriels de tous les pays devraient s'unir pour combattre les théories de leurs Gouvernements sur les prohibitions, conclut M. Pigeard ».

\*\*

Je ne vous parlerais pas de l'inauguration de deux grandes salles de cinéma à Berlin, si l'événement ne sortait pas de l'ordinaire. C'est que les locations en Allemagne se règlent surtout sur la réussite de la « première ». Or comme les grandes compagnies avaient monopolisé tous les grands établissements de la capitale, le petit éditeur ne trouvait pas de salle à présenter sa marchandise. Cette lacune est maintenant comblée par l'ouverture de ces deux établissements indépendants. Ajoutons à titre de curiosité que l'un est mi-cinéma, mi-opérette (on y joue la Belle Galathée de Suppé) et que l'autre possède un bel orgue, le premier qui est installé dans un cinéma allemand, constatent nos confrères.

\*\*

La « Terra-Film-Compagnie » communique un aperçu de ses préparatifs pour la saison prochaine.

Elle fera paraître un grand film historique : *L'Homme au Masque de fer*, ce prisonnier d'Etat mort à la Bastille, qui portait toujours un masque de velours noir fixé par une charnière de fer et dont on ne connaît pas le véritable nom. Le scénario est tiré du célèbre roman d'Alexandre Dumas et fera revivre toute la splendeur du règne du Roi-Soleil.

Le second « Terra Film » (je traduis textuellement) se passe au joyeux Paris de nos jours, aux *Folies Bergères* — un nom et un endroit connus dans le monde entier. Le sous-titre du film : « Une nuit de la grande ville », nous suggère le plan que la « Terra » s'est tracé. Le film fixera sur l'écran ce qu'une nuit de grande ville a procuré à celui qui la vécut dans un enchantement, les yeux ouverts et les sens excités, notamment la vie des belles femmes, les princesses de ces nuits : le luxe, l'élégance, l'enivrement... la dangereuse magie de la séduction qui ne disparaît que lorsque l'aube annonce le jour naissant... (Le publiciste de la « Terra » a dû écrire les lignes ci-dessus sous l'empire de la suggestion !).

Enfin le troisième « Terra-Film » a également pour objet le milieu parisien : *Froufrou*, d'après la célèbre comédie de Meilhac et Halévy.

Helga Molander y joue le rôle principal.

## Les Prochaines Présentations de PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

Le 29 Mars



### Le Démon de la Haine

d'après « *Rolande Immolée* »

le roman de M. Louis LESTANG,

publié dans le « *Petit Journal* »

Adapté à l'Écran par Léonce PERRET

Film tourné en France, Amérique, Angleterre, Espagne, etc.

Avec une Interprétation Internationale

Le

Ciné-

Roman

et tous

ses

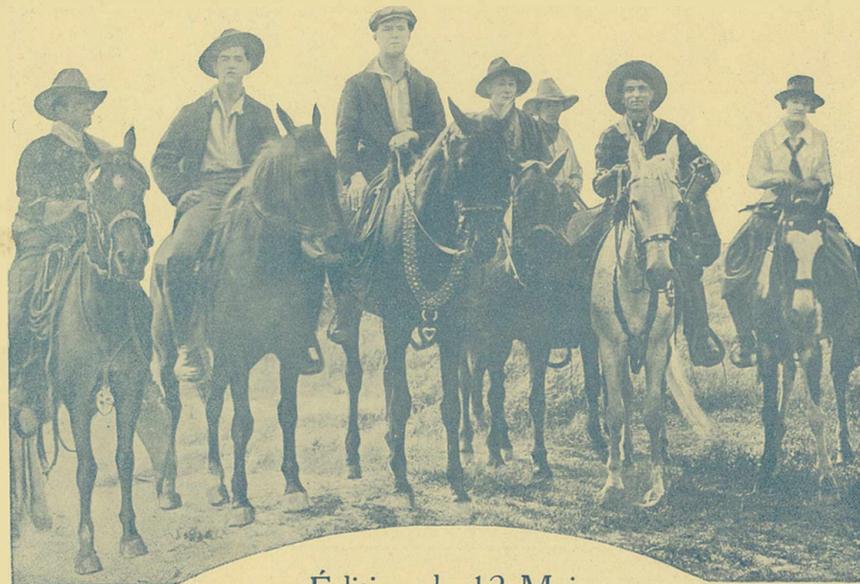
Épi-

sodes

en une

seule

séance



Édition du 12 Mai

Le 5 Mai

### La Terre du Diable

Film en 2 chapitres de M. LUITZ-MORAT

Scénario

de MM. LUITZ-MORAT

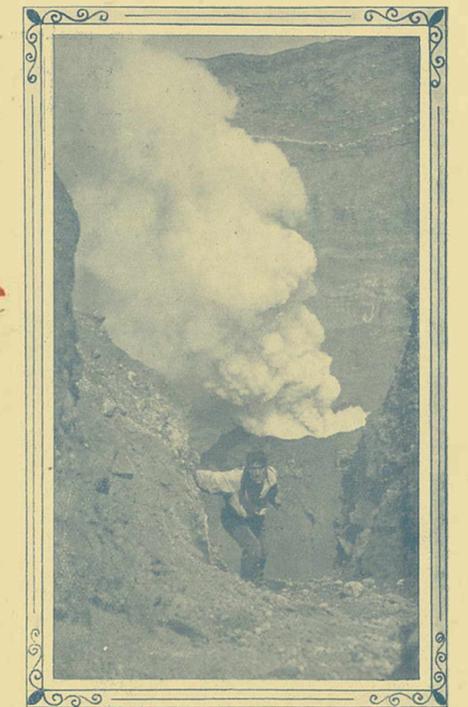
et A. VERCOURT



Édition du

1<sup>er</sup> Chapitre Le 19 Mai

2<sup>e</sup> Chapitre Le 26 Mai



Les principaux interprètes :

MM. Gaston MODOT

Pierre SCOTT

Le TARARE

Pierre RÉGNIER

RIBERT

Baron SAN-GIORGIO

MMmes Yvonne AUREL

Amelita HERMOSA



Production de la Société  
Luitz-Morat, P. Régnier,  
Courau et C<sup>ie</sup>.



PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

présentera prochainement

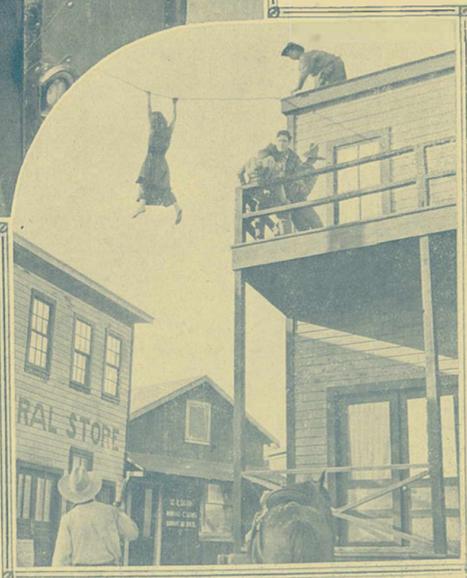
RUTH-ROLAND

dans

# l'Héritière du Radjah



CINÉ-  
ROMAN



8 Episodes

Dramatiques - intéressants - mouvementés

menés avec entrain

par l'intrépide interprète

de "Hands Up!" et du "Tigre Sacré"

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

présente le 22 Mars

# Le 15<sup>e</sup> Prélude de Chopin



Mise en scène de M. TOURJANSKY

Production ERMOLIEFF-CINÉMA

Un Drame puissant,

interprété par

Deux grandes Vedettes  
de l'Ecran :

M. André NOX

Le prestigieux interprète du

CRIME DE LORD ARTHUR SAVILE

et

Mme Nathalie KOVANKO

la belle interprète de

L'ORDONNANCE

et des

CONTES DES MILLE ET UNE NUITS

Édition du 5 Mai

PUBLICITÉ : 2 Affiches 120x160  
SÉRIE DE PHOTOS



Et comme je suis en train de citer des choses françaises adaptées par des Allemands, j'ajouterai le grand film *Lafayette* que les « Vera-Films » de Hambourg se proposent de tourner bientôt. Puis *Colomba*, une nouvelle de Prosper Mérimée, qui sera filmée par les Projections « A. G. Union ».

\*\*

*Lou de Montmartre* ou une année de la vie d'une grisette, un film dont l'action se passe naturellement à Paris et qui vient d'être présenté à Berlin, n'a pas obtenu beaucoup de succès.

\*\*

Sans vouloir accorder une trop grande importance aux nouvelles qui circulent au sujet de la fondation de nombreuses fabriques de film vierge (nouvelles qui sont un peu dirigées contre « l'Agfa ») je dois cependant enregistrer la déclaration de la « Filmfabrik Actiengesellschaft », de Gummersbach (Rhénanie), qui fait prévoir des livraisons de la marchandise pour la fin de l'année. Puis la question du film ininflammable (qui est surtout d'origine française) ne devrait pas laisser dormir les chimistes allemands. Un certain M. Gustave Schaaf, de Berlin, aurait trouvé une solution qui rendrait ininflammable n'importe quel film en celluloid, sans lui enlever quoi que ce soit de ses qualités. Au contraire, il deviendrait plus lumineux, plus souple et plus résistant. Il fondrait tout simplement sous l'action d'un fort rayon de chaleur. Des expériences auraient réussi au delà de toute attente et une société par actions serait déjà sur le point d'être créée.

F. Lux.

## SON ALTESSE

### LETTRE D'ANGLETERRE

**Films de France.** — C'est le nom de la nouvelle compagnie organisée par Victor Savill conjointement avec « Pathé Consortium » et sur laquelle *The Cinema* donne de très intéressants détails.

Cette Compagnie aura la première option pour l'exclusivité du Royaume-Uni de tous les beaux films produits en France pour « Pathé », et la firme française sera représentée au Conseil de la Compagnie anglaise par deux de ses directeurs, les directeurs anglais étant MM. Wildare et Victor Savill.

Avant même d'avoir fonctionné officiellement, cette

Compagnie a déjà vendu *L'Agonie des Aigles*, à la « Stoll Films ». Jeffrey Bernard qui a vu le film à Paris le considère comme un des plus beaux qui aient encore été produits dans tous les centres cinématographiques.

Le prochain film sera *L'Empereur des Pauvres*, qui, en Angleterre s'intitulera *Le Roi des Mendiants*. Bien que n'ayant aucun des « clous » que l'on rencontre généralement dans les sérials, ce film retiendra l'attention par la force même de l'histoire et sa superbe interprétation.

Vient ensuite *Les Trois Masques*, dont le scénario par sa vendetta contient des émotions comparables à celles que procure le Grand Guignol et dont les prises de vues donnent toutes les beautés de la Corse.

*La Terre du diable* impressionnera aussi par la destruction volcanique de deux villages.

Les présentations de ces films auront lieu d'ici six semaines et les « Films de France » les feront suivre de dix autres productions françaises convenant parfaitement au marché anglais.

\*\*

**Abolition de la Taxe sur les spectacles.** — Le grand meeting du jeudi 2 mars au Théâtre Lyrique de Londres a prouvé une fois de plus combien sont unies dans leur « lutte pour la vie » toutes les différentes branches de l'Industrie du Cinéma. Une nombreuse assistance se pressait dans la salle. Sur la scène on remarquait : Le Capitaine Barber, qui présidait le meeting; J. A. Seddon, M. P. (membre du Parlement); A. E. Newbould, M. P.; Sir John Rees, M. P.; Sir Herbert Trustram Eve, K. C. (conseiller du Roi); F. E. Adams, Sam Harris, N. Aitwood-Allen, etc...

Lorsque le Capitaine Barber eut résumé la position lamentable où se trouve actuellement l'industrie, J. A. Seddon, M. P., prit la parole. Il appuya beaucoup sur le fait que le Cinéma est, par excellence, l'amusement du peuple aussi bien que son meilleur moyen d'éducation; que celui qui n'avait jamais quitter l'Angleterre ne pouvait se douter de ce qu'était véritablement son pays, et que seul le cinéma pouvait instruire les masses de ce que comportaient les mots Colonies ou Dominions.

Or, la taxe qui tue le cinéma va priver le peuple de sa principale distraction, de son moyen d'éducation en même temps qu'elle ajoutera au nombre des « sans ouvrages » quelques centaines de milliers de plus.

A. E. Newbould, M. P., déclare que l'adversité a eu cela de bon, qu'elle a uni l'Industrie. Si, comme l'avait fait remarquer M. Seddon, les journaux n'ont jamais été taxés, c'est que la Presse est un pouvoir. Le cinéma en est un aussi, et le cinéma peut et doit se défendre. Dans les dix jours qui suffisent pour décider une Election générale, le cinéma peut, à l'aide de ses écrans, faire connaître à 40 millions de gens la vérité au sujet de la taxe.

Le Public doit savoir le sort qui attend une Industrie qui, maintenant comme toujours est prête à faire ce qu'elle peut pour la nation.

M. Newbould cite au hasard, l'exemple d'un cinéma qui, à un certain moment faisait un bénéfice de £ 3,000 qu'une taxe de £ 5.239 changea en une perte d'environ £ 2.300.

Non seulement cela entraînait la banqueroute, mais une banqueroute frauduleuse puisque l'on travaillait à perte et que l'on n'avait pas le droit de le faire.

Ce qu'il y a de plus désespérant, c'est que si l'on ferme la salle les pertes sont encore plus importantes, car dans les circonstances présentes, il est impossible de louer les cinémas et les loyers continuent.

Sir John Rees, M. P., est pour les grands moyens. Puisque le cinéma est une force indéniable, pourquoi ne pas s'en servir et montrer le Chancellor of the Eschequer, sous les traits d'un espèce d'ogre, chassant des cinémas les femmes et les enfants qui ne peuvent pas payer ses 25 % de taxe. Cela aiderait-il le Gouvernement ?

Après ces amusantes remarques, la parole est à Sir Herbert Trustram Evc, K. C., qui regarde la taxe comme un reste des droits sur l'excès de Bénéfices, droits que le Gouvernement a dû supprimer dans le cas de bien des industries.

On vota ensuite à l'unanimité la résolution suivante : « Que ce meeting d'exploitants, loueurs et producteurs est alarmé par la position financière amenée par la continuation de la taxe d'amusement, et, afin d'éviter un désastre complet, insiste pour que des dispositions soient prises d'urgence afin d'amener le plus tôt possible l'abolition complète de la taxe.

De plus, le meeting s'engage à donner toute assistance, financière ou autre, de façon à ce que cet objet soit accompli ».

Le Président lut ensuite une lettre de Sir William Jury s'excusant de son absence involontaire mais, prouvant sa sympathie par un envoi de £ 200 pour les besoins du Comité. F. E. Adams offre aussitôt de donner aussi £ 200 si une autre personne en souscrit autant, ce qui est fait immédiatement et davantage. En sorte qu'une somme de plus de £ 650 est tout de suite récoltée parmi les assistants.

\*\*\*

**Discretion.** — Afin de donner plus de poids à la démarche que l'Industrie va tenter auprès du Chancellor of the Eschequer, tous les exploitants ont été priés d'envoyer leur rapport. Mais, beaucoup d'entre eux se refusant à ce que leurs livres de comptes soient vus par des concurrents, il a été décidé que Price Waterhouse et Company, de Frederick's Place, E. C. recevrait les dossiers et les classerait par numéros, lesquels seraient envoyés au Comité. De cette façon, personne ne verra de noms, et cependant, si le Chancellor veut vérifier

certaines rapports, il lui sera facile de le faire par Price Waterhouse et Company.

\*\*

**Films allemands.** — Ceux qui prétendent que les exploitants anglais sont unanimes pour lever l'interdiction officieuse qui pèse sur le film allemand ne sont pas allés à Leeds, sans doute. Au dernier meeting des exploitants, lorsque la question du film allemand fut agitée, un des membres déclara que l'exploitant qui, à Leeds montrerait un film boche n'aurait pas une vitre à ses fenêtres avant qu'il soit longtemps. Leeds se souvient !

Le « Kinematograph Weekly » ne semble pas partager cette haine, et prêche plutôt l'indulgence. D'après lui, si les exploitants ne donnent pas de films allemands, c'est simplement par peur de représailles de la part du public. Donc, si un exploitant veut prendre les risques et montrer un des supers-allemands, il n'y a aucune loi qui le lui défende. Pourquoi donc continuer à parler de l'interdiction ?

Il y a certainement une campagne menée très sérieusement en faveur du film allemand. C'est ainsi que dans « El Mundo Cinematografico » de Barcelone, on annonce que « le meeting annuel des Exploitants anglais qui a pris place le 1<sup>er</sup> février, a décidé, presque à l'unanimité de lever l'interdiction contre le film allemand ».

Or, le meeting annuel a lieu cette semaine seulement, et il semble que l'interdiction soit encore en vigueur !

\*\*

**L'âge d'admission.** — Le London County Council est, paraît-il, en train de reconsidérer sa décision qui fixait à 16 ans, l'âge d'admission dans les cinémas pour les enfants non accompagnés. On rapprocherait la limite d'âge à 14 ans.

\*\*

**Champion artiste.** — Victor Mc Laglen, le boxeur bien connu qui a battu Jack Johnson et a eu le championnat du Pacifique Nord-Ouest, est devenu un brillant acteur et a joué un rôle prépondérant dans le beau film en couleurs de Stuart Backton. Chacun se demandait comment un pareil colosse avait pu maltraiter — dans le film — et sans lui faire mal, une aussi délicate personne que Lady Diana Manners, la fille du Duc de Rutland. Le fait est que, bien souvent la pauvre Lady Diana avait des bleus aux épaules et les poignets meurtris, mais, en vraie artiste de cinéma, elle ne s'est jamais plainte. Quant à Victor Mc Laglen, il a souvent fallu que son metteur en scène lui rappelle qu'il était un criminel, une brute, et que Lady Diana était sa victime. Victor dit qu'aucun de ses combats ne lui a causé tant

d'ennuis que d'avoir à brutaliser une aussi jolie créature dans *The Glorious Adventure*.

\*\*

**Hepworth Picture Plays.** — Grâce à la qualité de ses productions la firme « Hepworth » n'a fait que prospérer, et maintenant elle se transforme, en s'agrandissant, en une compagnie dont le capital est porté à £ 250.000 et qui s'appellera désormais « Hepworth Picture Plays (1922) Ltd ».

On envisage pour les actionnaires un dividende possible de 20 %.

\*\*

**Election de M. Gale.** — C'est décidément M. Gale qui a été élu vice-président de l'Association des Exploitants, par une grande majorité contre M. Morrison.

\*\*

**Nouvelles.** — « Covent Garden Theatre » va rester cinéma encore quelque temps. Après *l'Atlantide* viendra *Theodora*, la production de « l'U. C. I. » dirigée par Ambrosio.

— Le roman de S. M. Hutchinson, *If Winter Comes* (Si l'hiver vient), qui a eu tant de succès en Angleterre et en Amérique va être tourné par William Fox.

\*\*

**Les grands films.** — La production anglaise ne compte qu'un grand film cette semaine, *Potter's Clay* (L'Argile du Potier), dans lequel Ellen Terry paraît. Je vous en donnerai le compte rendu la semaine prochaine.

\*\*

— *The Sports Pictorial* de Grangers dont on a présenté quatre épisodes sont intéressants comme documentaires, souvent amusants et seront sans doute très populaires.

— Comme production étrangère, il faut citer : *La Phanthère noire*, très beau film de Pearl, avec Florence Reid ; *Don't call me a little girl* (Ne m'appellez pas petite fille), une excellente comédie présentée par « Gaumont » et dont Mary Miles Menter fait la joie) et *Three word Brand* (Brand aux trois mots), un William Hart un peu désappointant.

J. T. FRENCH.

---

# SON ALTESSE

---

## Les Artistes Dramatiques, Lyriques et Cinématographiques sont parvenus à s'unir

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des efforts tentés par les divers groupements d'artistes pour constituer un groupement unique. Ces efforts ont enfin abouti. Au cours d'une séance qui réunissait, lundi, au théâtre du Vaudeville, les artistes lyriques, dramatiques et les professionnels reconnus du cinéma, a été constituée « L'Union des Artistes Lyriques et Cinématographiques de langue française ».

Voici, en résumé, l'exposé des statuts adoptés :

**ARTICLE PREMIER.** — Une association est fondée entre tous les artistes lyriques, dramatiques et les professionnels reconnus de cinémas de langue française. Sont considérés comme artistes de langue française tous étrangers interprétant des œuvres en français.

**ARTICLE 2.** — *Objet de la Société.* — Cette Société a pour objet :

- 1° De défendre les intérêts professionnels et corporatifs des artistes vis-à-vis des directeurs;
- 2° D'établir une formule de contrat-type;
- 3° D'assurer la stricte observation par les adhérents des contrats acceptés;
- 4° De créer un fonds de secours pour les artistes âgés, leurs veuves et leurs héritiers directs;
- 5° De fonder une caisse de retraites;
- 6° De fonder un office de placement gratuit;
- 7° De fonder la *Maison des Comédiens* où les artistes trouveront un local pour se réunir, pour recevoir leurs collègues étrangers. On y établirait une bibliothèque, une salle de conférences, etc.;
- 8° De défendre les intérêts matériels et moraux des élèves du Conservatoire;
- 9° De fonder une école professionnelle de comédiens, d'artistes lyriques et cinématographiques;
- 10° D'établir la liaison avec les associations et les syndicats patronaux;
- 11° De procurer aux artistes les moyens de faire valoir leurs droits, soit par voie d'arbitrage, soit devant les tribunaux.

**ARTICLE 3.** — *Conditions d'admission :*

1° Peuvent faire partie de cette société, soit comme membre adhérent, soit comme membre stagiaire, tous les artistes lyriques, dramatiques et cinématographiques, professionnels de langue française ayant 20 ans révolus. De 18 à 20 ans, l'artiste devra présenter une autorisation du chef de famille;

2° Ils devront avoir trois ans d'exercice de leur profession. Un contrôle rigoureux sera établi; toute fraude sera punie de radiation;

3° Les artistes ayant moins de trois ans d'exercice dans leur profession et les élèves du Conservatoire seront admis comme membres stagiaires;

4° Les adhérents définitifs ou stagiaires qui adhèrent ou adhéreront au présent groupement s'engagent à reconnaître l'autorité souveraine du groupement et obéiront uniquement à ses décisions en matière professionnelle sous peine de radiation.

En cas d'infraction collective cet article serait modifié ainsi :

Les adhérents au présent groupement ne pourront faire partie d'un autre groupement de défense professionnelle.

ARTICLE 4. — *Patrimoine du groupement.* — Le patrimoine du groupement sera formé :

1° Du produit des cotisations qui se monteront à 2 francs par mois et dont la moitié sera versée immédiatement à la caisse de secours;

2° Du produit des amendes;

3° Des dons et legs faits à la société;

4° Des subventions qui pourraient être données à la société;

5° Des recettes des représentations données au profit de la caisse de retraites ou de la caisse de secours.

Des sanctions seront prises contre les adhérents qui auront plus de six mois de retard dans le paiement de leurs cotisations.

ARTICLE 5. — *Administration.* — La société sera administrée par un conseil d'administration formé de 30 à 50 membres élus tous les ans par l'assemblée générale.

Les fonctions seront gratuites.

Il y aura des commissions et des sous-commissions élues par ce conseil et dont le rôle sera limité aux affaires professionnelles.

ARTICLE 6. — *Bureau.* — Après discussion, sur la demande de M. Cazalis, l'article 6 est établi comme suit :

Le bureau se composera de : un président honoraire, un président nommé pour un an, quatre vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires-adjoints, un trésorier général, deux trésoriers-adjoints.

Le bureau, choisi dans le sein du conseil d'administration, sera proposé par le conseil d'administration et élu par l'assemblée générale. Il convoquera le conseil d'administration au moins une fois par mois. Le président peut convoquer des assemblées générales extraordinaires.

ARTICLE 8. — *Assemblées Générales.* — Après discussion et proposition par M. Blanche d'une assemblée générale trimestrielle, on tombe d'accord pour établir cet article comme suit :

1° Il y aura deux assemblées générales par an qui statueront sur tous les cas portés à l'ordre du jour.

Les assemblées s'interdisent toute discussion politique ou religieuse ou étrangère à l'objet de la société;

2° Les procès-verbaux de ces assemblées devront être signés par les membres du conseil d'administration;

3° Les adhérents doivent se soumettre aux décisions prises par les assemblées générales.

Sur la proposition de M. Harry-Baur, on décide de créer un bulletin trimestriel qui tiendra les adhérents au courant des travaux du conseil d'administration. Ce bulletin sera affiché dans les théâtres. Un mois avant les assemblées générales, le bulletin indiquera les questions à l'ordre du jour pour que les adhérents puissent les étudier et voter par procuration si besoin est. Un adhérent ne pourra réunir plus de 10 procurations.

ARTICLE 8. — *Pénalités.* — 1° Un conseil de discipline sera nommé pour juger les manquements aux statuts;

2° Un barème de pénalités et d'amendes sera établi en rapport avec la gravité de la faute et la situation du contrevenant;

3° Tout membre ayant encouru l'exclusion sera appelé à présenter sa défense devant le conseil de discipline et devant l'assemblée générale qui statuera.

ARTICLE 9. — *Dissolution du groupement.* — Le groupement ne pourra être dissous que par une assemblée générale.

Ajoutons que le contrat-type portera qu'en cas de conflit les parties devront s'en remettre à une commission d'arbitrage.

La société s'adjoindra un agent assermenté qui aura pour mission de contrôler l'observation des contrats, de faire rentrer les cotisations et, sur la demande des artistes, de percevoir leurs appointements pour eux.

Pour alimenter la caisse de retraites, on demande aux directeurs le montant d'un fauteuil par représentation. En revanche, chaque année, les artistes donneraient une matinée hors série au bénéfice des directeurs pour les remercier de leur geste. Plusieurs directeurs ont déjà accepté le *fauteuil de Molière*.

Une assemblée générale aura lieu dans quelques jours, le 25 mars probablement, au cours de laquelle on procédera à l'élection du conseil d'administration.

Les adhérents de l'*Union* recevront à domicile une liste des candidats proposés parmi lesquels ils pourront choisir les membres du futur conseil. Ils n'auront qu'à rayer sur la liste les noms de ceux qu'ils ne désirent pas comme représentants.

Les artistes qui ne font pas encore partie de l'*Union* et qui désirent prendre part à ce vote doivent s'inscrire sans retard au siège social de la nouvelle société 1, rue Rossini, ou envoyer leur adhésion par lettre. Ils recevront leur carte et leur bulletin de vote.



L'AGENCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE

PRÉSENTE

## LA VICTIME INCONNUE

Comédie dramatique émouvante

INTERPRÉTÉE PAR

La grande tragédienne américaine

**PAULINE FREDERICK**

(Goldwyn)



LE FILM DONT ON PARLE !

## LA VÉRITÉ

SCÉNARIO ET RÉALISATION

par

HENRY-ROUSSELL

INTERPRÉTÉE PAR

EMMY LYNN et Maurice RENAUD, de l'Opéra

M<sup>lle</sup> Violette JYL, MM. POLACK, de la Comédie Française et OLIVIER



LOCATION pour France, Belgique et Suisse  
AGENCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE

12, Rue Gaillon, PARIS

VENTE pour tous autres pays  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES FILMS ARTISTIQUES

36, Avenue Hoche, PARIS

## LES TAXES DOUANIÈRES

contre l'échange des Films

### EN ITALIE

On connaît nos idées sur la nécessité de l'internationalisation du film. C'est parce que nous sommes persuadés de cette nécessité que nous avons combattu l'institution en France d'une taxe de 20 % *ad valorem* — que certains trouvent encore insuffisante ! — Au moment où cette taxe malencontreuse fut instituée nous n'avons pas manqué de faire prévoir qu'une telle initiative aurait pour effet de provoquer à l'étranger des représailles d'ailleurs parfaitement légitimes.

Les événements nous donnent raison. Les journaux italiens, notamment, se préoccupent de riposter à la taxe française par une taxe correspondante... et même un peu plus élevée. Dans son dernier numéro le *Bulletin de l'Industrie cinématographique italienne* publie, sous le titre particulièrement significatif « œil pour œil, dent pour dent », un appel aux Ministres de l'Industrie et des Finances et à la Fédération cinématographique italienne réclamant l'institution d'une taxe douanière en réponse à la taxe de 20 % *ad valorem* dont le film italien est frappé à son entrée en France. Mais, en raison de la dépréciation de la monnaie italienne, les films français entrant en Italie devraient payer 40 % !

Même chanson dans la revue cinématographique de Rome « Lux ». Un éditorial intitulé : « Protectionnisme douanier » s'exprime ainsi :

« On ne saurait accorder trop d'importance à la manie protectionniste douanière, en ce qui concerne le film qui s'empare de tous les gouvernements et va à l'encontre du plus élémentaire bon sens en menaçant l'existence même de la cinématographie mondiale sous la pression occulte et manifeste des industriels affectés de la peur de la concurrence étrangère.

« Chaque pays se met en tête de protéger son industrie à coups de taxes douanières, barrières presque insurmontables dressées contre l'introduction du film étranger et rendant ainsi impropre au commerce international un produit essentiellement international.

« L'Amérique a sacrifié au démon de la peur avec le fameux bill de 30 % *ad valorem* soumis à l'examen de la Commission sénatoriale de Washington, la France plus expéditive et pratique applique d'ores et déjà une taxe de 20 % *ad valorem* sur la pellicule vierge et les films impressionnés qui veulent franchir sa frontière, le Danemark manifestant un appétit... fiscal plus vorace encore a élevé sa taxe jusqu'à 37 %, l'Australie, par amour du chiffre rond, a porté à 100 % la taxe sur les films qui ne sont pas de provenance anglaise.

« Naturellement, seront entraînés, par instinct de la conservation, à prendre des mesures du même genre et à suivre l'exemple des autres pays, l'Allemagne qui a déjà limité le contingentement étranger et lui impose l'obligation d'une compensation, l'Angleterre et, à plus forte raison, nous, qui pour être parmi les plus importants producteurs et exportateurs n'en sommes que plus sérieusement désavantagés par l'état de certains changes.

« A quoi sert et à quoi tend cette manie croissante de protection? A rendre encore plus difficile et angoissante la si laborieuse existence de la cinématographie mondiale encore accablée sous le poids d'une grave crise?

« Veut-on rendre impossible l'exportation de film?

« Peut-on ne pas voir ce péril sans méconnaître la réalité, sans abdiquer toute logique? Il est absurde, il est coupable d'enfermer dans un faux protectionnisme une industrie qui a absolument besoin de circuler librement et il est paradoxalement stupide de traiter le film comme on traiterait un produit manufacturé ou un produit de la terre.

« Le film est un produit artistique et non pas exclusivement industriel et il a droit comme tout autre ouvrage d'art à une libre expansion ».



### EN AMÉRIQUE

#### La discussion du bill Fordney a repris

De l'Exportateur Français :

Le Parlement américain a repris la discussion relative au Fordney Bill. On nous annonce que la Commission des Finances du Sénat des Etats-Unis se montrerait hostile au principe de l'« American Valuation Plan » et aurait rejeté le projet voté précédemment par la Chambre des Représentants.

Il semble de plus en plus probable que le projet actuellement à l'étude rencontrera une vive hostilité de la part des milieux commerciaux du pays. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du développement des discussions en cours.

EXPOSITION PERMANENTE  
DE TOUS LES APPAREILS FRANÇAIS  
A LA  
MAISON DU CINÉMA

## A propos des Quatre Cavaliers de l'Apocalypse

### Une lettre de M<sup>me</sup> Léonce-Perret

M<sup>me</sup> Léonce Perret nous adresse la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Paris, le 16 mars 1922.

« Cher Monsieur de La Borie,

« Je ne comprends pas que l'on ait fait tant de difficultés pour laisser passer en France un aussi beau film que *Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*. C'est certainement avec *Way down East*, de Griffith et *Over the Hill*, de Fox, le plus beau film paru à l'écran. Un tel film constitue une admirable propagande française et pourtant dans un important article que lui a consacré un de vos confrères on n'a même pas cité le nom de l'homme qui a eu le courage de dépenser près d'un million de dollars pour faire un film sur la guerre, deux ans après que la guerre était finie, alors surtout qu'en Amérique, tout ce qui traite de la guerre est boycotté; on n'en veut pas ! Cet homme-là doit être nommé : Rowland, l'ex-président de la « Métro », le même qui a acheté *l'Atlantide*, un des rares américains qui aiment le film français et qui l'a toujours protégé.

« Puisque je parle de films de guerre, il me sera permis de rappeler que le film de Léonce Perret, *N'oublions jamais*, fut le premier film sur la guerre fait en Amérique, où d'ailleurs, à part Griffith qui a fait l'admirable *Les Cœurs du Monde*, copié par Hollubar, sous le nom des *Cœurs de l'Humanité*, aucun film de guerre n'a été fait en Amérique, car les producteurs savaient qu'ils ne gagneraient pas d'argent.

« Léonce Perret, je voudrais qu'on ne l'oublie pas, a fait, de ses propres deniers : *Lafayette*, nous voici ! et *Etoile de Gloire*, et le résultat fut qu'il se mit à dos bon nombre de maisons d'édition; et *Etoile de Gloire* terminé en novembre 1918 lui a valu une perte de 60.000 dollars, car la guerre était finie.

Quant à *N'oublions jamais*, comme l'héroïne ne finissait pas le film avec un baiser sur la bouche de son partenaire et que la fin tendait à montrer que nous nous battions pour assurer l'avenir de l'enfant de la guerre, pour le bien futur de l'humanité, on a simplement coupé tout cela pour en placer seulement quelques mètres au début du film en guise de prologue et surtout parce qu'il eut été vraiment dommage de sacrifier de si admirables clichés.

« J'ai aussi une petite chose à dire depuis longtemps

à propos de *N'oublions jamais*. Différents critiques (entre autres M. Nozières) ont signalé que les képis des soldats français portaient une bande blanche. Voici pourquoi : En 1916, il y avait peu d'uniformes français à New-York. On a dû faire confectionner des képis (1.200 à peu près) et le fournisseur a mis sur ces képis une bande bleue trop claire qui a fait gris en photographie. Quand le matin de la prise de vue Léonce Perret a vu ces képis, il était consterné. Tel que vous le connaissez, si soucieux du moindre détail, il a protesté, a refusé net de tourner. Mais en cette circonstance, il n'était en somme, il n'était rien de plus qu'un employé; le manager s'est fâché, car il y avait plusieurs milliers de dollars à payer pour les figurants convoqués. Bref, il a fallu tourner quand même. Et voilà pourquoi dans ce film, les képis français ont l'air d'avoir des bandes blanches.

« Mais revenons à M. Rowland. Les grandes firmes américaines avaient peur de prendre *N'oublions Jamais*. Alors M. Rowland et M. Atkinson, vice-président, prirent le film à leur propre compte, c'est-à-dire, non avec l'argent de la compagnie, mais avec leur argent personnel. Et ils en furent récompensés, car le film eut un résultat aussi magnifique au point de vue financier qu'au point de vue artistique.

« Je voudrais que l'on sache toute la valeur de M. Rowland, très francophile et d'ailleurs vous allez voir *Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*, c'est un film admirable, et je défie n'importe quel Français de n'être pas ému jusqu'au fond du cœur à la fin de la première partie. A New-York, il y a un an, lors de la présentation ce fut, au moment de la scène de la Marseillaise, absolument indescriptible, tout le monde était debout, criant : « Vive la France ». Ce fut une des plus grandes émotions de ma vie.

« Il faut louer, et très vivement, M. Rex Ingram, un jeune metteur en scène qui s'est mis, par ce film, au premier rang. Il fut admirablement secondé par June Mathis, la scénariste, et il lui en a été très reconnaissant, car, chose rare, il a voulu que son nom fut associé au sien sur l'écran et il lui a adressé une lettre publique qui a paru dans les journaux. Le fait est assez rare pour être signalé. Il a mis en scène dernièrement *Eugénie Grandet*, de Balzac.

« Quant à l'interprétation, elle est idéale. Rudolph Valentino va conquérir tous les cœurs féminins, quel artiste !... Deux rôles d'Allemands sont joués par deux artistes merveilleux : Allan Hale et Stuart Holmes. Alice Terry, la femme du metteur en scène est idéalement jolie, enfin vous verrez, et je suis persuadée que le Vaudeville ne changera pas son affiche de longtemps.

« Il y a un autre film que je voudrais voir, très pénible, mais c'est une belle leçon aux enfants ingrats, c'est *Over the Hill* de la Maison « Fox »; la direction en a été confiée à Harry Milliarde, le mari de June Caprice. On l'a donné un an entier dans le même théâtre à New-

York avec *The Connecticut Yankee*, de Marc Twain, la Maison « Fox » a eu là deux triomphes.  
« Veuillez agréer, etc. »

Valentine PETIT-PERRET.

Nous insérons d'autant plus volontiers la lettre intéressante de M<sup>me</sup> Léonce Perret que la présentation du film N'oublions Jamais eut lieu en pleine guerre, au Trocadéro, sous le patronage de l'Union des Grandes Associations Françaises et sous la présidence de M. Deschanel.

Cette manifestation patriotique avait été organisée par notre directeur Edouard Louchel, avec la « Mundus-Film » qui avait acheté le film en Amérique.

La bande échantillon fut apportée de New-York par M<sup>me</sup> Schuepbach qui n'hésita pas à faire la traversée avec plusieurs films de propagande américains, malgré la guerre sous-marine intensive à ce moment.

## LA MUTUELLE DU CINÉMA

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 11 mars, au siège social, au Palais des Fêtes, 199, rue Saint-Martin, sous la présidence de M. Boutillon, président.

Membres présents : MM. Brézillon, Zigler, Coissac, Mariani, Baubault, Demol, Doublon, Stein, Conore; M<sup>mes</sup> Pognard, Coissac; M<sup>lle</sup> Marcelle Montrouge.

Sont excusés : MM. Mazella, Parisot.

Le Président ouvre la séance à trois heures.

Le Conseil statue sur diverses questions intéressant l'organisation intérieure.

M. Stein verse 100 francs, de la part de M. Kaffenburgh, directeur de l'American Théâtre, à Paris. Des remerciements lui sont adressés.

Le Conseil enregistre avec plaisir les versements suivants et adresse ses remerciements aux généreux donateurs :

1<sup>o</sup> M. G. Merzbach, 68, Chaussée-d'Antin, a versé 200 francs à la Mutuelle (présenté par M. Doublon). Membre honoraire perpétuel aux termes de l'article 5 des statuts;

2<sup>o</sup> M. René Fernand, 61, rue de Chabrol, a versé 200 francs. (Membre honoraire perpétuel);

3<sup>o</sup> M. Chaillot, 38, rue des Mathurins, a versé 100 francs. (Membre honoraire);

4<sup>o</sup> M. Benoit-Lévy (Edmond) a versé 50 francs. (Membre honoraire).

Sur l'intervention de M. Coissac, secrétaire général de la Mutuelle, qui rappelle au Conseil, en quelques mots enthousiastes, le rôle de la Presse, quand il importe de propager la bonne parole, sa générosité, quand il convient d'encourager, soutenir, défendre les initiatives

hardies et bienfaitantes, l'action puissante et autorisée de sa grande voix :

Le Conseil décide à l'unanimité de confier à M. Lucien Doublon, directeur de l'Artistic Cinéma Pathé, tout qualifié pour cela, la mission de la représenter auprès de la Presse cinématographique, comme auprès de toute la Presse en général; d'entretenir avec elle les rapports indispensables à constituer le lien naturel qui doit réunir sur le terrain de la plus fraternelle solidarité tous les Bienfaiteurs de l'Humanité : la Mutuelle du Cinéma a été créée essentiellement pour cela.

Le Conseil demande ensuite à M. Léon Brézillon de le représenter auprès de l'Assistance Publique, sous convocation reçue à l'effet de rechercher, avec cette administration, le moyen d'assurer éventuellement et temporairement à ses membres qualifiés pour l'obtention de cette faveur, les bienfaits promis par la Mutuelle du Cinéma.

M. Brézillon accepte. Le Bureau l'en remercie.

MM. Lucien Doublon et Léon Brézillon sont désignés et délégués au choix, comme membres à la Commission des Fêtes déjà instituée.

M. Brézillon donne ensuite connaissance de la lettre suivante qu'il vient d'adresser :

A Monsieur le Directeur de l'Assistance Publique, 3, avenue Victoria, Paris.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur, au nom de la Mutuelle du Cinéma et au nom du Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes, de vous demander s'il vous serait possible d'admettre dans les maisons d'assistance ou d'hospitalisation qui sont placées sous votre contrôle et votre haute direction : les vieux travailleurs du Cinématographe, dont les familles ne pourraient assumer la charge et l'entretien jusqu'à la fin de leurs jours.

Nous connaissons les nombreuses fondations qui composent l'avoir de l'Assistance publique, et son bien propre; beaucoup d'entre elles ont été spécialisées, édifiées ou léguées pour accueillir les artistes ou ouvriers d'art.

Nous pensons que les travailleurs de notre industrie artistique pourraient être admis à bénéficier de cette qualité.

Nous avons pensé, en outre, Monsieur le Directeur, qu'en considération des nombreux millions versés à l'Assistance Publique par les exploitations cinématographiques, nous aurions quelque droit à la prise en considération de notre demande et à son acceptation.

La Mutuelle du Cinéma, de création récente, a bien projeté d'édifier aussi une Maison de Retraite du Cinéma mais avec les difficultés de l'heure présente, et le prix actuels de matériaux et de main-d'œuvre, il nous faudra probablement attendre plusieurs années avant de pouvoir atteindre notre but.

Nous vous demandons donc, en raison de notre situa-



# UN SUCCÈS ASSURÉ

c'est



# PAR LA FORCE ET PAR LA RUSE

GRAND SÉRIAL en 12 Episodes avec la célèbre PEARL WHITE

Qui passera dans les Cinémas au moment où PEARL WHITE elle-même, en chair et en os paraîtra sur la scène d'un grand Music-Hall parisien

ADAPTATION LITTÉRAIRE

de

## Louis MAFFERT

Publiée par le journal

“ LA PRESSE ”



GRANDE PUBLICITÉ

## 10.000 Affiches

SERONT POSÉES DANS  
PARIS ET LA BANLIEUE

ARTICLES DANS LES GRANDS QUOTIDIENS

## SORTIE DU 1<sup>ER</sup> ÉPISODE : LE 12 MAI 1922

SOCIÉTÉ ANONYME

# LES GRANDES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Capital : 1.200.000 Francs

TÉLÉPHONE :  
NORD : 19-86, 76-00.40-39



50, Rue de Bondy

et

2, Rue de Lancry

PARIS

Adresse Télégraphique

PRÉVOT, 2, Rue de LANCRY  
PARIS

AGENCES :

MARSEILLE  
34, Rue Pavillon

LYON  
14, Rue Victor-Hugo, 14

BORDEAUX  
109, Rue Sainte-Croix, 109

LILLE  
5, Rue de Roubaix, 5

NANCY  
8, Cours Léopold, 8

STRASBOURG  
34, Faubourg de Pierre

## PRÉSENTATION DU 20 MARS 1922

au PALAIS DE LA MUTUALITÉ (après-midi, salle du bas)

# Un Mari de Convenance

COMÉDIE GAIE

Interprétée par la délicieuse

## BLANCHE SWEET

MUNDUS - FILM

QUELQUES OPINIONS DE LA PRESSE CORPORATIVE SUR

# LE BAILLON

Comédie Dramatique avec

## Mabel BALLIN et Elmo LINCOLN

Ce drame maritime, d'une puissance peu commune, vient de remporter un très gros succès, grâce à son interprétation et à une mise en scène vraiment extraordinaires.

(LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE)

Ah ça, c'est un film ! que ce soit dans le sujet, la mise en scène ou l'interprétation, rien n'est à reprendre, c'est parfait d'un bout à l'autre.

(COMEDIA)

Malgré sa formule un peu ancienne, j'avoue que ce film m'a plu. La partie technique est parfaitement réalisée... Un bon film, servi par une excellente technique lumineuse et qui mérite le bon sous tous les rapports.

(HEBDO-FILM)

Le public aura certainement du plaisir à voir cette bonne comédie dramatique fort bien interprétée par Mabel Ballin et Elmo Lincoln.

(CINÉ-JOURNAL)

J'ai rarement vu un film aussi bien conçu et d'une exécution aussi parfaitement adaptée au scénario. Rarement mise en scène, talent et interprétation, reconstitution, ont atteint un aussi haut degré de réalisme et de vérité matérielle avec autant de cohésion et d'habileté.

(CINÉMA)

Une interprétation puissante, une réalisation magnifique et variée doivent assurer à ce film un gros succès. Photographie de toute beauté.

(SCÉNARIO)

Film de Rex Ingram qui donne une haute idée de sa valeur de metteur en scène. Elmo Lincoln et Mabel Ballin y sont très bons.

(CINÉA)

Tout est à retenir dans ce film : la mise en scène impressionnante, le scénario puissant et simple cependant, au service duquel des artistes sincères ont mis leur talent.

(COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE)



LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE

33

tion particulière de participants aux ressources de votre budget, d'accorder à nos adhérents la gratuité d'assistance et d'hospitalisation.

Si le nombre de nos pensionnaires devenait important nous pourrions envisager également de payer, sur les ressources de la Mutuelle, les annuités qui nous seraient réclamées par votre administration.

Confiants, Monsieur le Directeur, dans votre haute bienveillance pour examiner notre demande avec le désir de la faire aboutir, nous vous prions de bien vouloir agréer l'assurance de notre haute considération,

Pour la Mutuelle du Cinéma  
et pour le Syndicat des Directeurs  
de Cinématographes,  
Le Président.

En réponse, nous avons reçu la convocation suivante :

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 23 Février et pour nous permettre de mieux répondre à la question qu'elle pose, je vous serais obligé de vouloir bien vous présenter à mon cabinet, 3, avenue Victoria, le jour qui vous conviendra le mieux, de dix heures à douze heures ou de quatorze heures à seize heures.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Chef du service  
des Hôpitaux et Hospices.

Illisible.

M. Brézillon, fondateur de La Mutuelle, s'est rendu à la convocation le lundi 13 mars écoulé, et à la suite des explications qu'il a pu fournir et de la conversation qu'il a eue avec le chef du service des Hôpitaux et Hospices, il a pu recueillir des renseignements et des indications fort intéressantes qu'il exposera ici dès qu'il aura reçu les précisions écrites de l'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et la discussion étant close, le Président lève la séance à 6 heures en faisant savoir aux membres présents que la prochaine réunion du Bureau aura lieu le samedi 25 du mois courant.

Le Secrétaire adjoint,  
BAUBAULT.

## Les Films tragiques de Los Angeles

### Tué comme Taylor

Camden (Etats-Unis), 15 mars. — M. Théodore Brunen, directeur de cirque, fut tué dernièrement chez lui, d'un coup de feu, tiré par derrière, comme son ami M. Taylor, directeur d'une firme de cinéma.

La police avait retrouvé dans le jardin, près de la fenêtre par où le coup de feu avait été tiré, des empreintes de pieds de femme, dans lesquelles s'adaptaient les souliers de M<sup>me</sup> Brunen.

Un fait nouveau semble fortifier l'hypothèse que M. Brunen a été assassiné par sa femme. La sœur de la victime a communiqué aux autorités une lettre qui lui avait été envoyée par son frère quinze jours avant le crime. M. Brunen y racontait que, le jour de Noël, sa femme lui avait tiré six coups de revolver; furieux, il avait arraché l'arme des mains de sa femme et avait tiré une fois, à son tour. La balle avait été arrêtée par le busse du corset que portait M<sup>me</sup> Brunen.

Depuis, Brunen se méfiait. Il craignait d'être tué par sa femme, car il savait que celle-ci lui avait dérobé son revolver. — (New-York Herald).

\*\*

### Le troisième procès de Fatty va commencer

Londres, 14 mars. — Contrairement à ce qui avait été annoncé, le troisième procès de Fatty, l'acteur de cinéma inculpé de la mort tragique de Miss Virginia Rappe, n'a pas commencé lundi dernier, mais on l'annonce aujourd'hui de Chicago d'un moment à l'autre.

Le docteur Graves a fait mardi une déposition qui sera lue devant la cour de San-Francisco. D'après ce témoignage, il fut appelé à diverses reprises auprès de la jeune fille qui souffrait de douleurs abdominales. Le docteur Graves ajoute qu'il considérait toujours la victime comme une malade incurable et que, lorsqu'il lui conseilla de ne plus toucher aux boissons alcooliques, la jeune actrice répondit simplement :

— C'est trop ennuyeux !



:: Achetez vos Objectifs, Condensateurs, Lentilles ::  
à la MAISON DU CINÉMA

## LES VEDETTES ÉTRANGÈRES A PARIS

## SOAVA GALLONE



La belle artiste, qui anime de sa remarquable plastique et de son intelligence expressive tant de films italiens, était cette semaine à Paris.

Car toutes les Vedettes Étrangères aiment Paris.

Soava GALLONE, qui, d'ailleurs, n'est pas italienne mais slave, a épousé le metteur en scène réputé Carmine GALLONE, et nous avons pu apprécier son beau talent dans la série des films italiens sélectionnés par la Maison Gaumont : *Nemesis*, *Hamlet et son Clown*, *Le Baiser de Cyrano*, etc., et cette semaine encore *La Voix de l'Enfant*.

## LA CENSURE EN ANGLETERRE

par T. P. O'CONNOR

Membre du Parlement britannique, Président du Bureau de la Censure des Films Britanniques

Il y a neuf ans, le Bureau de la Censure fut établi par l'industrie du Cinéma elle-même, et M. Redford, mort depuis, en fut nommé le premier président. C'était un heureux choix. La Censure est un art difficile et qui ne s'apprend pas en un jour. Il y a toujours des considérations contraires qui doivent se balancer, et il y a la nécessité de juger chaque film, non seulement sur ses mérites individuels, mais comme formant un principe et un précédent pour d'autres films, et, par-dessus tout, le devoir de tracer la légère et incertaine ligne de démarcation entre les restrictions nécessaires et la pleine liberté du nouvel art. On avait donc tout avantage à mettre à la tête de ce nouveau service un homme qui, en tant que Censeur dramatique, étudiait pendant des années les principes de la Censure et qui avait en tête un code très net de Censure.

M. Redford devait choisir ses collègues — les examinateurs qui voient chaque film. Il en choisit quatre; l'un d'eux a résigné ses fonctions pendant la guerre; son successeur s'est aussi retiré; nous avons une place vacante qui sera attribuée à une femme, selon le désir de l'opinion publique. Ces examinateurs siègent, tous les jours, excepté le samedi, de 10 heures à 5 heures avec bien entendu, un intervalle pour le « luncheon », dans une salle de Wardour-Street. Deux d'entre eux ont fait partie de la Censure depuis ses débuts avec M. Redford; l'un d'eux a plus de six années d'expérience. Lorsque j'ai été choisi pour succéder à M. Redford, ses collaborateurs ont décidé de continuer leur travail avec moi. Je puis dire sans hésiter qu'il m'eût été impossible de trouver un groupe d'hommes mieux faits pour le travail de la censure, non seulement à cause de leur longue expérience, mais encore à cause de leurs qualités personnelles. Nous avons travaillé dans la plus grande harmonie depuis cinq ans que j'ai pris la présidence.

Pendant six heures, tous les jours, les examinateurs voient les films qui sont projetés sur l'écran. Je leur ai souvent fait la remarque, en plaisantant, que je m'étonnais de leur voir garder leur raison, en face de ce travail ardu, plein de perplexité, et nécessairement souvent monotone; le « méchant garçon » de la littérature américaine ne pourrait lui-même voir des films, journellement, sans satiété. Mais, les examinateurs font leur travail aussi assidument aujourd'hui que lorsqu'ils ont commencé. Je ne veux pas insister sur ce travail; je veux seulement bien faire ressortir pour le public et pour l'industrie, que ce travail n'est pas fait sans un effort considérable et une vigilante attention.

## Difficulté du Travail

Il y a un autre point que je tiens à mentionner : Les examinateurs sont tellement pénétrés de la nécessité de garder leur indépendance que leurs relations avec les membres de l'industrie sont trictement et exclusivement officielles; quand ils vont au cinéma, ils y vont comme les spectateurs ordinaires, en payant leur place et en gardant l'incognito.

Mes devoirs sont d'un caractère un peu différents de ceux des examinateurs. Je suis, pour ainsi dire, une Cour d'appel, et suis toujours appelé lorsqu'il s'agit d'établir un nouveau principe. L'éditeur d'un film a le droit, lorsque mes examinateurs ont refusé leur certificat, de me demander de voir le film moi-même et d'être présent à l'examen — un privilège souvent exercé. Il y a toujours ce choix entre les deux alternatives que j'ai déjà indiqué — c'est-à-dire, la préservation de la décence et du décorum du film, et le respect de la pleine liberté qui est le droit de chaque art. Très souvent un film contient certains éléments qui passeraient à toutes les censures, en même temps que d'autres d'un caractère blâmable ou tout au moins douteux. Les examinateurs et moi, donnons à l'Industrie le bénéfice de notre avis et de notre expérience, suggérant comment, en supprimant telle scène ou en adoucissant telle autre, un film peut être accepté au lieu d'être rejeté. Par exemple, les costumes dans lesquels les personnages paraissent, la longueur de leurs robes, même — nous excluons rigidelement le nu — un regard ou des manières trop suggestifs, et bien d'autres choses qui doivent être pesées avec soin.

Dans le cas d'un certain film, j'ai dû le voir cinq fois après que mes examinateurs l'eurent vu eux-mêmes deux ou trois fois. Même un léger relâchement dans la rigidité nécessaire des principes amènerait au Bureau de la Censure, un flot d'autres films pour lesquels on serait sollicité d'étendre l'indulgence accordée à un seul cas.

## Le Code de la Censure

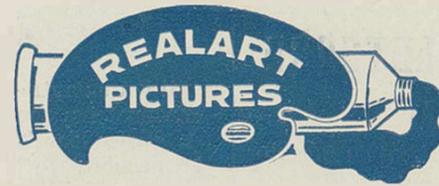
Après plusieurs années d'expérience et de décisions prises, le Bureau a pu tracer un certain code de Censure au Cinéma. Pour donner au public une idée du détail que comporte ce Code aussi bien que pour suggérer une idée des difficultés inhérentes à notre tâche — je donne ici une liste des raisons pour lesquelles nous avons rejeté et continuerons de rejeter certains films :

Matérialisation du Christ;  
Usage non-autorisé des noms royaux, de personnages

## TOUS LES DIRECTEURS DE CINÉMAS

LISENT

“La Cinématographie Française”



# PARAITRE

Comédie sentimentale en cinq actes

Interprétée par **BÉBÉ DANIELS**

LONGUEUR APPROXIMATIVE : 1.645 MÈTRES

## A TRAVERS LA NORVÈGE DE L'AMÉRIQUE

Documentaire

LONGUEUR APPROXIMATIVE : 232 MÈTRES

N.-B. -- Ces Films seront présentés le Samedi 1<sup>er</sup> Avril 1922, au Ciné MAX LINDER, 24, B<sup>d</sup> Poissonnière, à 10 heures précises du matin

EN LOCATION AUX **Cinématographes HARRY** 158<sup>ter</sup>, Rue du Temple, PARIS  
Téléphone : Archives 12-54 Adr. télég. : Harrybio-Paris

### SUCCESSALES

<b>RÉGION DU NORD</b> 23, Grand'Place <b>LILLE</b>	<b>RÉGION DE L'EST</b> 6, rue St-Nicolas <b>NANCY</b>	<b>ALSACE-LORRAINE</b> 15, Rue du Vieux-Marché-aux-Vins <b>STRASBOURG</b>	<b>RÉGION DU CENTRE</b> 8, rue de la Charité <b>LYON</b>
<b>RÉGION DU MIDI</b> 4, Cours Saint-Louis, 4 <b>MARSEILLE</b>	<b>RÉGION DU SUD-OUEST</b> 20, Rue du Palais-Gallien <b>BORDEAUX</b>	<b>TOULOUSE</b> 8, Rue Dutemps, 8 <b>TOULOUSE</b>	<b>BELGIQUE</b> 97, Rue des Plantes, 97 <b>BRUXELLES</b>

politiques ou de personnes bien connues dans la société;  
 Sous-titres politiques tendancieux;  
 Sous-titres contenant des jurons;  
 Actes de cruauté envers les animaux, y compris les combats de coqs;  
 Traitement irrévérencieux de rites et croyances religieuses;  
 La vue de jeunes filles ivres;  
 Ivrognerie excessive;  
 Brutalité et torture envers les femmes;  
 Sujets dans lesquels le crime est le trait dominant;  
 Crimes commis par des enfants;  
 Empoisonnement criminel par dissémination de germes;  
 Meurtres avec détails trop réalistes et horribles;  
 Exécutions et crucifixions;  
 Cruauté envers les enfants;  
 Combats d'un caractère trop brutal, avec horribles détails;  
 Scènes montrant le marquage d'hommes ou d'animaux au fer chaud;  
 Femmes se battant au couteau;  
 Personnages nus;  
 Vulgarité offensante et gestes obscènes;  
 Exhibition inconvenante de dessous féminins;  
 Danses inconvenantes;  
 Allusions à des divergences de politique internationale;  
 Scènes faites pour attirer la haine des races;  
 Incidents ayant une tendance à décrier les relations amicales avec nos alliés.  
 Scènes se rapportant aux Indes ou autres Dépendances et pouvant blesser les croyances religieuses ou les susceptibilités de races de ces peuples;  
 Relations antagonistes du Capital et du Travail et scènes montrant des conflits entre les protagonistes;  
 Attaques contre l'institution du mariage;  
 Films où l'uniforme militaire est méprisé ou ridiculisé;  
 Scènes dans lesquelles un officier anglais se met dans son tort envers des orientaux;  
 Détails épouvantables et prolongés autour d'un lit de mort;  
 Opérations médicales (chirurgicales);  
 Propagande de l'amour libre;  
 Scènes de séduction de jeunes filles traitées sans ménagements;  
 Attentats criminels sur des femmes;  
 Scènes indiquant qu'un attentat criminel vient d'être perpétré;  
 Nuit de noces;  
 Films louant le sacrifice de la vertu d'une femme;  
 Infidélité du mari justifiant l'adultère de la femme;  
 Scènes d'un caractère équivoque se passant dans une chambre à coucher ou une salle de bains;  
 Prostitution et traite des blanches;

Effets des maladies vénériennes héritées ou contractées;  
 Opérations illégales;  
 Maisons de tolérance;  
 Cadavres;  
 Scènes réalistes d'épilepsie;  
 Allusions à l'inceste, etc...

Nous avons posé un principe que nous considérons comme fondamental : c'est que les directives de la censure du cinéma sont à certains points de vue différente de celles qui seraient de rigueur pour le drame parlé.

Je cite sur ce point important les paroles que j'employais dans mon Rapport annuel de l'année dernière :  
 « On soutient parfois qu'un sujet qui a été accepté par la censure dramatique et par le public sans protestation, doit nécessairement être accepté par la Censure du cinéma. Ceci est fondé sur une conception erronée des différences fondamentales existant entre l'art cinématographique et les autres arts dramatiques. Un moment de réflexion fera voir ces différences. Des émotions qui, sur la scène, peuvent être exprimées par un être vivant, soit par un mot ou le ton de la voix, doivent, à l'écran, être représentées par l'action. Ainsi, par exemple, la passion la plus ardente peut être exprimée par un bon acteur ou actrice dans ces simples mots prononcés : « Je vous aime ». A l'écran, la même émotion doit être exprimée sous forme d'action. Sur la scène, la profondeur de l'émotion peut être complètement exprimée par l'intonation de la voix; sur l'écran la profondeur de l'émotion demande l'accentuation de l'action. Le danger habituel du cinéma dans l'expression de l'émotion est presque inévitablement l'exagération dans l'action. Par là, on peut se rendre compte que le point de vue de la censure du film n'est pas le même que celui de la censure du drame ».

Une autre différence entre les deux arts est celle qui existe entre le fait de voir le visage d'un passant dans la rue et l'étude du même visage dans un portrait.

Et, troisièmement la même formule de critique ne peut être appliquée au cinéma et à la scène, parce que le caractère du public est si différent. Le cinéma est le lieu fréquenté par la famille, à un degré qui n'a été atteint par aucune autre forme de spectacle. Le vieux préjugé qui, si longtemps a fermé les théâtres à certaines opinions religieuses, n'a jamais existé pour le Cinéma, ce qui montre à quel point le cinéma est estimé des familles et ce qui indique en même temps où se trouvent les intérêts permanents de l'Industrie.

Cette distinction entre les principes de la censure dramatique et cinématographique, et que nous mettons constamment en avant, nous a obligés à rejeter pour l'écran, la reproduction de pièces qui avaient été permises pour le drame parlé, sans protestation ni de la censure dramatique, ni du public, ni de la Presse.

La censure du film est donc, dans un certain sens, plus sévère que la censure dramatique, non parce que

nous voulons être plus sévères que la censure dramatique, mais parce que nous insistons sur la différence essentielle du public, et sur la présentation des pièces dans la forme mobile d'hommes et de femmes vivant, gesticulant et parlant, et la présentation des silencieuses photographies de la scène filmée.

Une de nos plus grandes difficultés — et ici encore sommes dans une position différente de celle de la censure dramatique — est ce que nous appelons le « détective drama ». Tout le monde connaît l'immense popularité de ces drames; quelques-uns de ces grands détectives, tels que Sherlock Holmès, la création de Sir Arthur Conan Doyle, passeront à la postérité. Mais, nous avons décrété que si l'élément criminel était trop prononcé dans ces drames filmés, si les procédés criminels étaient trop clairement exposés — surtout s'il y avait tendance à ce que le criminel, par son audace et son succès avec un mélange de bons et mauvais motifs, devint sympathique et populaire, — nous serions coupables de grave abandon de notre devoir en permettant à un tel drame d'être projeté sur l'écran — et spécialement devant un public largement composé de jeunes gens. Je dois admettre que ce point de vue est dur pour l'industrie et frise une restriction arbitraire de la liberté de l'art du cinéma; mais, nous sommes persuadés que, dans l'intérêt du public, nos principes doivent être maintenus. J'ai fait connaître sur ce point les sentiments de la Censure par une circulaire adressée à l'Industrie il y a quelque temps :

1° Aucun sérial se rapportant au crime ne sera examiné à l'avenir que dans son entier;

2° Aucun sérial dans lequel le crime est le point dominant et non un épisode de l'histoire ne sera accepté par la Censure;

3° Aucun film ne sera accepté dans lequel les méthodes criminelles sont démontrées et forment le trait dominant de l'histoire. Cette règle s'applique également aux cas où, à la fin du film, le criminel ne serait pas suffisamment châtié, et également quand l'élément policier ne joue pas un rôle suffisamment sérieux ou quand le crime est traité d'une façon comique ».

Ces règles ont eu pour effet de nous sauver d'une avalanche de films criminels.

#### Valeur du Travail

Le travail que nous avons fait a été suivi avec grand intérêt par les autres pays, et plusieurs d'entre eux, ont adopté notre code de censure. Nous avons été chargés par le Ministère de la Guerre et le département du Commerce de Guerre, de Censurer les films pour l'exportation pendant la guerre, et ces deux départements nous ont remercié des services rendus. Le travail de notre Bureau a aussi reçu l'approbation du « Home Secretary » et du « Under Secretary ». Lorsque des sujets nous arrivent qui soulèvent des questions politiques —

telles que nos relations avec les Pouvoirs étrangers ou nos propres Dominions — nous demandons l'assistance des départements publics s'occupant de pareils sujets, et invariablement nous recevons l'aide demandée et arrivons toujours à l'unité de jugement.

Nous n'hésitons jamais à appeler l'aide du dehors, chaque fois que nous pensons que nous pouvons en avoir besoin. Si, par exemple, nous nous occupons d'un film traitant de questions sociales, de luttes entre le Capital et le parti du Travail, nous demandons l'assistance de représentants de chaque parti. S'il est question de la tendance morale d'un film, nous appelons les représentants des Eglises. Nous ne permettons pas de passer un film pouvant porter offense à des convictions religieuses ou aux rites d'une croyance; et là, encore, si nous avons des doutes, nous consultons des prêtres qualifiés pour nous éclairer. Nous avons coupé ou rejeté des films pouvant offenser des Protestants, des Catholiques, des Juifs ou des Mahométans dans leurs sentiments respectifs.

C'est ainsi que, bien que nous revendiquions notre indépendance et ne puissions, naturellement, partager notre responsabilité, nous restons continuellement en contact avec les autres corporations, en dehors de la nôtre. Il est nécessaire d'insister sur ce point, parce que nous sommes constamment priés, par ceux qui ne connaissent pas nos méthodes, de créer des conseils pris parmi les membres de sociétés philanthropiques et du clergé. Nous sommes aussi en rapport avec le public en général, par une correspondance considérable émanant de personnes qui ont vu et peuvent critiquer un film ou portions d'un film que nous avons laissé passer. Toutes ces lettres reçoivent une attention immédiate; et, si nous jugeons les critiques bien fondées nous invitons l'éditeur du film à nous le soumettre de nouveau. Si la plainte est établie, nous faisons les changements nécessaires, toujours avec le cordial assentiment de membres de l'Industrie qui n'ont pas plus envie que nous d'offenser la communauté. Bien entendu, nous sommes en constante correspondance avec les autorités locales; nous leur envoyons toutes les semaines une circulaire mentionnant les noms des films acceptés; c'est pour eux un guide, quand il y a des films présentés et que nous n'avons pu passer.

Encore deux points : Notre Bureau, bien que nommé et payé par l'Industrie, est dans une situation d'absolue indépendance. J'ai déjà parlé de la façon dont mes examinateurs se tenaient en dehors de l'Industrie; les noms de quelques-uns des membres du Bureau sont, je crois, inconnus à l'industrie généralement parlant. Un seul membre du Bureau, à part moi, se rencontre avec des membres de l'Industrie pour discuter les questions entre le Bureau et le propriétaire du film. Aucun de nous n'a de relations directes ou indirectes avec les intérêts financiers d'aucune entreprise cinématographique.

Le jugement de la Censure est accepté comme décisif,

et les occasions dans lesquelles on a passé outre, sont très rares.

Deuxièmement : le Bureau, bien que fonctionnant à titre privé et non obligatoire rend, en fait des décisions obligatoires. Cela est dû d'abord à la résolution de tous ceux qui sont intéressés dans l'Industrie du Cinéma non seulement d'accepter nos décisions eux-mêmes, individuellement, mais aussi de les imposer à tous les membres de l'Industrie; et l'Industrie a une puissante organisation atteignant les neuf dixièmes de ses membres; ils ont le droit de punir par l'exclusion de leur association tous ceux qui n'accepteraient pas loyalement les décisions du Bureau de la Censure.

Et cette façon de pouvoir absolu est encore augmentée par l'acceptation de notre décision par un grand nombre des autorités du pays qui détiennent les licences. Notre Censure, bien entendu, n'est pas la Censure de l'Etat, mais elle atteint peu à peu l'autorité qui égalera finalement celle que pourrait exercer l'Etat. Ce n'est pas à moi de discuter dans cet article les mérites de la Censure de l'Etat comparé à notre forme de Censure. J'ai mon opinion ferme à ce sujet; l'Industrie aussi; mais, je puis être accusé de parti-pris. Je me permettrai cependant de dire que, entre les trois alternatives — pas de Censure, la Censure de l'Etat ou notre forme de Censure — nous sommes le meilleur compromis entre les deux inacceptables et dangereux extrêmes.

(Du supplément cinématographique du Times).

### Le Cinématographe en Médecine et en Chirurgie

A peine le cinématographe était-il né que les esprits ouverts au progrès eurent l'idée de l'employer en médecine et en chirurgie. Le Dr Doyen réalisa, en France, le premier film chirurgical. Cela est déjà de l'histoire ancienne puisque c'est en 1907 que l'on nous présenta sur l'écran les divers temps d'une opération bien conduite. A cette époque, les avis étaient partagés sur l'opportunité et l'utilité réelles d'un tel mode d'enseignement. Aujourd'hui, il s'est singulièrement généralisé. Au Val-de-Grâce, le professeur Billet enseigne une partie de la médecine opératoire, grâce à l'écran. Il y a quelques semaines, le professeur J.-L. Faure, missionnaire zélé de l'art chirurgical français à l'étranger, projetait à l'Université de Saragosse des films chirurgicaux qu'admirent vivement ses collègues espagnols.

Ce n'est un mystère pour personne que les « sujets » deviennent rares dans les amphithéâtres de nos Facultés de médecine. Des associations mues par le souci de la dignité humaine, se sont organisées pour « réclamer » les corps des pauvres abandonnés qui meurent

à l'hôpital ou dans les asiles réservés à la vieillesse misérable. L'Œuvre en a parlé en son temps. Il en résulte que nos futurs chirurgiens n'ont plus à leur disposition, pour apprendre leur art, que des corps peu nombreux. Cette insuffisance a les plus funestes conséquences. Le cinématographe peut y suppléer dans une certaine mesure. Il permet aux étudiants et aux jeunes chirurgiens d'assister de visu à toutes les phases d'un acte chirurgical.

\*\*\*

L'usage du cinématographe pour l'étude de la médecine elle-même s'est peu à peu répandu. Il n'est guère de chapitres de physiologie, de bactériologie ou d'histoire naturelle qui ne donnent matière à projections cinématographiques. Avant la guerre, le Dr Commandon, chef de service à la maison « Pathé », vulgarisa par l'écran l'étude du sang et de ses parasites, celle de la circulation et de la digestion. Tous les microbes pathogènes peuvent être passés en revue et l'ont été. Malheureusement, il existe encore beaucoup de maîtres partisans des méthodes anciennes et qui prétendent s'en tenir à l'observation directe. Il n'est pas douteux que rien ne peut la remplacer, même le cinématographe qui, selon l'expression de l'un des plus grands chirurgiens actuels, « montre la réalisation et masque les difficultés ». Mais, dans l'impossibilité où l'on se trouve aujourd'hui, dans les amphithéâtres et les laboratoires, de posséder une matière d'étude abondante et de passer en revue, faute de temps, les chapitres si nombreux des sciences biologiques, force est bien d'admettre qu'il faut recourir à un enseignement indirect par l'image. Cela vaut mieux cent fois que l'absence de toute information.

En une heure de projections, on peut être initié au développement des microbes et à leurs actions nocives mieux que par dix heures de lecture. Mais il faut bien le dire, chez nous le film chirurgical, médical et physiologique n'est encore qu'à la période du balbutiement. Dans certaines Universités américaines, dans nombre d'hôpitaux d'outre-Atlantique, le cinématographe d'enseignement a pris la place d'honneur. Il y a là un gain de temps considérable pour les élèves et le maître ne trouve pas indigne de lui jouer le rôle de commentateur d'images prises sur le vif.

(De l'Œuvre).

ASCLÉPIOS.

Si vous voulez acheter . . . **UN CINÉMA**  
PARIS-BANLIEUE-PROVINCE  
Adressez-vous à  
**LA MAISON DU CINÉMA**  
50, Rue de Bondy - PARIS

# PERRET PICTURES

présentera le 29 Mars 1922

LE GRAND FILM INTERNATIONAL

## LE DÉMON

## DE LA HAINE

Adapté du Roman Français

“ROLANDE IMMOLÉE”

DE

LOUIS LÉTANG

PAR

LEONCE PERRET

Editeur : PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA

# LE DÉMON DE LA HAINE

Pour la première fois dans l'histoire de la Cinématographie, ce film a été tourné dans les endroits exacts où se déroule l'action :

New-York = Londres = Paris = Le Havre = Pays Basques

et en mer à bord du paquebot *France*

LE FILM POPULAIRE || LE ROMAN CINÉMA  
PAR EXCELLENCE || en une SEULE SÉANCE

ARTISTES FRANÇAIS

C. BRÉON

Le créateur de “JUDEX”

E. BOURBON

Le fameux comique ONÉSIME

GABY PERRIER, VOLNYS

MORLAS, DUTERTRE, MAILLARD, COMBES, DUVAL, BADER

et

## MARCYA CAPRI

Dans le rôle de *Rolande*

ARTISTES AMÉRICAINS

HENRY SEL (le partenaire de PEARL WHITE)

LUCY FOX, ROBERT ELLIOT, RUTH THORPE

Et le grand artiste anglais

## IYO DAWSEN

Editeur : PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA

PROCHAINEMENT

# PERRET PICTURES

présentera

## L'ÉCUYÈRE

Adaptation cinématographique du roman de PAUL BOURGET, de l'Académie Française

par

LÉONCE PERRET

avec le concours de

GLADYS JENNINGS

de la STOLL-FILM Co de Londres

JEAN ANGELO    HENRY HOURY    MARCYA CAPRI  
E. MAUPAIN    ALBERT MAYER    M<sup>LLE</sup> DESVIGNES  
BRÉON    VALENTINE PETIT

et

JANE FABER

de la Comédie Française

EN SEPTEMBRE

## L'EMPIRE DU DIAMANT

de Valentin MANDELSTAMM

avec le grand artiste français LÉON MATHOT

EN RÉALISATION

KOENIGSMARK

Grand Film international d'après le roman célèbre de Pierre BENOIT

### Les Films passent trop vite sur certains Écrans

#### Des opinions autorisées

Notre excellent confrère Boisvyon, de *l'Intransigeant*, cinégraphiste compétent, se plaint que la projection, dans certains établissements soit menée à une telle allure que la vision d'un film devient, dans ces conditions, une sorte de supplice. Et il a recueilli des opinions autorisées :

*Il ne faut pas dépasser 1.500 m. à l'heure.*

D'abord celle de M. Costil, l'un des directeurs des « Etablissements Gaumont ».

— Le public se plaint, dites-vous, de l'allure exagérée des films dans certains cinémas.

Nous avons été les premiers à protester contre cette méthode déplorable qui, en premier chef, a pour résultat de déformer complètement l'action du film et d'en rendre souvent les textes incompréhensibles, mais ce serait à mon avis, une grave erreur de prétendre que ces défauts sont dus à la prise de vues.

Depuis quelques années, la technique a fait de tels progrès, qu'à moins d'être un débutant, jamais un metteur en scène ne laissera ses artistes jouer à une allure trop précipitée.

En général, les prises de vues normales sont exécutées à une vitesse moyenne qui peut à l'extrême rigueur varier de 16 à 20 images à la seconde. Il n'est bien entendu pas question des films tournés spécialement au ralenti ou à la petite manivelle pour obtenir des effets extrêmes.

Donc, si à la projection du film positif l'opérateur dépasse l'allure de 20 images à la seconde, il tend à déformer le rythme de l'impression originale.

Mais il faut compter que l'opérateur de projections doit vaincre la déféctuosité de l'obturation et que, pour éviter tout scintillement à l'écran, il se trouve amené à projeter légèrement plus vite.

Les conditions normales seraient de 1.300 mètres à l'heure, vitesse maximum. Dans la pratique, on atteint 1.500 mètres à l'heure, mais les cas sont fréquents où, pour des raisons d'encombrement de métrage, l'opérateur arrive à la vitesse de 1.700 à 1.800 mètres à l'heure.

A ce moment, il est évident que la projection du film est nettement déféctueuse et que le public est le premier à s'en apercevoir.

A la décharge des directeurs de cinémas, il faut reconnaître que cet état de choses provient souvent de l'impossibilité où ils se trouvent de connaître exactement et suffisamment à l'avance les métrages de leurs programmes et que, d'autre part, au cours d'une

même semaine, il arrive que certains documents d'actualités viennent s'ajouter au métrage initial, obligeant l'opérateur à accélérer l'allure générale pour rester dans la même limite horaire.

\*\*

#### Des projections trop pressées

M. Marcel L'Herbier, à qui nous devons les films bien rythmés que l'on sait, ne voit qu'un moyen pour éviter cet inconvénient diminuer la vitesse de projection... et retarder l'heure des derniers métros.

Tout le mal, dit-il, vient des projeteurs qui sont pressés d'en finir. Car chacun sait que dans les films soigneusement « mis en scène » — c'est-à-dire dans tous les films français — les visualisateurs recommencent la prise de vue jusqu'à ce que le rythme du jeu des artistes soit entièrement satisfaisant ! Il n'y a donc rien de fautif de leur côté. Donnez-nous simplement, pour que tout soit parfait, des visiophones Chaudy aux mains des chefs d'orchestre... et des chefs d'orchestre qui soient noctambules.

\*\*

#### Des exploitants recordmen de vitesse

Louis Delluc qui possède, lui aussi, à un très haut degré de perfection le sens du mouvement lent, écrit :

— Il y a certes des prises de vues fâcheuses, soit du fait de l'artiste, soit du fait du metteur en scène ou de l'opérateur. Mais c'est le moins grave et les plus coupables sont les exploitants qui, pris entre un programme trop chargé et un horaire impérieux, n'hésitent pas à accélérer la projection.

J'en sais qui disent avec orgueil : « Soirée épatante, mon bon ! J'ai passé tant de mètres en tant de minutes. » D'autres vous confient : « Ce film-là est si ennuyeux que je le donne en première vitesse et je gagne un quart d'heure... » Ou bien : « C'est joué trop triste. Pressons le mouvement. » Ainsi nombre de tragédies sont transformées en farces épileptiques. Les directeurs sont ravis. Les cinéastes se morfondent. Le public se tord ou est furieux. Qu'importe ! n'est-ce pas ?

Je pense que le meilleur remède sera la colère populaire un de ces jours. Il y aura aussi pour guider les directeurs intelligents (il y en a), le visiophone de M. Chaudy. Il pourrait y avoir en attendant des notes précises et détaillées sur le rythme de la projection qui seraient livrées avec le film. Un compositeur laisserait-il graver une partition sans indiquer les *andante*, *allegro*, *piano*, *forte*, etc..., et la *mesure* à la clé ? Non. Ne laissons pas saboter nos films que les conditions médiocres du travail ont déjà risqué de nous faire saboter nous-mêmes. »

M. Maurice Challiot qui prit à *Natura films* des vues

si harmonieuses est du même avis et M. de Bersaucourt, des films Abel Gance, ajoute à sa lettre une phrase qui ne nous rend pas fiers.

« Nous pouvons ajouter, dit-il, que la remarque sur laquelle vous avez établi votre enquête n'a pas frappé notre esprit lorsque nous avons assisté à des projections ailleurs qu'en France. Je crains bien que ce défaut ne nous soit un peu spécial ».

Nous ne pouvons réellement pas tirer vanité de cette conquête française, conclut Boisyyon.

## AU FILM DU CHARME

### Anastasia est morte.

Il y eut une fausse joie, j'allais dire une panique de joie, le soir du 11 mars, au club de la presse cinématographique, 21, rue de l'Entrepôt, ou, plus exactement — soyons francs... du collier — au café Bellanger, où se tiennent irrégulièrement les assises des plus entraînés de nos associés.

Un ami entra, brandissant un journal et criant comme un dément : « Anastasia se meurt ! Anastasia est morte ! »

On s'entre-regarda... en chiens... défaillants, croyant deviner qu'il s'agissait de M<sup>me</sup> Censure-mère, et belle-mère.

Renseignements mis au point, on se trouva fort marri de savoir qu'il s'agissait d'une bonne fée, la grande-duchesse Anastasia, veuve du grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin, décédée l'après-midi, dans sa villa Fantasia, à Eze-sur-Mer. La joie se mit en berne aussitôt.

Mais je crois bien que si la de cujus avait été « la cousine Belle », que chacun apprécie à sa juste valeur on aurait illuminé la terrasse Bellanger, aux frais et au grand dam de nos princesses.

\*\*

### Autour d'un boa.

Berthe Dagmar l'a baptisé : Khaâ. Jean Durand aurait pu tout aussi logiquement le surnommer : Caïn, à cause de son air froid de faux-frère et Marcel Marceau,

l'infatigable « derviche-tourné » qui se plaint souvent que les affaires ne vont pas fort, l'aurait dû affubler du sobriquet de : « Cahin-Caha ».

Khaâ a déjà sa légende, sinon son histoire. C'est que ce boa est un ophidien des plus civilisés, de la grande famille des pythons, venus en Europe, comme la fortune, en dormant, pour étudier le monde cinématographique.

C'est ainsi que, l'autre soir, chez le metteur en scène Durand, rue des Solitaires, comme pour donner une leçon de choses aux invités, susceptibles d'hésiter, le cas échéant, à quitter froidement une maîtresse infidèle, Khaâ, sans s'émouvoir, laissa là sa peau, qui ne tenait à lui, d'ailleurs, que par un film.

Ce matin, après avoir lu dans Bonsoir l'interview d'Auguste Nardy « Comment on tourne un film avec des fauves », j'avais la sombre conviction que Khaâ était une méchante bête. Mais, comme presque toutes les méchantes bêtes ont de l'esprit, je résolus d'entrer en conversation directe avec Khaâ, par téléphonie sans fil, système Inédit... sohn.

J'ai été obligé de sonner trois fois... Khaâ faisant le mort, sommeillait lourdement en rêvant du paradis équatorial perdu. Il se réveilla en cerceau, s'étira en bâillant — je le présume du moins — et me répondit flegmatiquement : « Nardy m'a fait passer pour un autre. Khaâ est un gentil garçon de boa, qui ne ferait pas de mal à une mouche, mais qui adore le lapin vivant. Dites bien ceci et cela à vos fidèles lecteurs. Ajoutez que si j'ai, dans ma vie, fait du mal à quelque être que ce soit, je m'en repens sincèrement. Depuis longtemps, je vis cloîtré, replié sur moi-même et sur mes pensées de remords. Je jeûne, à cause de la vie chère, et je m'abstiens de toute manifestation de mauvaise humeur. La plupart de mes jours ressemblent à mes nuits, je dors — car qui dort dine — et je me moque des calomnies versées à mon complet-courant.

« Si j'étais un parisien de vieille branche généalogique, je terminerais cette causerie amicale par ce mot de la fin : « J'en ai, des coups de daque... marre... Dites et redites que le boa contrit se lorde; que des racontars des hommes je ne fais nul Khaâ ».

Ainsi parla Khaâ et il se rendormit du sommeil du juste repentant.

A. MARTEL.

## MAX GLUCKSMANN

LA PLUS IMPORTANTE MAISON CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'AMÉRIQUE DU SUD

— Exclusivité de tous BEAUX FILMS pour les Républiques ARGENTINE, CHILI, URUGUAY et PARAGUAY —

Maison principale : BUENOS-AIRES, Callao 45-83 Succursales : SANTIAGO DE CHILI, Agustinas 728 — MONTEVIDEO, 18 de Julio 966

Maisons d'achat : NEW-YORK, 220, West 42 th. St. — PARIS, 46 Rue de la Victoire (IX<sup>e</sup>), Téléphone : Gutenberg 07-13

## Un Questionnaire pour le Congrès

### DU CINÉMATOGAPHE

Ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas reçu le questionnaire suivant peuvent adresser directement leurs réponses à la Société française de « l'Art à l'école », 26, quai de Béthune, en vue du prochain Congrès National du Cinématographe :

1. — Le Congrès comprend trois sections : 1<sup>o</sup> L'orientation professionnelle; 2<sup>o</sup> l'enseignement technique : a) industriel, b) agricole; 3<sup>o</sup> l'éducation artistique.

A quelles sections désirez-vous être inscrit?

2. — Avez-vous l'intention de présenter des communications? Sur quel sujet?

3. — Etes-vous favorable à l'application du cinéma à l'enseignement technique : 1<sup>o</sup> à l'orientation professionnelle; 2<sup>o</sup> dans l'enseignement des professions industrielles; 3<sup>o</sup> dans l'enseignement des professions agricoles; 4<sup>o</sup> dans l'enseignement artistique.

4. — Quelles critiques formulez-vous sur les tentatives d'application qui ont pu être faites?

5. — Les séances doivent-elles présenter un caractère purement instructif, ou mi-instructif et mi-récréatif, selon l'âge des élèves?

6. — Vous a-t-il été donné d'employer cette méthode et dans quelles branches : 1<sup>o</sup> comme indication sur l'orientation professionnelle; 2<sup>o</sup> comme méthode d'enseignement?

7. — Les résultats que vous avez recueillis sont-ils probants : 1<sup>o</sup> si oui, dans quelles proportions; 2<sup>o</sup> si non, en connaissez-vous les causes?

### I. — Section Orientation Professionnelle

1. — Comment comprenez-vous la présentation au point de vue de l'orientation professionnelle?

En connaissez-vous des applications? Lesquelles?

### II. — Section Enseignement Technique dans les Arts Industriels et Agricoles

1. — Où en est l'enseignement par le cinéma : 1<sup>o</sup> dans l'enseignement technique supérieur; 2<sup>o</sup> dans l'enseignement technique secondaire; 3<sup>o</sup> dans l'enseignement professionnel et agricole?

2. — Quelle est votre appréciation sur le cinéma éducateur répandu dans l'enseignement : 1<sup>o</sup> primaire professionnel; 2<sup>o</sup> secondaire professionnel; 3<sup>o</sup> technique supérieur? Le jugez-vous utile ou superflu?

3. — Quelles seraient les matières qui se prêteraient le mieux à ce mode d'enseignement?

4. — Quelle périodicité doit-on donner aux projections : hebdomadaire, quinzaine, mensuelle?

5. — Parmi les modes suivants du cinéma éducateur quel est selon vous celui qui est préférable : 1<sup>o</sup> séance

accompagnée de film normal, vitesse normale et sans interruption; 2<sup>o</sup> séance accompagnée de projections fixes précédant le film normal; 3<sup>o</sup> séance accompagnée du film à vitesse normale (avec arrêt en certains points); 4<sup>o</sup> séance accompagnée de projections fixes précédant le film normal avec possibilité d'arrêt en certains points; 5<sup>o</sup> séance accompagnée du film ralenti combiné avec film à vitesse normale sans interruption; 6<sup>o</sup> séance accompagnée de projections fixes précédant le film ralenti combiné avec film à vitesse normale sans interruption; 7<sup>o</sup> séance accompagnée du film ralenti combiné avec film à vitesse normale avec arrêt de l'un ou de l'autre en certains points; 8<sup>o</sup> séance accompagnée de projections fixes précédant le ralenti combiné avec film à vitesse normale et arrêt en certains points; 9<sup>o</sup> séance accompagnée du film parlant à vitesse normale; 10<sup>o</sup> séance accompagnée du film parlant avec ralenti et vitesse normale avec ou sans arrêt en certains points et précédé ou non de projections fixes?

6. — Quelle est votre opinion dans l'introduction dans le corps du film de dessins animés?

7. — Etes-vous partisan de bibliothèques dites « cinémathèques » régionales ou centrales de films éducateurs?

8. — Veuillez indiquer toutes autres remarques que vous pourriez juger utiles sur l'amélioration du rendement dans l'instruction, les dépenses occasionnées, l'organisation nationale de l'enseignement par le cinématographe, etc., etc.?

9. — Quelle est votre opinion sur les séances éducatives, etc., etc.?

9. — Quelle est votre opinion sur les séances éducatives établies par les municipalités?

### III. — Section de l'Enseignement Artistique

1. — Que pensez-vous de l'emploi du cinématographe dans l'enseignement artistique en général?

2. — Que pensez-vous de son emploi dans l'instruction pratique du dessinateur?

a) en général;

b) quel coefficient d'utilité lui attribuez-vous;

c) en particulier dans l'étude de :

1<sup>o</sup> la figure humaine, anatomie artistique, expression, mouvement;

2<sup>o</sup> la perspective des volumes dans l'espace;

3<sup>o</sup> la lumière et les ombres artistiques et géométriques;

4<sup>o</sup> des documents décoratifs (plantes, animaux, minéraux, objets);

5<sup>o</sup> la composition décorative.

3. — Que pensez-vous de son emploi pour la formation du goût par la présentation d'œuvres naturelles ou humaines?

Les réponses à ce questionnaire rempli doivent être adressées au Secrétaire Général, avant le 30 mars 1922. Les rapports ne devront pas dépasser 150 lignes.

## L'EXEMPLE DE L'ÉTRANGER

Comment s'est constituée  
l'Union Cinématographique Belge

Notre Rédacteur en Chef signale, dans son article de ce jour, la constitution de l'« Union Cinématographique Belge ». Voici des documents qui montrent comment a eu lieu cette constitution.

Tout d'abord l'appel suivant a été lancé par un « Comité provisoire » :

Bruxelles, le 25 février 1922.

Cher Collègue.

En présence des dangers tous les jours plus graves qui menacent notre industrie, il n'existe, de l'avis de tous ceux qui n'ont en vue que l'intérêt supérieur de notre corporation, qu'un seul remède : se grouper, s'entraider, rassembler en un faisceau compact toutes les forces aujourd'hui éparses, et de cette façon devenir tous les auxiliaires actifs d'un organisme central qui se présentera avec autorité au nom de la cinématographie du pays entier.

On a trop souvent constaté, jusqu'à présent, un véritable gaspillage d'efforts disséminés. Cette façon d'agir doit être abandonnée. Il faut se réunir et travailler, non plus chacun pour soi, mais avec cette unique pensée : tous et tout pour le relèvement de la cinématographie et la défense de ses intérêts.

On ne crée rien aujourd'hui qu'avec des pensées collectives; on n'aboutit à rien que par l'effort commun. C'est donc le devoir sacré de chacun d'apporter sa part contributive à l'édification d'un bloc solide contre lequel viendront se briser désormais toutes les entreprises des adversaires du cinéma.

Les promoteurs de l'U. C. B., conscients de ces nécessités, persuadés qu'aucun organisme actuellement existant ne les méconnaît, et qu'au contraire, chacun d'eux poursuit loyalement le but qu'ils se proposent, se sont donné pour tâche de coordonner leurs efforts et d'en assurer ainsi plus rapidement et plus efficacement le succès.

Soucieux de respecter scrupuleusement l'existence et l'autonomie absolue de chacune des associations actuelles qui continueraient à subsister comme par le passé et conserveraient toute leur liberté d'action, désireux d'éviter toute immixtion dans leur organisation intérieure et d'écarter toute cause de rivalité entre elles, les fondateurs de l'U. C. B. ne demandent aux divers groupements qu'une seule chose, c'est de constituer une sorte de Grand Comité Central, où seraient préparées et étudiées toutes les questions touchant à l'intérêt général de la corporation, pour être ensuite soumises à la discussion de toutes les associations réunies en des assemblées générales d'où sortiraient des décisions communes, dont l'exécution serait poursuivie dans une direction unique.

Qui ne s'aperçoit que c'est là le seul moyen de soutenir la lutte formidable dans laquelle nous nous trouvons engagés? Qui oserait prétendre que ce n'est pas là le vœu de tous ceux qui comprennent leurs véritables intérêts que de les voir défendre par et au nom de tous?

Aucun cinématographe n'a le droit, dans la situation présente, de se désintéresser de cette lutte; tous ont le devoir d'y consacrer leurs efforts. Que les uns préfèrent se réunir sous telle bannière, les autres sous telle autre, lorsqu'il s'agit de discuter leurs intérêts particuliers, rien de plus légitime; mais lorsque l'intérêt général est en jeu, c'est-à-dire au moment du danger, c'est sous un seul et même drapeau que tous doivent venir se ranger.

Nous ne doutons pas un seul instant que le projet ci-dessus exposé rencontrera l'adhésion de toutes nos associations, et nous prions celles-ci de vouloir bien examiner les statuts ci-contre, dont l'adoption doit permettre enfin la réalisation du vœu unanime de tous nos collègues du pays.

Par la même occasion, nous invitons chacune des associations à nous faire connaître le nombre des membres qui la composent, et de nous indiquer les délégués qui, conformément au Titre II de ces statuts, seront appelés à désigner le Comité définitif de l'U. C. B.

En une assemblée générale constitutive qui se tiendra le mardi 7 mars, à 10 heures, à l'Albertum, boulevard Adolphe-Max, à Bruxelles, et à laquelle tous les cinématographistes du pays sont instamment priés de vouloir bien assister, il sera procédé à l'examen et, éventuellement, à l'approbation des dits statuts, et à la constitution du Comité de l'Union Cinématographique Belge.

Pour le Comité provisoire de l'U. C. B. :

Les secrétaires, Remy Geerts, Cl. Wildiers. Le président, A. Strony.

Prière d'adresser les réponses au président ou aux secrétaires du Comité provisoire :

M. Strony, président, 6, place Wilson, à Gand.  
M. Geerts, secrétaire, 6, place Wilson, à Gand.  
M. Wildiers, secrétaire, 139, avenue d'Italie, à Anvers.

\*\*

L'Assemblée eut lieu à la date indiquée et les statuts que voici ont été adoptés à l'unanimité. Nous les publions pour le cas où il se formerait un jour en France une « Union cinématographique française », ils pourraient servir de modèle.

UNION CINÉMATOGRAPHIQUE BELGE  
U. C. B.

## STATUTS

## TITRE I

## BUT

a) Le progrès moral et matériel du commerce et de l'industrie cinématographique, dans le domaine commercial, didactique, scientifique et artistique.

b) La protection et la défense des intérêts généraux et spéciaux des diverses branches de ce commerce et de cette industrie, tant au point de vue professionnel qu'à l'égard des pouvoirs publics.

## TITRE II

## COMPOSITION DE L'U. C. B.

L'U. C. B. se compose de toutes les associations cinématographiques du pays qui auront adhéré à ses statuts et qui sont représentées dans son sein à raison de un délégué par groupe, plus un par 20 membres de l'association affiliée, sous réserve, toutefois, que les producteurs, éditeurs et loueurs y soient représentés à concurrence de 1/3 et les exploitants à concurrence de 2/3.

Ces associations s'obligent à n'entreprendre aucune démarche d'intérêt général auprès des pouvoirs publics qu'avec le concours de l'U. C. B.  
Elles auront la faculté de recourir à son assistance pour toutes autres démarches quelconques.

## TITRE III

## COMITÉ DE L'U. C. B.

Le Comité de l'U. C. B. est composé d'un président, de deux

Un  
grand artiste  
**HARRY  
CAREY**



Ce film sensationnel en couleurs sera présenté  
au  
**PALAIS DE LA MUTUALITÉ**  
325, Rue Saint-Martin, PARIS



Une délicieuse  
vedette  
**SEENA  
OWEN**

LE  
CHEVALIER DE LA VENGEANCE

Drame

Film en couleurs, interprété par Harry CAREY

Longueur appr. : 1700 mètres



Une  
photo inépuisable  
en couleurs



Un  
scénario des plus  
émouvants

Les Grands Films L. van GOITSENHOVEN

PARIS : 16, Rue Chauveau-Lagarde  
BRUXELLES : 17, Rue des Fripiers



Téléphone : Central 60-79

Métros : Madaleine — St-Lazare — Caumartin

Les grandes Exclusivités des Etablissements **L. VAN GOITSENHOVEN**  
FILMS BELGICA

CAPITAL : SIX MILLIONS DE FRANCS

**HARRY CAREY**

dans

## “LE CHEVALIER DE LA VENGEANCE”

Film en couleurs en cinq parties

Jim Carson est, sans contredit, un des propriétaires de ranches les plus opulents du Nouveau Mexique; tout semble lui sourire. Son fils, Harry, va contracter un mariage d'amour. Mais il y a un ennemi : Brewster, le patron du saloon-bar de Méquito, personnage dont l'influence a eu suffisamment de poids dans la nomination du shérif pour faire pencher la balance en faveur du jeune Théroulde.

Or, l'implacable Brewster a attaché à son service une bande de risque-tout, qui harcèlent sans cesse les troupeaux de Carson. Harry et son frère Tom, toujours sur le qui-vive, se défendent si énergiquement que Brewster vient d'exiger de Théroulde, son obligé, qu'il en finisse avec ce trop hardi ranchero.

Au matin des épousailles, Harry, quelques instants avant la cérémonie, entre dans le saloon du notable citoyen.

Ce retors personnage se montre affable et empressé. Il propose à Harry Carson de faire la paix et il appuie sa proposition d'un substantiel présent de cigares. Mais, lorsque, après la bénédiction nuptiale, les nouveaux conjoints sortent du sanctuaire, le père Carson, sa femme et la jeune épouse trouvent la mort dans un guct-apens. Harry jure de venger les victimes par la mort de tous les assassins qui ne sont autres que Brewster et sa bande.

Deux années durant, dans la petite ville de Méquito, on n'a plus entendu parler de Harry, mais un jour, ô surprise, on a la stupefaction de voir une liste de noms affichée. La liste est signée : Harry Carson, et il annonce que les coupables dont les noms suivent vont être punis.

Le jour même, Spada, le premier sur la liste, subit le châtiement de son forfait. Yuma Kid, le second, ne cesse de trembler et se tient sur ses gardes.

La diligence à destination de Méquito a été nuitamment attaquée par des Peaux-Rouges. Elle transportait Suzanne Madison, la fiancée de Théroulde. La jeune fille, seule rescapée, est trouvée au milieu d'un orage et sauvée par Carson qui lui donne abri dans une caverne, son refuge. C'est là que le vengeur apprend qu'est cette demoiselle que Théroulde a fait venir pour être institutrice à Méquito. Ainsi le destin lui donne la possibilité de supprimer la jeune fille comme on avait supprimé sa chère fiancée. Il revoit des scènes familiales du temps passé : ses vieux parents qui ne sont plus. Il peut se venger terriblement, mais l'esprit combattif de Harry répugne à frapper Suzanne qui, confiante, repose sous sa garde. Et le lendemain, il la reconduit jusqu'à Méquito. La route lui semble même trop courte cette fois. La fiancée du shérif doit reconnaître qu'elle n'a jamais été si bien traitée et elle quitte à regret son sauveur après lui avoir promis de garder secret le lieu de sa retraite. Chez l'un comme chez l'autre a passé un frisson d'amour.

LONGUEUR APPROXIMATIVE : 1.700 MÈTRES — AFFICHES et PHOTOS

Programme que nous présentons au PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, rue St-Martin

Dans les Fjords du Nord

Plein air

MÉTRAGE : 150 Mètres environ

Le Chevalier de la Vengeance

Drame

MÉTRAGE : 1.700 Mètres environ

PLACE AUX FEMMES

Comédie

MÉTRAGE : 685 Mètres environ

## PLACE AUX FEMMES

Comédie en 2 parties

Samson Naygoss est commis-voyageur en confection; il se prépare pour un de ses grands tours en province, mais avant de jouer le noble rôle de porte-drapeau des affaires, il vient dire au revoir à celle dont il veut demander la main pour en être le bras droit. Mais, comme il se sent marié en constatant que Sarah Petisse, sa fiancée, montre peu de zèle pour devenir sa femme : — « Je ne nie pas que je t'aime » dit-elle, « mais je veux encore quelque temps voler de mes propres ailes ».

En commis-voyageur qui toujours chante, Samson ne s'en fait pas; et puis, les affaires avant tout ! En chantant tra la la, il va, il vend. Le voilà arrivé à la dernière localité fixée par la feuille de route.

Cependant, Sarah, pour montrer sa mâle énergie, a accepté un poste de commis-voyageur dans une maison concurrente de celle pour laquelle travaille Samson. L'un et l'autre se rencontrent près de l'hôtel de « l'Etoile ». — « Je vais te prouver que je puis te surpasser en affaires, voilà pourquoi j'ai choisi le même métier que toi », lui dit-elle. « Place aux femmes », tel est son mot de chevet. Loin de s'opposer aux ébats commerciaux de Sarah, Samson se propose de lui aplanir la tâche; il va la présenter à sa meilleure cliente de la place. Cette cliente, M<sup>lle</sup> Saphronie Lahoussaye, une laissée pour compte de la grande foire matrimoniale, ne veut faire des affaires qu'avec les messieurs ! et Sarah a essuyé un échec. De

retour à l'hôtel, Sarah a été installée, chambre n° 9, tandis que Samson a le n° 6; mais, par suite d'un coup de marteau que Sarah a donné derrière la porte pour reclouer un règlement de l'hôtel, le neuf s'est retourné, de sorte que, sur le même palier, il y a deux numéros six à la grande confusion de Prosper Degueich, un habitué qui, quoique heurté dans ses desirs d'amourettes, veut esquisser avec Sarah un petit flirt. La jeune femme va prendre un bain. Un commissionnaire, croyant entrer chez Samson, s'empare de la malle de Sarah et de tous ses effets, pour les porter, selon l'ordre qu'il a reçu, chez M<sup>lle</sup> Lahoussaye.

A sa sortie du bain, Sarah ne trouve plus ses costumes. Eperdue, elle se rend chez son ami qui prend aussi un bain et croit qu'il s'agit du petit commissionnaire qui vient pour la caisse. Une idée lumineuse traverse alors l'esprit, le « bel » esprit de Sarah. Elle se revêt des habits du commis-voyageur et, devenue son sosie, elle se rend chez M<sup>lle</sup> Lahoussaye où elle obtient une commande magnifique. De retour à l'hôtel, elle redevient femme en esprit et en vérité, et va trouver son fiancé qui ne comprend rien à tout ce qui arrive. Sarah lui explique ses agissements et, émerveillé, Samson lui reconnaît une supériorité; aussi, insiste-t-il pour que leurs deux cœurs et leurs deux collections ne fassent qu'un. Cette union aussi raisonnable que sentimentale donnera une foule de petites « commis-voyageurs » qui crieront à travers le monde « place aux femmes ».

LONGUEUR : 685 MÈTRES. — AFFICHES

## JÉSUS DE NAZARETH

SA VIE — SA MORT

Merveilleux drame biblique en 5 parties :: Mise en scène de DIMITRI BUCHOWETZKI

En s'assurant la priorité de ce film, Messieurs les Exploitants peuvent escompter pendant les Fêtes de Pâques le maximum des recettes.

Etablissements **L. VAN GOITSENHOVEN**

BUREAUX DE LOCATION

Pour Paris et Seine : 16, Rue Chauveau-Lagarde, PARIS - Pour départements régionaux : 60, Avenue de Clichy, PARIS - Pour la Belgique : 17, Rue des Fripiers, BRUXELLES

MARSEILLE 34, Allées de Mailhan	LYON 39, Quai Gaileton	NANCY ET ALSACE-LORRAINE 13, Rue Dom-Calmel — NANCY
LILLE 23, Rue de Roubaix	NANTES 8, Petite Rue Emile Souvestre	BORDEAUX 1, Place Gabriel
GENÈVE	ALGER 25, Boulevard Bugaud	LA HAYE

Agences

vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier, élus par les représentants des associations affiliées.

Les membres du Comité sont élus pour un an et rééligibles. En cas de décès ou de démission d'un membre de l'U. C. B. avant l'expiration de son mandat, il sera pourvu à son remplacement par l'association à laquelle il appartenait. Le membre désigné en remplacement d'un autre achève le mandat de son prédécesseur.

Les attributions du Comité consistent notamment :  
1° A veiller à l'observation des statuts, règlements et décisions de l'U. C. B.

2° A prendre toutes les mesures et à établir tous les services qu'il juge utile à l'administration de l'U. C. B.

3° A percevoir la part contributive de chaque association affiliée dans les frais nécessités par les services de l'U. C. B. et à faire toutes les dépenses nécessaires à l'administration et aux travaux de celle-ci.

4° A étudier et à établir le projet de budget annuel et à le présenter à l'assemblée générale statutaire.

5° A déterminer le chiffre des appointements des membres du personnel qu'elle emploie et des indemnités des délégués s'il y a lieu.

6° A convoquer l'U. C. B. chaque fois qu'il le juge utile ou qu'il en reçoit la demande écrite et motivée de dix membres délégués et à fixer l'ordre du jour de ses séances.

7° A convoquer des assemblées générales de toutes les associations affiliées quand elle estimera celles-ci nécessaires ou qu'elle y sera invitée par une association affiliée.

8° A soumettre aux dites associations toutes les propositions qu'elle jugera utile.

9° A statuer, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale de toutes les associations, sur l'admission, l'exclusion ou la démission des associations affiliées.

10° A faire publier un bulletin officiel ou toutes autres publications importantes : circulaires, brochures, affiches, etc.

Le Comité se réunit sur convocation de son président aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par mois. Le président de l'U. C. B. représente celle-ci dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Le secrétaire général est chargé de l'organisation du secrétariat de l'U. C. B. avec l'aide des employés qui seront chargés, sous ses ordres, de la besogne courante de l'administration de l'U. C. B.

TITRE IV.

Participation financière des Associations.

Chaque association affiliée contribuera au budget annuel de l'U. C. B. au moyen d'une participation déterminée par l'assemblée générale obligatoire de toutes les associations adhérentes, sur proposition du Comité de l'U. C. B.

En cas de nécessité, le Comité est autorisé à faire un appel de fonds supplémentaire aux associations affiliées, proportionnellement au montant de leur participation de l'année en cours, et sauf approbation par une assemblée générale extraordinaire de toutes les associations affiliées.

TITRE V.

Des Assemblées Générales.

Une assemblée générale obligatoire de toutes les associations affiliées a lieu chaque année dans le courant du mois de mars. Elle porte notamment à son ordre du jour :

1° La présentation du rapport du Comité de l'U. C. B. sur les travaux et la situation sociale et matérielle de l'U. C. B. pendant l'année écoulée.

2° L'examen des comptes et le vote du budget et la fixation de la participation de chacune des associations affiliées.

Le Comité convoque également des assemblées générales extraordinaires de toutes les associations affiliées, toutes les fois que lui-même le juge utile, ou qu'il en reçoit la demande écrite

ou motivée de la part de l'une des associations affiliées, à l'effet de discuter des intérêts généraux de la corporation.

TITRE VI.

Votes.

Les décisions sont, en principe, prises à la majorité des voix et selon les règles des assemblées délibérantes.

Dans les circonstances reconnues exceptionnellement graves, à la majorité des 3/4 des membres de l'U. C. B. et après étude approfondie faite par eux de la question, toute proposition liant tous les membres des associations affiliées doit être soumise à une assemblée générale extraordinaire des associations affiliées spécialement convoquée à cet effet avec ordre du jour motivé et rappelant le texte du présent article. Un rapport écrit sera présenté par le Comité de l'U. C. B. sur la proposition; celle-ci sera soumise à deux votes séparés; l'un parmi les producteurs éditeurs et loueurs; l'autre parmi les directeurs d'exploitations cinématographiques présents à la dite assemblée.

La proposition ne sera adoptée que si les 2/3 des membres présents ou régulièrement représentés par un membre d'une des associations affiliées de chacune de ces deux catégories votent pour son admission.

TITRE VII.

Modifications aux Statuts.

Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts si ce n'est par une assemblée générale spécialement convoquée et à laquelle devront assister et prendre part au vote les 2/3 au moins des membres effectifs de toutes les associations affiliées.

Les modifications ne seront admises qu'à la majorité des 2/3 des voix.

Dans le cas où le nombre des membres présents serait inférieur à celui exigé ci-dessus, une seconde assemblée générale délibérera valablement, quel que soit le nombre des membres présents, les modifications aux statuts ne pouvant être admises qu'à la majorité des 2/3 des voix.

TITRE VIII.

Tous les cas non prévus par les présents statuts pourront être réglés par l'assemblée générale des associations affiliées sur proposition du Comité de l'U. C. B.

Et le bureau définitif de l'« Union cinématographique belge » a été constitué de la façon suivante :

Président : M. A. Strony;  
Vice-présidents : MM. Henri Derks et Lallement;  
Secrétaire-général : M. Remy Geerts;  
Trésorier : M. Deprez;

Membres du bureau : MM. H. Deprez, Coppejans, Stokvis, Hoffenboom, Marland; pour la Ligue (Loueurs) : MM. G. Cerf, Guérin, Dubois, Ch. Belot, Nazy; pour Liège : MM. G. Quaden, R. Bounameaux, F. Gabriel; pour la Presse Cinématographique : MM. Remy Geerts et Guillaume; pour la Chambre Syndicale : MM. Dardenne, Gigan et Hubert Belot; pour Anvers-Limbourg : MM. Henry Dirks, Jos Spanoghe, Louis Sterckx, Léonard Bams et Louis Mampaye; pour Verviers : MM. Lallement, Lascaille et Bertrand; pour le Hainaut : MM. R. Serruys et Trésal.

# SON ALTESSE

## LE CINÉMA au 10<sup>e</sup> Congrès de l'Art à l'École

Le 20 avril 1922 s'ouvrira au Conservatoire National des Arts-et-Métiers le *Congrès des Applications du Cinéma à l'Enseignement*, organisé par la Société Française de l'Art à l'École, sous le patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et la présidence de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique. Ce Congrès, qui sera le 10<sup>e</sup> organisé par *l'Art à l'École*, comportera quatre journées, du jeudi 20 au dimanche 23 avril inclus. Il comprendra trois sections distinctes.

**I. Orientation professionnelle.** — Cette section étudiera les moyens de faire passer sous les yeux de l'enfant et de ses parents, au moment du choix d'une carrière, des tableaux résumant les caractéristiques des métiers qui lui sont accessibles et les divers modes de présentation.

**II. Enseignement technique, industriel et agricole.** — Sous ce titre seront centralisées les communications ayant pour but l'enseignement proprement dit, l'étude des procédés manuels et mécaniques détaillés au point de vue de l'application professionnelle, l'exposé des méthodes de travail nouvelles et pratiques.

**III. Education artistique.** — Cette section sera divisée en deux parties, la première consacrée aux méthodes d'enseignement pratiques des arts du dessin, la seconde comprenant les questions d'esthétique générale : élévation du sens artistique du public, réformes nécessaires des tendances actuelles, vulgarisation des chefs-d'œuvre de l'art et présentation appropriée, etc.

La 5<sup>e</sup> Commission de l'Art à l'École, dite *Commission du Cinéma*, s'est trouvée naturellement chargée des détails de l'organisation du Congrès dont elle avait pris l'initiative. C'est, en effet, à la suite d'une des remarquables conférences de M. Adrien Bruneau, inspecteur de l'Enseignement artistique et professionnel de la Ville de Paris, que l'idée du Congrès émise publiquement par celui-ci a été adoptée et précisée par M. Labbé, inspecteur de l'Enseignement technique. Très rapidement, les plus précieux concours lui ont été acquis. Notre actif et dévoué secrétaire général, M. Léon Riator, auquel a été réservé le soin de l'organisation administrative, a employé heureusement son influence pour lui obtenir les indispensables concours financiers. Sur sa proposition et à la suite d'un rapport bienveillant de M. Auguste Lefébure à la 4<sup>e</sup> Commission du Conseil municipal de Paris, celle-ci a alloué au Congrès une subvention qui s'est ajoutée à celles offertes par le

Conseil général du département de la Seine et par le Conseil supérieur de l'Enseignement technique.

D'autres aides financières sont probables, plusieurs sont promises. le programme du Congrès ayant rencontré la même faveur dans les milieux officiels que dans le public nombreux et divers auxquels il s'adresse.

Les réunions de la Commission du Cinéma ont été jusqu'à présent consacrées à des travaux préparatoires, recherches de collaboration immédiates, rédaction et envoi de convocations, de communiqués, de circulaires dont il est superflu d'exposer ici le détail.

Le nombre des circulaires expédiées par nos soins jusqu'à ce jour pour annoncer le Congrès et inviter à y prendre part les Ecoles, Comités, Associations, Chambres de commerce et de métiers et, d'autre part, les personnalités diverses du monde des arts, des lettres, des sciences, de l'enseignement et de l'industrie cinématographique, dépasse le chiffre de 2.000.

La Presse cinématographique a accueilli l'annonce du Congrès avec la plus vive sympathie, et nous avons reçu déjà du monde industriel des offres de concours fort intéressantes. Nous invitons chaleureusement tous nos membres associés, non seulement à prendre part personnellement au Congrès et à nous communiquer toutes les informations qu'ils jugeront utiles à sa préparation, mais encore à nous aider à le faire connaître. Les questions que l'on doit y traiter s'adressent à des publics très divers et dont quelques-uns même ne semblent au premier abord touchés qu'indirectement.

La Commission du Cinéma se tient à la disposition de tous ceux qui auraient besoin de renseignements d'ordre administratif ou désireraient se mettre plus immédiatement en rapport avec elle; elle publiera prochainement d'ailleurs un questionnaire qui sera adressé à tous les adhérents afin de préciser l'ordre des travaux du Congrès. Elle a jugé prématuré de réunir séparément les trois sections dont les études sont distinctes, des questions d'ordre général importantes devant être traitées en commun; cependant, les cadres de ces sections ont été constitués comme il suit :

### I. Orientation professionnelle :

M. Grandjean, inspecteur administratif des Ecoles de la Ville de Paris, *rapporteur*;

MM. Chabot-Fontenay, inspecteur des Internats primaires; Mercadier, instituteur; Paradis, secrétaire du Patronage des Enfants de l'Ebénisterie; Perrot, président du Vieux-Montmartre.

### II. Enseignement technique, industriel et agricole :

M. Guillet, professeur au Conservatoire National des Arts-et-Métiers et à l'École Centrale, *rapporteur*;

MM. Cousin, secrétaire de la Société de Photographie; Loffet, directeur de cours techniques au Cinéma,

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'ART A L'ÉCOLE

### Note rectificative

*Congrès des applications du cinéma à l'enseignement professionnel et artistique.*

*Concours de films et exposition.*

**I. Concours.** — Le Congrès organisé par la Société de l'Art à l'École comprendra un concours de films; les sujets imposés sont :

1<sup>o</sup> *Orientation professionnelle* : le sculpteur sur bois;  
2<sup>o</sup> *Enseignement technique* : a) le tourneur sur métaux : travaux sur tour parallèle, position de l'ouvrier, principaux mouvements de l'outil, filetage; b) labours et semailles.

3<sup>o</sup> *Education artistique* : Le décor floral, la fleur naturelle, sa cueillette et son emplette, son emploi dans la décoration du foyer.

.....Le métrage de chaque film ne devra pas excéder 250 mètres, texte compris.

Les concurrents peuvent s'inscrire pour une ou plusieurs sections et présenter dans chacune un ou plusieurs films.

La présentation des films du concours sera anonyme. Les noms des concurrents ne seront rendus publics qu'après les opérations du Jury et avec l'assentiment de ces concurrents. Le concours ne donnera lieu qu'à un classement honorifique.

La compréhension du sujet, l'excellence de l'exécution, l'inédit, le prix de vente et de location constitueront les éléments d'appréciation du Jury. Ce dernier sera constitué dans chaque section par l'ensemble des congressistes de cette section. Les concurrents devront se faire inscrire avant le 5 avril, au Secrétariat de *l'Art à l'École*, 26, quai de Béthune, Paris (1<sup>er</sup>).

Ils seront avisés, à l'ouverture du Congrès, de la date et du mode de présentation de leurs films.

**II. Exposition.** — Le règlement relatif à l'Exposition des appareils sera délivré, sur demande, par le Secrétariat Général de *l'Art à l'École*.

Exposition Permanente

de

Tous les Appareils Français

à la

Maison du Cinéma

professeur à l'École des Arts-et-Métiers de Paris; G. Potonniée, membre du Conseil d'administration de la Société de Photographie.

### III. Education artistique :

M. Adrien Bruneau, inspecteur de l'Enseignement artistique et professionnel de la Ville de Paris, *rapporteur*;

MM. Robert Bonfils, professeur à l'École Estienne; Lorrette, professeur de dessin à l'École Estienne; Georges Moreau, membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts; Jacques Ruppert, archéologue, professeur de la Ville de Paris.

*Rapporteur général* : M. Eugène Belville, artiste décorateur, professeur, président de la Commission du Cinéma de l'Art à l'École.

*Secrétaire général du Congrès* : M. Léon Riator, secrétaire général de l'Art à l'École.

*Toutes les communications concernant le Congrès doivent être adressées au Siège social de « l'Art à l'École », 26, quai de Béthune, Paris - I<sup>er</sup>.*

Il n'est pas encore possible d'établir l'emploi du temps du Congrès d'une façon précise; il a été néanmoins entendu en principe qu'en dehors des séances de travail réparties dans les diverses salles du Conservatoire des Arts-et-Métiers, et des séances générales, il y aurait lieu d'organiser :

- 1<sup>o</sup> Des présentations cinématographiques;
- 2<sup>o</sup> Des visites à de grandes industries ou installations d'enseignement;
- 3<sup>o</sup> Une exposition d'appareils spécialisés au programme du Congrès;
- 4<sup>o</sup> Une réception à l'Hôtel de Ville.

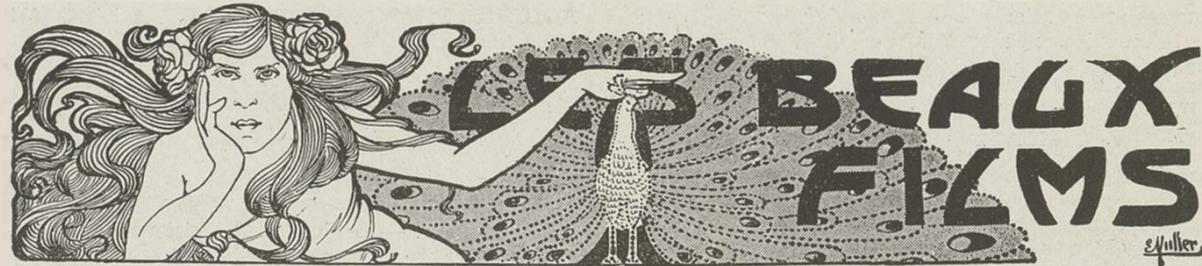
L'adhésion au Congrès sera gratuite pour les membres de *l'Art à l'École*; pour les personnes étrangères à la Société, elle sera soumise à un droit d'inscription de 5 francs.

Si vif que soit notre désir de voir à cette occasion s'augmenter le nombre de nos collègues, nous n'avons pas voulu faire de l'entrée dans notre Société une condition de participation à des travaux d'un intérêt universel.

La carte personnelle remise aux adhérents à l'ouverture du Congrès sur présentation de la carte de membre de *l'Art à l'École* ou contre le montant des frais d'inscription, donnera droit à tous les avantages matériels du Congrès : service des imprimés, présentation de rapports, assistance aux séances et réceptions, entrée à l'Exposition.

Notre prochain Bulletin qui suivra de près la publication du présent numéro, répondra à toutes les questions d'intérêt général qui nous auront été posées et à celles que nous aurons pu prévoir; nous prions donc instamment que nous aurons pu prévoir; nous prions donc instamment nos sociétaires de nous faire parvenir le plus tôt possible les communications qu'ils jugeraient utile de nous soumettre.

Eugène BELVILLE.  
*Président de la Commission du Cinéma.*



## SCENARIOS DES PRINCIPAUX FILMS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

### RÊVE ET RÉALITÉ

Exclusivité « United Artist »

« Oh ! ce n'est ni un conte folâtre,  
« Ni aventureux, ni fécond en péripéties  
« Point de héros palpitant de passion...  
« C'est... la simple histoire d'une chemise.

L'histoire d'une chemise !... Ce qui prouve comment une chose aussi puérile, aussi ordinaire qu'une chemise peut apporter dans la vie d'une petite lavandière, une famille royale et imaginaire, la fortune, des amis, des bijoux et un roman merveilleux.

Cette chemise est apportée à la blanchisserie par un certain Horace Greensmith, très exactement huit mois et seize jours avant que ne commence notre histoire et tandis qu'Augustine levant les yeux sur le jeune homme aperçoit ses cheveux bruns bouclés sous le chapeau melon qu'il porte élégamment sur la nuque, le cœur de la pauvre s'emplit de tendresse, tendresse qui, graduellement se transforme en amour. Elle a raconté à ses compagnes de buanderie cette chose fabuleuse qui dans son imagination constitue son roman — et comme tout romancier — elle complète chaque jour cette histoire enfantée dans son cerveau.

Augustine gagne péniblement sa vie dans une blanchisserie dont la patronne, M<sup>me</sup> Didier, est plus prodigue en jurons et en quolibets à l'adresse de ses employés qu'elle ne l'est en argent. Augustine est tout spécialement victime du mauvais caractère de la patronne, en raison de ce que la fillette s'est entourée d'un certain air de mystère, racontant des histoires fabuleuses sur son « ipasséi » qui la rattache, paraît-il, à l'aristocratie à laquelle Horace dont elle, follement éprise, fait partie. Les copines s'en amusent continuellement mais Augustine est toujours prête à leur raconter quelque chose de nouveau. « Quand Sir Horace i' viendra prendre sa chemise... et m'emmen'ra... sera à mon tour de rigoler ! ». Deux fois par semaine elle lave et repasse cette chemise et lorsqu'elle a une petite minute dans la journée, elle se cache dans un coin pour presser contre sa poitrine la chemise bien-aimée et chaque jour, depuis ces huit mois, elle attend avec impatience

le retour d'Horace, croyant à ses moments sombres qu'il la débarrassera de tous les ennuis de sa misérable existence.

Un beau jour, voici les ouvrières de la maison Didier qui découvrent Augustine en train de laver à nouveau la fameuse chemise. Pour se défendre, la gamine leur raconte qu'Horace va arriver bientôt et lorsque celles-ci lui rient au nez, Augustine leur raconte son « passé ». Elle leur dépeint comment son père a voulu qu'elle grandisse sans rang, sans perles, sans carosse, pour qu'on l'aimât pour elle-même. Comment, par une bise glaciale son père l'Archiduc l'a enfermée dans la tour gardée par ses propres soldats. Horace grimpant le long du mur est est parvenu à la fenêtre de la tour et rentre par là dans la pièce où se trouve Augustine. Le père furieux entre sommant le jeune homme de se retirer. Horace s'écrie qu'il donnerait sa vie pour Augustine et « même la chemise que j'ai su l'dos ! ». Et c'est ainsi qu'elle quitta le château paternel. Pour une fois les compagnes acceptent cette histoire comme une vérité.

Augustine a deux amis : Lavande, le pauvre vieux cheval qui traîne la voiture chargée de linge et le maître de celui-ci, le jeune Benjamin Jones. Lavande usé jusqu'à la moelle cause un accident, ce qui force Madame Didier à le vendre à l'équarisseur. Benjamin plaide en faveur de son ami mais il faudra que la bête soit abattue.

Lorsque le jeune homme apprend à Augustine le sort de Lavande, elle se précipite chez l'équarisseur et arrive au moment même où la bête va être abattue. Elle vide son porte-monnaie dans la main de l'équarisseur et part avec la vieille bête.

Où le logera-t-elle ? Dans sa chambre au premier étage puisqu'elle n'a ni écurie, ni remise pour l'y laisser pendant la nuit. Malheureusement la maison où habite la pauvre n'a pas été construite pour y loger les chevaux et après quelques galopades entre le lit et la table boiteuse, les voisins de l'étage inférieur s'aperçoivent que le plâtre s'effondre sur leur tête. Ceux-ci se précipitent chez Augustine et la forcent à descendre le cheval dans la rue. Au moment où la fillette houspillée par les garnements se demande où elle va attacher Lavande, passe Lady Burke, ange de charité — distribuant dons et bonnes paroles à tous ses protégés — Lady Burke apprend qu'Augustine n'a pas d'endroit où loger le cheval et

Le JEUDI 23 MARS, à dix heures du matin, SALLE MARIVAUX

JESSE L. LASKY présente

WALLACE REID

DANS

SA 40 H.P.

Comédie (1.600 m.)

Nouvelle de J. STEWART WOODHOUSE

Scénario de CLARA G. KENNEDY. -- Mise en scène de SAM WOOD

JESSE L. LASKY présente

ETHEL CLAYTON

DANS

L'OBSTACLE

Comédie dramatique (1.550 m.)

Nouvelle de RUPERT HUGHES

Scénario d'ALICE EYTON. - Mise en scène de ROBERT G. VIGNOLA

PARAMOUNT MAGAZINE N° 30 (150 M.)

a) *Un Théâtre populaire à New-York.* — b) *Animaux fétiches.*

DATE DE SORTIE : 12 MAI 1922



SOCIÉTÉ ANONYME  
FRANÇAISE DES FILMS  
\*ÉL.: ELYSÉES 86-90 & 60-0\*

Paramount

63, AVENUE DES  
CHAMPS-ÉLYSÉES  
PARIS (8<sup>e</sup>)



Atelier de Montage et Magasin d'Échange des Films : 69, Rue Fessart, PARIS (XIX<sup>e</sup>)

### NOS AGENCES RÉGIONALES

MARSEILLE D <sup>r</sup> M. Marcel SPRECHER 4, Rue Grignan	LYON D <sup>r</sup> M. CAVAL 9, Cours Lafayette	BORDEAUX D <sup>r</sup> M. RAMI 8, Rue de Rohan, 8	TOULOUSE D <sup>r</sup> M. LAFORGUE 51, Rue Alsace-Lorraine, 51
LILLE D <sup>r</sup> M. DEROP 5, Rue d'Amiens	STRASBOURG D <sup>r</sup> M. E. MULLER 3, Rue de Bischwiller	NANCY ET ALGER Prochainement ouverture	CENTRE & NORMANDIE D <sup>r</sup> M. BEAUVAIS Au Siège social, à PARIS

BELGIQUE : D<sup>r</sup> M. LETSCH, 48, rue Neuve, BRUXELLES

**PROCHAINEMENT***Vous allez mettre à vos Programmes :***Le Héros du Silence**

Drame interprété par

**LIONEL BARRYMORE***Présentation le 30 Mars. - Date de sortie : 19 Mai***LE JAGUAR <sup>DE</sup> LA SIERRA**

Drame d'aventures interprété par

**WILLIAM S. HART****LA BONNE ÉCOLE**

Comédie sentimentale interprétée par

**ENID BENNETT***Présentation le 6 Avril. - Date de sortie : 26 Mai**Ce sont des Films* **Paramount**

lui offre de l'emmener à sa maison de campagne où il sera bien soigné et au vert.

Voici les fêtes de la Pentecôte, la blanchisserie doit fermer à midi. Toutes les lavandières doivent se rencontrer au bois d'Hampstead. Elles vont quitter la buanderie lorsqu'un chasseur en livrée entre à la maison Didier et prie Made-moiselle Augustine de venir dire un mot à Lady Burke. Pour répondre aux questions de ses compagnes, Augustine leur raconte que Lady Burke est sa tante, une comtesse, et qu'elle vient lui donner des nouvelles de son père, l'Archiduc. « Pourquoi qu'elle te ballade pas au bois, puisqu'on a congé » disent les blanchisseuses. « Parce que je sors avec Sir Horace qu'i vient me chercher » répond Augustine. Au même moment Sir Horace apparaît à la porte. Augustine se précipite vers lui et lui saute au cou, lui chuchotant rapidement à l'oreille de ne rien dire et de faire semblant de la connaître jusqu'au moment où ses « copines » seront hors de l'atelier. Etonné il demande des explications, alléguant qu'il vient chercher sa chemise. Augustine le caresse, lui fait des compliments, lui dit qu'il est le plus beau garçon qu'elle ait jamais vu et lui raconte comment elle a lavé sa chemise deux fois par semaine. Elle refuse d'accepter le montant du blanchissage. Augustine lui explique alors qu'elle a raconté à ses compagnes qu'il l'aimait... il sourit. Mais par générosité, Horace invite Augustine à l'accompagner au bois d'Hampstead, elle jubile de joie. A réfléchir cependant, Horace lui offre d'aller en banlieue et la pauvre Augustine comprend alors qu'il a honte d'elle. Elle lui dit donc qu'elle ne peut l'accompagner, que ses parents ne le permettraient jamais puis soudain, ne pouvant retenir ses larmes elle s'effondre sur les marches de la sortie, pleurant sur ses châteaux écroulés. Horace, un rire dans la voix, attrape sa chemise et se dirige vers la porte. Augustine l'appelle, le supplie de ne pas lui en vouloir et lui demande de lui laisser quelque chose en souvenir de lui. Il ne peut s'empêcher d'embrasser malgré tout la « brave petite gosse » et se baissant l'embrasse, puis sort. Augustine porte la main à sa joue comme si elle voulait en garder l'empreinte et sanglotte à nouveau « personne ne m'aime, personne ne m'aimera, non jamais ».

Parfois l'on cherche bien loin le bonheur quand il est si près...

Horace est parti mais il reste Benjamin, l'ami dévoué d'Augustine qui l'aime si possible davantage depuis qu'elle a assuré les vieux jours du fidèle Lavande.

A quelque temps de là nous retrouvons les jeunes gens sur les terres de Lady Burke en visite auprès de leur ami Lavande et sous l'influence des bois, du grand air, la tendre amitié qui les unit se transforme en un amour naissant.

Si vous voulez acheter . . . **UN CINÉMA**  
PARIS-BANLIEUE-PROVINCE  
Adressez-vous à  
**LA MAISON DU CINÉMA**  
50, Rue de Bondy - PARIS

**LA LOI DES MONTAGNES***Exclusivité « Super-Film »*

Le lieutenant Von Steuben, de l'armée autrichienne, avait fait la connaissance de M. et M<sup>me</sup> Armstrong dans la diligence qui amène les touristes à Cortina d'Ampezzo, station mondaine des Alpes, sur la frontière austro-italienne.

Il avait remarqué les inattentions du mari à l'égard de son épouse. Débauché et sans scrupules, il méditait aussitôt d'attirer la jeune femme dans une intrigue coupable.

Chirurgien célèbre de New-York, M. Armstrong, absorbé par la passion de son art, négligeait, en effet, les subtiles prévenances si précieuses pour les épouses et dont Marguerite, sa femme, était particulièrement avide. Pour arracher sa pensée à ses préoccupations scientifiques, il lui fallait les émotions puissantes des ascensions périlleuses et c'est ce coin des Alpes qui l'attirait, avec ses pentes vertigineuses du Mont Cristallo et du Pinacle.

Connu de tous, dans ce pays, il avait surtout un ami fanatique, Sepp, guide renommé qu'il avait autrefois arraché à la mort, au cours d'une excursion.

A l'hôtel, le lieutenant mettait en œuvre une odieuse stratégie amoureuse; il multipliait les marques d'intérêt envers M<sup>me</sup> Armstrong qu'il réussissait à rendre attentive à ses prévenances.

Pendant une absence du mari, le lieutenant cherche à brusquer l'aventure. Il s'approche ardemment de Marguerite, seule dans sa chambre, et lui témoigne un dévouement hypocrite. Déconcertée par cette attaque sournoise, Marguerite ne sait pas clairement se défendre, elle n'ose pas rompre brusquement ce jeu dangereux.

Cependant les touristes de l'hôtel ont décidé une excursion sur le Pinacle. La petite troupe s'arrête, pour passer la nuit, dans l'abri le plus élevé de la montagne. M. Armstrong doit tenter, le lendemain, d'atteindre la crête du mont en compagnie du lieutenant dont il a piqué l'amour-propre.

M. Armstrong demande une chambre pour lui seul, afin de ne pas troubler, par son départ, le sommeil de sa femme. Cette circonstance stimule la perversité du lieutenant qui conjure furtivement Marguerite de le recevoir pendant la nuit.

Dans son saisissement de cette instance brutale chuchotée dans la salle commune, Marguerite est d'abord gênée pour protester; mais, rentrée dans sa chambre, elle décide de mettre un terme à ces assiduités; elle écrit, dans ce sens, une lettre catégorique qu'elle glisse dans la chambre du lieutenant.

Quand le répugnant personnage prend connaissance de cette décision, il veut renouer l'intrigue. Mais un gardien affectueux veille sur l'épouse; c'est le guide dévoué au docteur qui a pressenti le danger et qui n'hésite pas à mettre en échec les tentatives perfides de l'officier.

A l'aube, les deux ascensionnistes se mettent en marche. Bientôt le lieutenant s'effraie des dangers de la montée; il voudrait revenir en arrière mais il est entraîné, malgré lui, par le docteur railleur. Quand il atteint, avec son compagnon, le sommet du mont, il s'affale sur la plate-forme.

Soudain, de sa poche s'échappe la lettre de Marguerite;

le docteur reconnaît l'écriture de sa femme sur l'enveloppe qu'il veut ouvrir, mais, d'un geste rapide, le lieutenant saisit le papier et le projette dans le précipice.

Le doute atroce étreint alors le mari qui n'a plus qu'une pensée : savoir. Il presse le lieutenant dans cette alternative : « Si vous me dites la vérité, et je le verrai dans vos yeux, je ne vous tue pas; mais si vous mentez, je vous précipite dans le ravin ».

Dans sa mentalité corrompue, le lieutenant juge le mensonge plus vraisemblable que la vérité, il déclare qu'il y a eu faute. Fidèle à son serment, le docteur réprime sa fureur de frapper; mais il tranche la corde solidaire qui le rattache au traître : « Rien ne m'oblige à lier mon sort au votre, dit-il, je vous abandonne, la montagne fera justice ».

Il commence la descente, laissant le lâche épouvanté sur la crête glissante. Et d'abord il cherche la lettre torturante qu'il découvre enfin et qui lui révèle l'innocence de sa femme.

En proie au vertige, le lieutenant, menacé par les aigles, glisse et s'abîme sur les rochers.

Au cours de la descente, le docteur fait une chute et s'évanouit. Mais déjà les sauveteurs, accompagnés par Marguerite, sont à la recherche des deux hommes. Grâce au guide Sepp, ils découvrent le docteur qu'ils raniment.

La rencontre du docteur et de sa femme est empreinte d'une émotion douloureuse. Le docteur comprend qu'il a été trop inattentif aux désirs d'affection de son épouse négligée. Il se dévouera désormais à ses tendres obligations envers celle qui a accepté, par les serments du mariage, d'être sa compagne pour la vie.

## COLORADO

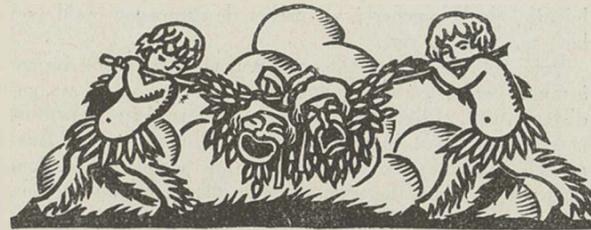
Exclusivité « Agence Générale Cinématographique »

Tom Doyle exploite un domaine agricole dans une vallée proche des plateaux arides et brûlants du Colorado. Un jour, la chaleur le fait tomber en défaillance au milieu de ces solitudes infernales, à une grande distance de sa ferme.

Tom Doyle serait condamné à mourir de soif et d'insolation si un cavalier ne venait à passer près de lui. Cet inconnu lui prodigue des soins et le ramène dans sa maison, où sa fille Kitty et sa seconde femme se morfondent dans l'inquiétude.

Toute la famille exprime sa reconnaissance à Frank Austain — c'est ainsi que dit se nommer le sauveur providentiel de Tom Doyle — et le fermier lui offre de participer à son exploitation agricole. Frank Austin, qu'un chagrin secret semble ronger, hésite à accepter, ce qui peine fort Kitty, car la jeune fille éprouve à l'égard de l'étranger un vif sentiment de sympathie.

Frank Austin se décide enfin à accepter l'offre de Tom Doyle; c'est qu'il a découvert un gisement aurifère dans un terrain du voisinage appartenant à un certain Staple. Tom et Frank Austin achètent ce terrain de compte à demi. Les voilà propriétaires d'une mine d'or, à laquelle on donnera le nom de « Kitty ».



## METTEURS EN SCÈNE, EDITEURS

Avec la collaboration des grands Illustrateurs contemporains, particulièrement du Peintre-Graveur **LUCIEN BOUCHER**, avec le personnel et tout le matériel nécessaires à la prise-de-vues et au tirage des titres, sous-titres, cartons fixes ou animés selon des méthodes rationnelles,

## LES ATELIERS FANTASIA

TÉL.: ROQUETTE 22-68

se chargeront de composer les Textes et les Dessins décoratifs qui donneront à vos Films, sans augmenter sensiblement leur prix-coûtant, une énorme plus-value

artistique et commerciale.

ÉDITION D'ŒUVRES ORIGINALES

PARIS : 13 et 15 Rue Biat (20<sup>e</sup>) PARIS

DIRECTEUR : Pierre Matras

Toutes les applications de la Peinture et de la

Typographie au Cinéma. Cartes animées

pour Documentaires. Apparition de

Letres. Surimpressions et Fondus

Travaux industriels

Publicité

L'exploitation minière marche à souhait lorsqu'un ingénieur nommé Douglas, avisé par un ouvrier de Tom Doyle, arrive dans l'intention de s'intéresser à l'exploitation de la mine, dont ses capacités techniques lui permettront d'augmenter le rendement.

A la vue de Douglas, Frank Austin se trouble. Quel secret terrible lie ces deux hommes pour que Frank consente à céder à Douglas sa part d'associé dans la *Kitty Mine* et à devenir simple contremaître ?...

Sous la direction savante de Douglas, l'exploitation prospère. Mais, chez Douglas, le technicien habile se double d'un homme peu recommandable. Son premier soin est d'entreprendre la conquête de M<sup>me</sup> Doyle, laquelle, d'ailleurs, ne répond pas à ses avances. Cette intrigue est surprise par Frank

Austin et les circonstances s'enchaînent de telle sorte que Tom Doyle se méprend : il croit que c'est Frank qui a tenté de se faire aimer de sa femme. Or, Frank aime Kitty et est aimé d'elle; mais il a décidé de s'éloigner pour des raisons qui demeurent mystérieuses.

Sur ces entrefaites, le troisième palier de la mine est inondé alors que Frank Austin s'y trouve. Tom Doyle, dévoré dealousie, voit là l'occasion d'une terrible vengeance : il s'installe à la manœuvre de l'ascenseur et malgré les appels désespérés qui lui parviennent, il se refuse à faire fonctionner l'appareil. Tom Doyle ignore que Frank n'est pas seul au fond de la mine : Kitty l'y a rejoint pour le dissuader de partir. Il s'en faut de peu que Tom Doyle ne voue sa propre fille et Frank à une mort atroce.

Enfin, les deux jeunes gens sont remontés sur le carreau de la mine. Il était temps ! L'inondation prend les proportions d'une catastrophe. Une lutte effroyable s'engage entre les hommes et l'eau qui envahit les galeries, lutte au cours de laquelle Frank Austin sauve Douglas au péril de sa vie, — Douglas qui, pourtant l'a dépouillé...

Un remords de conscience pousse l'ingénieur à révéler la vérité : Dans le camp où Frank Austin, qui se nomme en réalité Frank Hayden, attendait sa démobilisation, Douglas, qui était son capitaine, s'était montré exagérément galant vis-à-vis d'une jeune fille qui avait demandé à parler au soldat; furieux, Hayden avait levé la main sur son capitaine. Puis, pour éviter le conseil de guerre, il s'était enfui.

Frank Hayden se croyait donc déserteur. Or, il n'en était rien, vu que ses pièces de démobilisation étaient déjà expédiées. Douglas, qui les détenait indûment, avait, à proprement parler, « fait chanter » son ancien subordonné pour lui extorquer sa part d'associé dans l'exploitation de la *Kitty Mine*. Quant à la jeune fille qui était venue voir le soldat Hayden au camp, c'était sa sœur cadette.

Kitty n'a donc aucun motif d'être jalouse, et elle épousera Frank.

## TOUS LES DIRECTEURS DE CINÉMAS

LISENT

## « La Cinématographie Française »

## RESTEZ, MADEMOISELLE !

Exclusivité « Paramount »

Aristote a réservé un long chapitre aux chapeaux, et un proverbe qui se perd sans la nuit des temps nous faire dire d'un individu à qui tout réussit : « Il est né coiffé ». Annabel Line était venue au monde sans chapeau, elle ne connaissait pas Aristote, et c'est pourtant à cause d'un chapeau, un pauvre petit chapeau de rien du tout qu'elle se fit elle-même, qu'elle devint l'épouse du milliardaire Richard Norton.

En quelques mots voici l'histoire :

Annabel Line, charmante jeune fille, vivait entre sa mère et son tout jeune frère Tom, dans une pauvre campagne, où même avec le plus gai et le plus heureux des caractères, on ne pouvait que s'ennuyer. L'ambition est-elle un défaut ? Si oui, Annabel avait le défaut d'être ambitieuse, comptant beaucoup pour faire fortune sur son goût pour la peinture et son habileté relative à manier le pinceau.

Ah ! si elle avait pu prendre des leçons avec quelques maître de la ville.

Cette première étape de son grand rêve fut franchie rapidement grâce à l'inépuisable bonté de sa brave maman qui n'hésita pas à lui confier toutes ses économies pour qu'elle puisse étudier, enfin, cet art dont elle comptait bien être, un jour, une des plus belles gloires.

Annabel partit... et Annabel, malgré un travail acharné, ne vendit aucune toile et ne gagna absolument rien.

Après avoir demandé chaque jour à Dieu son pain quotidien, elle fut obligée d'emprunter presque quotidiennement un peu d'argent à un spécialiste du prêt, M. Armsberg, qui lui donna toujours le maximum sur ses pauvres bijoux, ce qui étonnera prodigieusement tous ceux qui ont eu dans leur vie quelques rapports avec des financiers du genre de celui-là.

Tout a une fin... Un beau matin Annabel confia un pendentif à M. Armsberg. C'était tout ce qui lui restait et c'était aussi ce qui lui permettrait de reprendre le train et de retourner chez elle complètement désabusée et complètement ruinée.

Le hasard est notre grand maître à tous. Le hasard mit donc sous les yeux d'Annabel un journal qui lui apprit que le grand peintre William Ranier était à Renaldo-sur-Mer, station où il lui serait possible de s'arrêter puisqu'elle se trouvait justement sur la ligne conduisant de la ville au pauvre village où Annabel, tous ses rêves écroulés, comptait retourner à tout jamais. Annabel n'avait pas vendu ses toiles... Était-ce une preuve qu'elle n'avait pas de talent ? Elle décida d'en appeler au jugement du célèbre William Ranier, et c'est pourquoi elle descendit tout simplement à Renaldo-sur-Mer, la reine des Plages où vingt-cinq louis permettent de vivre modestement dans un hôtel moyen pendant vingt-quatre heures au plus.

Annabel vit William Ranier... et ce fut désastreux car il lui avoua qu'elle n'avait aucun talent.

Annabel allait reprendre tristement le chemin du misérable village quand, levant les yeux, elle vit un jeune homme qui la regardait en riant. Il se moquait d'elle, cela ne faisait aucun doute, et plus particulièrement, de son chapeau, un chapeau qu'elle avait fait elle-même, tout exprès, pour rendre visite au maître William Ranier.

On peut être un mauvais peintre, on n'en est pas moins susceptible : Annabel le prouva bien à l'impertinent en lui disant son fait, bien qu'il fut Richard Norton, le milliardaire, celui à qui toutes les femmes faisaient la cour, un peu pour lui, car il était beau garçon et beaucoup pour sa colossale fortune.

Se faire vertement remettre à sa place était si nouveau pour le jeune Crésus, qu'il s'intéressa immédiatement à celle qui

SOCIÉTÉ ANONYME

# Stefano Pittaluga

AU CAPITAL DE LIRES : 15.000.000 (ENTIÈREMENT VERSÉ)

Industrie -:- Commerce -:- Location de Films -:- Cinémathèques -:- Théâtres.

Direction Générale : **TURIN Via VIOTTI 4**

Adresse Télégraphique : ANONIMA-PITTALUGA-TURIN

**TURIN**Siège et Direction : **Cinemas du Piémont**, Via Roma 20.Agence de Location de films : **Pour le Piémont**, Via San Quintino 15.**GÈNES**Siège et Direction : **Cinemas de la Ligurie**, Galleria Mazzini 5.Agence de Location de films : **Pour la Ligurie**, Via Malta 6.**FLORENCE**Siège et Direction : **Cinemas de la Toscane**, Piazza Vitt. Em. 5.Agence de Location de films : **Pour la Toscane**, Via del Giglio II.**BOLOGNE**Siège, Direction-Cinemas et Agence de Location de films : **Pour l'Emilie**, Via Galliera 24.**ROME**Siège et Direction : **Cinemas de l'Italie-Centrale**, Via Agostino De-Prezis 44.**CAGLIARI**Agence de Location de films : **Pour la Sardaigne**, Via Roma 20.**ANCÔNE**Agence de Location de films : **Pour le Marché**, Piazza Stazione 20.**PÉROUSE**Agence de Location de films : **Pour l'Umbrie**, Cinéma Turreno.**PARME**Agence de Location de films : **Pour la Province**, Via San Biagio 4.**ALEXANDRIE**

Agence de Location de films : Politeama Alessandrino.

**SPEZZIA**

Agence de Location de films : Teatro Civico.

**SAVONE**

Agence et Location de films : Cinema Moderno.

avait osé lui donner une leçon méritée et gratuite. Elle allait repartir? Pourquoi ne resterait-elle pas? Pourquoi ne permettrait-elle pas qu'il lui fit connaître, ne serait-ce qu'un seul jour, le bonheur de vivre dans un luxe qu'elle rêvait de conquérir et auquel il lui fallait renoncer maintenant à tout jamais? Annabel accepta... et Annabel fit bien car cela lui permit de rendre un grand service au prêteur sur gages Armsberg qui fut bon pour elle.

Victime d'un vol qui n'en était pas un puisque le voleur était de bonne foi, il avait engagé un diadème orné de brillants qu'il croyait vrais alors qu'à son insu, sa femme les avait remplacés par des faux, Armsberg était menacé d'un cambriolage audacieux dont le but principal était justement de s'emparer de ce même diadème dont la reconnaissance était tombée entre les mains d'un trio de rats d'hôtels opérant à Renaldo. Fortuitement mise au courant du plan machiavélique des chevaliers de la pince monseigneur, Annabel avait pu avertir à temps le brave Armsberg qui s'était rendu séance tenante à Renaldo d'où il avait pris immédiatement toutes précautions utiles pour préserver son magasin d'une nocturne et indésirable visite.

Et cela lui permit aussi de conquérir le cœur de Richard Norton, pauvre milliardaire dont la vie sans but et sans amour avait fait un neurasthénique jugé absolument incurable.

Richard Norton, Annabel et Armsberg ne furent pas les seuls à nager dans la plus complète félicité : une jeune fille délicate que l'on destinait à Richard qu'elle n'aimait pas, put épouser l'homme qu'elle aimait, ce qui prouve d'une façon éclatante, si l'on veut bien considérer tant d'événements heureux, que les jeunes filles doivent toujours faire elles-mêmes leur chapeau.

**LES DENTS DU TIGRE**

Exclusivité « Paramount »

Ceux qui ont lu dans les dernières aventures d'Arsène Lupin le récit de sa fin tragique en Méditerranée, telle que Maurice Leblanc nous l'a contée, étaient loin de penser que le célèbre « gentleman cambrioleur » reparaitrait un jour à la surface sous le nom de Paul Sernine, détective amateur. Et pourtant, l'histoire est ainsi faite !

*Les Dents du Tigre* qu'on pourrait appeler « Le Mystère de la pomme » constituent à l'actif d'Arsène Lupin une nouvelle série d'aventures tout aussi extraordinaires que les précédentes. Voici les faits...

\* \*

Dans sa retraite des environs de Paris, Paul Sernine (David Powell) recevait un jour de Paris une lettre de son ami Fauville le mandant auprès de lui en son hôtel du boulevard Suchet. L'ingénieur Henry Fauville (Joseph Herbert), rendu méfiant et grincheux par une longue maladie, était arrivé à ce degré de neurasthénie qui fait voir des ennemis partout ; aussi avait-il fait appel, pour organiser autour de sa personne une surveillance serrée, à son ami le détective amateur Paul Sernine et à M. Desmalions (Charles Mac Donald), directeur de la Sûreté générale, qui mettait aussitôt à sa disposition le détective officiel Mazeroux (Riley Hatch). Ce dernier, avant d'entrer dans la police pour y conquérir le grade de brigadier, avait été le collaborateur dévoué d'Arsène Lupin dans ses entreprises fantastiques.

Malgré toutes les précautions prises, l'ingénieur Fauville,

**DIRECTEURS !!!**

Désirez-vous céder la concession de la vente des Programmes de votre Etablissement ?

ADRESSEZ-VOUS A

**La Cinématographie Française**

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

Qui vous offrira les conditions les **plus avantageuses**.

gardé de nuit par Sernine et Mazeroux, était trouvé le lendemain affalé sur un fauteuil et ne donnant plus signe de vie.

La veille il avait fait appeler son notaire, maître Lepertuis (John P. Wade) pour lui dicter ses dernières volontés par lesquelles il ne laissait à sa femme que le strict minimum imposé par la loi. Par contre, sa secrétaire, Florence Levasseur (Marguerite Courtot), héritait de 100.000 francs pour ses bons et loyaux services et Paul Sernine de la coquette somme de deux millions. Ce dernier était nommé, en outre, l'exécuteur testamentaire de Fauville avec mission de prendre en main la conduite des événements qui pourraient se produire après sa mort.

Comme il fallait s'y attendre, les soupçons de la police se portaient immédiatement sur les personnes qui pouvaient avoir un intérêt quelconque à la disparition de l'ingénieur. Paul Sernine était du nombre. Mais le coupable, après avoir perpétré son forfait, avait commis l'imprudence de mordre dans une des quatre pommes qui se trouvaient sur la table de la victime et cette pomme avait gardé l'empreinte des dents... Or, ces empreintes étaient absolument identiques à celles de Marie-Anne Fauville (Myrtle Stedman), la femme de l'ingénieur. D'ailleurs, n'avait-elle pas été aperçue à l'heure du crime en compagnie d'un cousin de son mari, M. Gaston Sauverand (Charles Gérard) qui passait aux yeux du monde pour être son amant ? Marie-Anne était donc arrêtée sur-le-champ et Gaston Sauverand ne tardait pas à subir le même sort, malgré toutes les tentatives faites par Florence Levasseur pour le sauver.

M. Desmalions croyait en avoir fini avec cette affaire lorsque l'inspecteur Weber (Templar Saxe) qui avait été jadis de la capture d'Arsène Lupin, reconnaissait soudain en Paul Sernine son terrible adversaire qu'il croyait mort et dans le brigadier Mazeroux son principal complice !... Du coup l'instruction allait changer de phase et prendre une orientation nouvelle. L'inspecteur Weber affirmait également dans son zèle intempestif que Florence Levasseur et le pseudo Paul Sernine s'étaient rendus complices de la mort de Fauville pour entrer en possession de l'héritage qui devait leur échoir. Mais avant que ne fussent formulées ces graves accusations, Paul Sernine avait pu fouiller de fond en comble l'hôtel du boulevard Suchet pour y faire de troublantes découvertes : souterrains et murs truqués, placards et cachettes dissimulés ça et là. Il avait même découvert dans un compteur à gaz improvisé toute une installation électrique reliée on ne sait où et, dans une cachette, une seringue, un dentier et des flacons suspects... plus qu'il n'en fallait pour faire éclater son innocence et celle de Florence.

Ces trouvailles nous permettent d'assister à un coup de théâtre digne d'Arsène Lupin !... Le vrai coupable, livré par l'accusé, n'était autre que le docteur Bellavoine (Frédéric Burton), le médecin habituel de l'ingénieur Fauville. C'était lui qui avait ordonné à son client des piqûres de morphine et qui plus tard y avait substitué le poison retrouvé par Sernine au cours de ses investigations. Afin de détourner les soupçons, le docteur Bellavoine avait fait prendre par un dentiste l'empreinte des dents de Mme Fauville, les fameuses « Dents du Tigre » dont parlait l'inspecteur Weber en montrant la pomme où ces dents avaient marqué leur empreinte... Le faux docteur Bellavoine, un aventurier, comptait beaucoup sur les bonnes dispositions testamentaires de son cher malade pour redorer son blason. Sa

déception avait été si grande en apprenant que son client ne lui payait que ses honoraires qu'il avait juré de se venger en le faisant mourir. Plus tard, voyant que Paul Sernine le serrait de près, il avait résolu de faire sauter l'hôtel pour détruire les preuves ; mais Paul Sernine, plus fort que lui, venait de déjouer ses plans...

\*\*

...Des mois se sont écoulés depuis que le coupable a expié son crime. Aujourd'hui, l'amour de part et d'autre a couronné son œuvre. Marie-Anne Fauville, son deuil terminé, a donné libre cours à ses aspirations en épousant Gaston Sauverand, le tuteur de Florence Levasseur laquelle est devenue à son tour la compagne de Paul Sernine (Arsène Lupin).

\*\*

Il est difficile d'analyser en quelques lignes un film de cette envergure qui reproduit fidèlement en 1.900 mètres toutes les phases d'un grand roman en deux volumes. On peut dire que « Les Dents du Tigre » constituent un tour de force en résumant en un seul film du plus haut intérêt un véritable ciné-roman en 12 épisodes. C'est le meilleur éloge que l'on puisse en faire !

### LA MÉPRISE

Exclusivité « Union-Eclair »

Attiré par l'appât de gros salaires, George Watson a décidé de s'établir dans la région des « Roches Rouges » pays rempli d'aventuriers. Sur son chemin, il rencontre Mark Burth, un redoutable bandit avec lequel il échange son cheval.

Mark Burth a volé la bête qu'il a laissé à George. Les poursuivants s'élancent sur les traces de George après avoir reconnu le cheval de leur compagnon. Pris et traité comme un voleur, le jeune homme va être exécuté selon les lois de la prairie, c'est-à-dire, pendu haut et court.

Il ne doit son salut qu'à Betty Graft, la fille du médecin de la région qui intercède pour lui auprès du shérif. Ce dernier se laisse convaincre et fait relâcher George.

Peu de temps après, Mark Burth arrive chez le médecin, blessé et mourant de faim. Recueilli, il se rétablit rapidement grâce aux bons soins dont il est entouré.

Il s'éprend de Betty. Celle-ci le repousse durement et pour se venger, le misérable tente d'enlever la fille de son bienfaiteur. Une circonstance fortuite met George au courant de la machination. Il arrive à temps pour mettre en fuite le bandit. Le shérif et ses hommes s'élancent sur les traces de Burth et George fait reconnaître l'aventurier comme le camarade avec lequel le jour de son arrivée dans le pays, il échangea son cheval. Convaincu du vol, Burth finit par avouer.



ONAT  
FILM

**LEMAITRE D'ÉCOLE** = quel est votre livre préféré ?

**L'ÉLÈVE** = c'est **ROBINSON CRUSOÉ**

**LEMAITRE** = quelle est à votre avis l'aventure la plus passionnante ?

**L'ÉLÈVE** = C'est celle de **Robinson Crusoé...**

et si l'on en faisait un film j'irai le voir plutôt trois fois qu'une.

**LEMAITRE** = Eh bien mes enfants soyez contents le film

est fini et vous le verrez sitôt que.....

**Rosenvaig-Univers-Location** le présentera

et vos parents qui vous y conduiront seront heureux de revivre les heures de lecture de leur jeunesse.



POUR TOUTE DEMANDE  
S'ADRESSER A

**Rosenvaig-Univers-Location**

6 rue de l'Entrepot PARIS

télép = nord 72-67

télég = unicélonu

Imp. Le Délay Paris

**LE CAUCHEMAR***Exclusivité « Gaumont »*

Fille unique d'un gros industriel, Irène Fletcher a été, pendant toute sa jeunesse, exagérément gâtée par son père. Quelle n'est donc pas sa surprise, voire son irritation quand elle apprend que ce dernier vient de se ruiner à la suite de spéculations malheureuses. Elle quitte, en colère le bureau où elle vient d'apprendre la terrible nouvelle, grimpe l'escalier quatre à quatre, glisse, s'évanouit, et... une série de catastrophes invraisemblables s'abat sur elle. A bout de ressources, M. Fletcher s'est adressé au couturier Charlie Munson pour en obtenir quelques subsides. Charlie, qui aime Irène, consent à tout si on lui promet la main de la jeune fille. Mais celle-ci, ignorant cette combinaison, s'est secrètement mariée à John Marshall. Munson l'apprend, cesse toute allocation à M. Fletcher qui se tue pour échapper à la faillite. Irène serait cependant heureuse avec John si, un jour, à la suite d'un voyage, son mari ne disparaissait mystérieusement. Le malheureux, victime d'un accident, a brusquement perdu la mémoire. Il lui est impossible de donner son nom, son adresse. Seul, Charlie a découvert l'hôpital où il est en traitement. Mais, au lieu de le révéler à Irène, il abuse de la situation et se conduit en goujat avec la jeune femme. Il l'attire finalement chez lui et la brutalise odieusement quand survient John qui a brusquement recouvré la mémoire, et revenu, à tout appris. Il se précipite sur Charlie; Irène le seconde. Munson git bientôt à terre, inanimé. On va arrêter les coupables... Mais, à cet instant, Irène se réveille. Tout cela n'était qu'un affreux cauchemar consécutif à son évanouissement. Charlie n'a jamais joué le rôle odieux que lui a prêté l'imagination délirante d'Irène. En revanche, John Marshall, qui aime depuis toujours la jeune fille, ne demandera qu'à reprendre pour de bon l'amoureuse existence qu'il menait auprès d'elle durant les précieuses et fugitives minutes d'un songe...

**LA DAME VOILÉE***Exclusivité « Gaumont »*

Georges Raineri, rédacteur à un grand journal quotidien, fait son métier avec passion. Il s'est spécialisé dans les affaires criminelles et son nom fait autorité. Une nuit en rentrant chez lui, il rencontre une jeune femme élégante en proie à une vive émotion. Il demeure avec elle quelques instants et la jolie inconnue s'enfuit après avoir entr'ouvert son voile. Dans sa précipitation elle a perdu un gant que Georges conserve comme un objet précieux. Un moment après, notre héros aperçoit un rassemblement. S'étant approché, il constate que l'on vient de découvrir dans un fiacre le cadavre du banquier Faurengi qui a été assassiné. Il trouve dans le fiacre le cadavre d'une femme et une mèche de cheveux. Ces cheveux sont exactement pareils à ceux de la jeune femme qu'il vient de rencontrer.

Notre héros se souvenant de l'émotion de son inconnue et rapprochant les deux faits est convaincu de la culpabilité de cette dernière.

Du temps a passé. Un jour, longtemps après, dans une réunion, quel est l'émoi de notre héros en reconnaissant sous le nom de Laddy Daddy sa mystérieuse inconnue. Le devoir de Georges est de la dénoncer malgré le doux sentiment qu'elle lui inspire, mais désireux de s'acquitter de son devoir avec conscience, il pénétrera dans sa chambre, la nuit en son absence afin de découvrir quelque indice nouveau qui soit de nature à le confirmer dans son jugement. Sa démarche est couronnée de succès car il trouve un gant pareil à celui de l'inconnue lui a laissé lors de sa première entrevue avec elle. A ce moment Laddy Daddy pénètre dans sa chambre et chasse Georges avec mépris. Ce dernier porte plainte et accuse Daddy du meurtre du banquier. Laddy Daddy n'a aucune peine à démontrer qu'au moment du crime elle se trouvait à l'étranger.

Georges est tourné en ridicule par les amis de cette dame et l'un d'eux le blesse assez grièvement en duel. Cependant Laddy Daddy qui lui a pardonné un acte dicté par sa conscience et le soigne avec dévouement. Un sentiment très doux les unit bientôt tous les deux.

Mais ceci n'est qu'un épisode dans l'histoire troublante que retrace ce film. Les circonstances nouvelles où Laddy Daddy paraît jouer un rôle dangereux et même criminel naissent et la remettent en cause.

Georges s'est juré de découvrir la vérité, de savoir ce qu'est réellement la mystérieuse inconnue qu'il aime. Il réussira enfin, à prouver son innocence. La véritable coupable est une personne qui lui ressemble trait pour trait et qui profite de cette ressemblance pour agir.

La véritable coupable dénoncée; Georges avec la satisfaction du devoir accompli, pourra épouser celle qui l'aime.

**DIRECTEURS, OPÉRATEURS,**

Avant de fixer votre choix sur  
un POSTE DE CINÉMA ou  
TOUS ACCESSOIRES de REMPLACEMENT

— Rendez visite au —

**Service du Matériel**

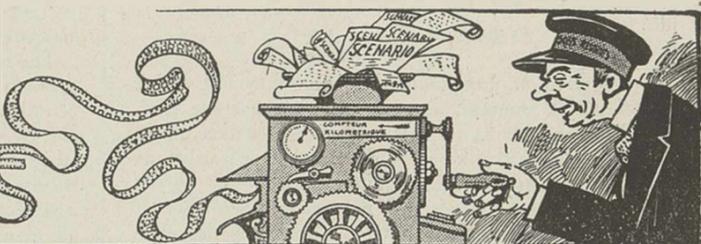
de la

**MAISON DU CINÉMA**

OU CONSULTEZ SES PRIX

50, Rue de Bondy — PARIS

# PRODUCTION HEBDOMADAIRE



## PRÉSENTATION SPÉCIALE

### RESTEZ MADEMOISELLE!

PARAMOUNT

A quoi tient la destinée! En confectionnant elle-même ses chapeaux, et quels chapeaux! Annabel Line, une pauvre jeune fille, jolie il est vrai, parviendra à conquérir le cœur d'un milliardaire qui, jusque sa venue, ne croyait plus à rien et était déjà blasé sur tout bien que n'ayant pas 25 ans.

Annabel Line se figurait posséder un talent d'artiste peintre mais, hélas! ses tableaux ne trouvaient pas acquéreurs.

Dépitée Annabel décida de rentrer chez elle quittant la ville où elle avait étudié cet art difficile, mais, sachant que le grand peintre William Ranier était à Renaldosur-Mer et que cette plage se trouvait sur son passage, elle décida de s'y arrêter, ne fût-ce qu'un jour pour connaître l'opinion de ce Maître, sur son talent présumé.

La consultation fut plutôt désastreuse et la pauvre Annabel n'avait plus qu'à partir lorsque le jeune Richard Norton qui l'avait vue de loin s'étant approché resta en extase devant sa coiffure plutôt comique.

Il n'en fallut pas plus pour nouer des relations amicales entre Annabel et Richard, qui trouvait enfin une femme ne le connaissant pas et ne cherchant pas à lui faire la cour pour sa colossale fortune.

Richard devra conquérir le cœur de la jeune fille, dont il appréciera à la longue les qualités, et s'estimera un homme heureux car il aura enfin trouvé l'âme sœur et le vrai bonheur.

Ne cherchez pas la justification du titre dans cette courte analyse, il ne provient que d'une phrase dite par le jeune Richard, le film aurait donc pu porter toute autre dénomination.

Cette gentille bluette est d'une fraîcheur exquise, que de détails charmants nous avons notés au passage de scènes délicieuses et délicates!

Il faut dire que les deux interprètes principaux ont été admirablement choisis, c'est d'abord la toute mignonne Marguerite Clark, la plus futée des ingénues

américaines, ses petites manières sont bien en rapport avec sa menue personne qui forme contraste avec celle démesurée de l'artiste jouant le rôle de Richard, un jeune premier d'une jeunesse étonnante et d'une gaieté franche non apprêtée.

Ce couple qui paraît disproportionné est pourtant fort agréable à contempler car il s'entend à merveille. Les autres artistes sont bien tous dans la note et nous avons pu, grâce à la mise en scène très soignée, nous rendre compte du luxe exagéré des plages ultra-mondaines américaines.



### LES DENTS DU TIGRE

PARAMOUNT

Les exploits extraordinaires d'Arsène Lupin ne sont pas prêts de finir, lorsque nous croyons le héros fabuleux disparu à tout jamais il ressuscite pour les besoins de la cause, afin d'accomplir à nouveau des prouesses stupéfiantes.

Je n'entreprendrai pas de vous conter par le menu le scénario compliqué qui nous met au courant des aventures prodigieuses de Paul Sernine, pseudonyme du maître détective amateur, ce serait une besogne par trop difficile et peut-être pas toujours très compréhensible, mais ce que je puis vous assurer c'est que l'intérêt ne faiblit pas un seul instant, que toutes les phrases de ce roman passionnant se déroulent devant nous avec tant d'attrait que notre curiosité, sans cesse éveillée, est toujours tenue en haleine et que nous arrivons à la fin de cette histoire troublante sans nous être aperçu que le film était d'un métrage relativement élevé.

La mise en scène est très recherchée dans ses détails mais sans tableaux sensationnels.

L'interprétation est parfaite. En tête se trouve Davis Powell qui, depuis quelque temps, joue les grands premiers rôles où il est fort bien, ayant abandonné l'emploi ingrat des traîtres, auxquels il semblait voué.



# WILLIAM FOX

PRÉSENTE

le LUNDI 20 MARS 1922, à 2 heures, Salle du Rez-de-Chaussée du PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, rue Saint-Martin

## WILLIAM RUSSELL

dans



# L'ENJEU MORTEL

Comédie dramatique — Environ 1.575 mètres

Sunshine Comédie

### GARE LA BOMBE

Fantaisie Burlesque  
Environ 600 mètres

DICK et JEFF dans  
**UN OISEAU RARE**

Dessins animés  
Environ 200 mètres

FOX FILM LOCATION — 21, Rue Fontaine — PARIS

TÉLÉPHONE : TRUDAINE 28-66

**Union-Eclair**

**Amour et Vaillance**, comique (300 m.). — Les films comiques sont rares et celui de « l'Union-Eclair » n'étant pas plus mauvais qu'un autre, sera bien accueilli par les Directeurs de salles privés de cet élément plus qu'il ne faudrait.

**Figures du passé**, comédie sentimentale (1,400 m.). — L'idée de ce scénario est vraiment une trouvaille, il est humain et malheureusement trop vécu.

Deux pauvres vieux, mari et femme, sont arrivés à la fin de leur vie s'aimant toujours comme au premier jour de leur union, ils ont gardé du temps passé les mœurs et coutumes surannées aujourd'hui et leurs enfants, qui vivent à la ville, rougissent maintenant de leur humble origine.

Leur fils, Arthur Keeran, doit contracter un riche mariage en épousant Louise de Witt jeune millionnaire qui ignore ses antécédents.

Louise veut se rendre compte par elle-même de la situation exacte de son fiancé et part pour le village où demeure les Keeran.

Prise pour la nouvelle institutrice elle se présente chez ses beaux-parents qui, ayant appris le prochain mariage de leur fils et voulant lui faire honneur prient la jeune fille de leur donner des cours d'éducation mondaine.

En voyant jusqu'où peut aller la tendresse maternelle, Louise ne peut se défendre d'une émotion voisine des larmes et accepte de remplir cette mission.

Nous assistons à une transformation complète, ce ne sont plus de simples villageois qui sont devant nous, mais deux personnages d'une aristocratie auquel le protocole le plus sévère n'aurait rien à redire, aussi les braves parents ont-ils décidé de se rendre chez leurs enfants à l'occasion des fêtes de Noël et des fiançailles de leur fils.

Gros émoi d'Arthur qui ne se doute de rien et cherche à empêcher ses parents de se rencontrer avec sa future femme.

Enfin, le grand jour arrive et dans le beau salon où se tient une brillante réception, Arthur est sur des charbons ardents, on annonce M. et M<sup>me</sup> Keeran et, à la stupéfaction de tous, on voit s'avancer deux personnages d'une élégance distinguée et d'une tenue irréprochable, dont la surprise est extrême en reconnaissant dans leur gentille éducatrice, celle qui ne rougit pas de devenir leur belle-fille.

Espérons que cette petite leçon de moralité profitera à leur fils et à ses semblables.

L'attrait de cette comédie réside surtout dans son interprétation, les deux artistes chargés des rôles des deux vieillards sont parfaits d'allure et de vérité dans la reconstitution de ces deux « figures du temps passé », c'est le bonhomme jadis et sa compagne que nous voyons devant nous et qui font revivre une époque ointaine peu en rapport avec la vie actuelle.

Eva Novak, une délicieuse blonde, est la fée bienfaitrice de ce film, sa grâce, son charme y font merveille, son sourire ensorcelleur a vite fait de conquérir ses beaux-parents et le public qui applaudit avec plaisir la divine interprète, la gaieté faite en personne.

En résumé, film très réussi à tous les points de vues et qui fera le délice des jeunes gens, sans oublier les vieillards qui se reconnaîtront en voyant ces deux physionomies des plus sympathiques.

**APRÈS LES DERNIERS SUCCÈS :**

**L'Esprit du Mal - Tug - Le Dragon d'Or**  
et le chef-d'œuvre cinématographique de Rudyard Kipling

**L'INEXORABLE**

la Société Française des FILMS ARTISTIQUES

36, avenue Hoche, PARIS

présente le **Mercredi 22 Mars 1922**, à 15 h. 45, au  
**Palais de la Mutualité** (salle du 1<sup>er</sup> étage)

**Mademoiselle Papillon**



Comédie avec **Marjorie DAW**

**Etablissements Gaumont**

**Le Monastère de Sendomir**, drame (1.750 m.). — Cette légende suédoise, qui nous fut présentée il y a environ un an, obtint à sa parution un succès considérable, très justifié, nos lecteurs ont, sans doute, encore présent à la mémoire ce tragique drame où la jalousie d'un grand seigneur déclenche une série d'événements émouvants, obligeant une femme à choisir, et c'est la scène capitale, entre sa vie ou celle de son enfant, fruit de l'adultère. Cette créature vile n'a pas un mouvement d'hésitation elle accepte de sacrifier, sans remords, la chair de sa chair pour sauver sa misérable personne et prolonger son existence, son bien suprême ! Devant tant de lâcheté, le mari n'hésite pas et fait justice.

Monté avec un grand soin de l'exactitude, ce drame sombre est de plus, joué par des artistes tout à fait remarquables, mais surtout par Tora Teje qui, sous les traits de la femme coupable, est bien la créature la plus perverse que l'on puisse imaginer, la scène de séduction où elle cherche à convaincre son mari que ses soupçons sont injustifiés est rendue avec une maîtrise peu ordinaire, c'est bien la chatte câline employant toutes les roueries féminines qui parviendront à réduire à néant les craintes d'un mari trop méfiant.

Nommons encore René Bjorling, Tore Svenberg et Richard Land tous artistes de grand talent.

C'est le **LUNDI 20 MARS**, au *Palais de la Mutualité*

que **UNION-ÉCLAIR** présentera

Le Grand Cinéroman en 12 Episodes

# Le Secret d'Alta Rocca

de M. Valentin MANDELSTAMM, mis en scène par M. LIABEL

qui paraîtra dans

## LE JOURNAL

et fera suite à l'écran au gros succès actuel

# L'AIGLONNE

Le Grand Cinéroman de M. Arthur BERNÉDE

Mis en scène par M. KEPPENS

Qui passionne en ce moment les nombreux lecteurs de

**Le Petit Parisien**

qui, dans toute la France, vont voir sa réalisation à l'écran

**NE MANQUEZ PAS d'assister à cette Présentation**

**UNION-ÉCLAIR**

12, rue Gaillon — PARIS

**SOCIÉTÉ DES CINÉROMANS**

René NAVARRE, D<sup>r</sup>

## Les Films RENÉ CARRÈRE

Wagram 01-12

61, Boulevard Berthier

Wagram 01-12

vont produire, sous la direction artistique du peintre **René CARRÈRE**, une série d'œuvres essentiellement françaises.

ÉLÉGANCE, GRACE, ESPRIT, BONNE HUMEUR

L'étoile est une blonde ingénue dont les débuts feront sensation

Direction Administrative : M. A. CHEMEL

Voilà une réédition qui va connaître à nouveau la grande réussite.

**Stella Lucente**, comédie dramatique (1.955 m.). — Ce film français a été exécuté dans une des plus belles villes de l'Europe : j'ai nommé Venise.

C'est une histoire d'amour qui, comme dans le film précédent, sera contrarié par la jalousie féroce d'un mari brutal et emporté.

Une malheureuse créature mariée de force à un être qu'elle déteste devra s'étioler et mener une existence de peines et sans aucun espoir de sortir à jamais de cet enfer. Qui pourrait la blâmer si un jour elle écoute les paroles caressantes et accepte l'affection d'un artiste qui ne connaît que la bonté.

Mais, ce bonheur ne sera qu'éphémère, une amoureuse délaissée préviendra le mari, lequel aveuglé de colère séquestrera la malheureuse épouse dans un château perdu dans la montagne.

Le chatiment pourtant atteindra la brute tuée par un gondolier tout dévoué à sa maîtresse, mais la pauvre amoureuse verra sa raison s'enfuir devant tant d'horreur et bientôt sa mort sera sa délivrance.

Cette triste fin nous laisse sous une impression plutôt pénible, mais il faut bien admettre que toutes les histoires ne peuvent pas finir par des mariages comme dans les contes de fées, la vie réelle n'est pas aussi belle hélas, et nous en voyons des exemples tous les jours.

M<sup>lle</sup> Madeline Lyrisse est une très touchante pauvre sacrifiée et pour laquelle la vie n'aura été qu'une suite de déceptions; M<sup>lle</sup> Claude Mérelle, d'une beauté fatale, est bien la créature dangereuse qui, pour satisfaire ses rancunes, n'hésite pas à commettre des infamies.

MM. Canière, Rieffler et Brunelle complètent très heureusement cet ensemble de comédiens brillants et de talent consommé.

Le décor est splendide puisque nous pouvons admirer Venise et toutes ses merveilles, qu'une photographie

éblouissante reproduit avec une remarquable exactitude.

Ce spectacle lui seul suffirait pour justifier le succès très mérité que vient d'obtenir ce film français, un des meilleurs présentés jusqu'à ce jour.



### First National Location

**La petite baignade.** — Charles Ray est un véritable artiste dans toute l'acception du mot.

Voilà un homme qui, à lui seul, tient l'intérêt pendant 1,500 mètres. C'est un record !

Dans **La petite baignade**, Charles Ray joue le rôle d'un jeune écolier de la campagne, fervent de l'école buissonnière, mauvais sujet, ne sachant jamais ses leçons et troublant la majesté de la classe par les niches qu'il fait à ses petits camarades.

On chercherait en vain un scénario dans ce film. Mais, si extraordinaire que cela paraisse, on n'en a nul besoin. C'est une succession de scènes amusantes, de menus tableaux pris sur le vif, évoquant pour chacun de nous les souvenirs lointains des heures charmantes passées sur les bancs de l'école primaire.

Il faut voir les attitudes et les jeux de physionomie de Charles Ray.

C'est du Charlot, mais du Charlot policé, spirituel, sans gros effets.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'on risque de lancer un film d'un genre si nouveau dans le public, pour lequel « comédie comique » est synonyme d'acrobaties bouffonnes et de poursuites à cascades.

Il y a dans **La petite baignade**, l'expression d'une formule artistique inexploitée et dont le succès ne peut faire de doute.

Enfin, nous n'avons compté durant ces 1,500 mètres que 39 sous-titres. Autre record. Et même, on aurait pu s'en passer tout à fait.

*La petite baignade* est la preuve indiscutable qu'on

C'est le Lundi

**27 MARS, APRÈS-MIDI**

qu'aura lieu

au " Palais de la Mutualité "

la présentation

de

# ROMAN VÉCU

Grand drame d'aventures

— interprété par —

JANE GAIL, JOHN CHARLES

et

CHARLES GOTTHOLD

(MUNDUS-FILM)

CONTINENTAL - FILM

(CINÉ-D'ART)

2, Rue Blanche (Place de la Trinité) PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUDAINE 21-00

peut faire rire au cinéma, sans recourir à des moyens épais et rudes.

*La petite baignade* marque un progrès sensationnel dans le perfectionnement de l'art qui nous est cher.



### Pathé-Consortium-Cinéma

**Les Roquevillard**, drame (1.960 m.). — M. Henry Bordeaux en écrivant son roman d'où l'on a tiré ce film n'a eu qu'une pensée : mettre l'honneur du nom d'une famille ancestrale au-dessus de tout.

Il est difficile de traiter au Cinéma de tels sujets qui ne vivent que par la façon magistrale dont ils ont été écrits par leurs auteurs ; l'admirable ouvrage de M. Henry Bordeaux en est une preuve évidente.

Le scénario cependant suit très fidèlement le roman, mais il faut à chaque instant couper les tableaux pour intercaler les sous-titres et ces arrêts obligatoires ralentissent le mouvement des scènes capitales et nuisent à leur effet.

Les « Roquevillard », dont l'honorabilité est proverbiale en Savoie, verront pourtant pâlir leur réputation, car un des derniers descendants, Maurice, le fils de François préparant son droit chez le notaire du pays, M<sup>e</sup> Frosne est devenu l'amant d'Edith, la femme de cet officier ministériel. Afin de mieux cacher leurs amours, les deux coupables décident de fuir ensemble et partent pour Turin.

M<sup>e</sup> Frosne constate, en même temps que la disparition de sa femme, qu'un pli de 150.000 francs déposé dans son coffre-fort ne s'y trouve plus.

Seul Maurice Roquevillard a eu entre les mains les clefs de ce coffre, aussi le notaire n'hésite-t-il pas à déposer une plainte contre le jeune homme.

En vain le malheureux père offrira-t-il de rembourser M<sup>e</sup> Frosne, en vendant son domaine : « La Vigie », la plainte n'en suivra pas moins son cours.

Maurice, averti, quitte précipitamment Edith et vient se mettre à la disposition de la justice. Il est hors de doute que ce n'est pas lui le voleur, mais bien Edith qui, avant son départ, s'est appropriée cette somme nécessaire pour leur subsistance, seulement Maurice ne veut pas que sa maîtresse soit mêlée au procès, et, s'il persistait dans cette voie, ce serait sa condamnation assurée et la ruine de sa famille.

Un violent combat s'effectue chez François Roquevillard, c'est lui qui prendra la défense de son fils et fera éclater son innocence.

Bien entendu, tout s'arrange au mieux et Maurice est acquitté.

L'honneur sera sauf et les Roquevillard auront encore droit de porter la tête haute.

M. Desjardins, que nous voyons souvent maintenant sur l'écran, a su animer de son grand talent cette silhouette austère de François, la mieux venue du

roman, à côté de lui, il faut citer de suite M<sup>me</sup> J. Desclos-Guitry, sous les traits de la femme adultère qui celle-là veut vivre sa vie. La très sympathique artiste a eu de très beaux élans notamment dans la scène où elle se retrouve en face de son mari, lorsqu'elle revient chez François.

Citons encore M. Van Daële, dans un rôle effacé, et M. Melchior. La mise en scène est soignée et souvent artistique.



### Films Erka

**Un beau joueur**, comédie (1.600 m.). — Il suffit que Will Rogers paraisse dans un film pour que celui-ci prenne une importance qu'il n'aurait pas sans cet artiste d'une originalité extrême. Cette fois encore il a gagné la partie car Vill Rogers est « un beau joueur » dans toute l'acception du mot.

Son flegme inimitable, sa malice narquoise, sa nonchalance trompeuse en font un acteur unique, et c'est grâce à toutes ses qualités qu'il a su à nouveau nous réjouir, nous émouvoir, et nous faire penser !

**La Galère infernale**, drame (1.700 m.). — Ce drame étrange dépasse l'imagination, car il met aux prises un père et un fils aimant tous deux la même femme, qui n'est autre que sa fille et naturellement la sœur du jeune homme. Cette jeune fille a disparu toute jeune ainsi que sa mère, heureusement grâce à un médaillon, le père reconnaît son enfant et sachant les mauvais instincts de son fils il n'hésite pas à le tuer, lui-même meurt assassiné par ordre de cet être dénaturé !

Ces mœurs épouvantables n'ont d'excuse que le milieu présenté : un vaisseau dont l'équipage y compris le capitaine, est une réunion de matelots ressemblant plutôt à des forbans capables des pires actions. Seul le second fait tache au milieu de ces bandits, mais ses vertus seront récompensées puisqu'il épousera l'infortunée jeune fille, cause de ce débordement de passions malsaines.

Il faut reconnaître que ce drame terrible est interprété par des artistes de haute valeur, c'est ainsi que Russel Simpson est un capitaine de vaisseau d'une réalité saisissante, il a fait trembler dans sa scène d'ivresse et il a su émouvoir dans celle, toute de sentiment, lorsqu'il reconnaît sa fille. Nommons encore James Masson, sous les traits du fils dénaturé, John Bovers, et Miss Hélène Chadwick, touchante à souhait.

Les amateurs d'émotions fortes goûteront fort ce film qui leur donnera toute satisfaction.

Edmond FLOURY

# SON ALTESSE



### BIENVENUE

Notre distingué confrère britannique M. E. Flechter-Clayton dont nous avons eu souvent le plaisir de suivre avec intérêt les articles publiés par *The Kinematograph Weekly*, vient de s'installer à Paris où il sera le correspondant de la grande revue cinématographique anglaise.

Nous souhaitons d'autant plus volontiers à M. Flechter-Clayton une cordiale bienvenue, qu'il s'est toujours manifesté comme un ami de notre pays et un juste appréciateur du film français.



### LA TAXE SUR LES SPECTACLES

La taxe sur les spectacles a produit, pendant le mois de février dernier, 4,858,000 francs, somme supérieure de 76,000 francs aux évaluations et inférieure de 191,000 francs au rendement de février 1921.

Pour les deux premiers mois de l'exercice, la taxe a fait encaisser par le Trésor 7,310,000 francs; ce chiffre est inférieur de 225,000 francs aux prévisions budgétaires et de 157,000 francs au produit de la période correspondante de 1921.



### A LA « PHOCÉA »

A propos des *Mystères de Paris*, d'après le célèbre roman d'Eugène Sue, que Ch. Burguet a adapté et tourne en ce moment pour la populaire marque « Phocéa », voici ce qu'écrivait *l'Illustration* lors de la création de la pièce au Théâtre de la Porte Saint-Martin en 1844 :

« Non, jamais événement ne causa une plus vive « émotion; dès l'après-midi, le boulevard Saint-Martin « était encombré d'une foule immense; une queue formidable et bruyante s'agitait aux portes du théâtre « en replis tortueux, toutes les avenues étaient obs- « truées, et les passants, étonnés de cette affluence, « s'arrêtaient sur les dalles du boulevard en formant

« un vaste amphithéâtre de curieux ébahis; au bureau « de location on se disputait les stalles et les loges; « supposez la salle vaste comme la place du Carrousel, « tout au plus aurait-elle suffi à contenir et à satisfaire « les tumultueux amateurs qui se succédaient par « douzaine. On aurait coté les billets à cinquante francs, « que les acheteurs n'auraient pas reculé. »

Il nous sera bientôt donné de revenir sur l'événement artistique sensationnel que nous prépare la « Phocéa ».



### LE CLUB DU CINÉMA.

Nous espérons pouvoir donner bientôt d'intéressants renseignements sur le club du cinéma dont nos amis Croze, Jeanne et Chataigner s'occupent activement. Ils ont de grands projets qu'une commission spéciale étudie. Nous leur souhaitons, de tout cœur, bonne réussite.



### ON TOURNE.

La « Silex-Film » vient de charger M. Andréani, le metteur en scène bien connu, de mettre en scène son nouveau film tiré du roman de Marcel Nadaud, et portant le titre de « Ziska ».

M. Edmond Floury fils, l'opérateur très apprécié, a été spécialement choisi pour l'enregistrement des prises de vues.

Sa collaboration artistique ne pourra que contribuer au succès de cette nouvelle œuvre dont on dit le plus grand bien.



### PRODUCTION « GAUMONT »

Le Comptoir Ciné-Location Gaumont a l'honneur d'informer MM. les Directeurs que quatre épisodes du grand film : *En Mission au Pays des Fauves*, ciné-roman en 12 épisodes (Sélig-Film Exclusivité

Téléphone { BERGÈRE 41-75  
GUTENBERG 03-24

## MESSIEURS LES DIRECTEURS,

à noter pour votre prochain programme :

### DEUX FILMS DE PREMIER ORDRE

# Le Cœur Dominateur

DRAME DE LA VIE RUSTIQUE

(1.500 mètres environ)

Rien du film cow-boy, mais toute l'intensité du plus poignant conflit de sentiments dans un cadre de merveilleuse nature

# Le Rêve d'André

COMÉDIE SPORTIVE A TRANSFORMATIONS

Conception d'un genre inédit

Interprétée par ANDRÉ SECHAN, dans un quadruple rôle

MISE EN SCÈNE D'AMÉDÉE RASTRELLI

PRÉSENTATION

Le MERCREDI 22 MARS 1922, à 2 heures après midi, Palais de la Mutualité, salle du rez-de-chaussée

Par : **EXCHANGE-UNION-FILM C<sup>o</sup>**

5, Rue Bergère, PARIS

Gaumont) seront présentés en séance spéciale et privée le samedi 25 mars à 14 heures 30 dans la grande salle du « Gaumont-Palace » (ouverture des portes à 13 heures 45) Ce ciné-roman, qui sera adapté par Guy de Teramond dans le journal *l'Eclair* sera édité le 19 mai, c'est-à-dire le jour même de l'édition du dernier épisode de *Pari-sette*.

Comme d'habitude, cette présentation est absolument privée et la carte d'invitation spéciale du Comptoir Ciné-Location « Gaumont » sera seule valable.

**Le Fils de Madame Sans-Gêne**, le grand succès de « Gaumont Location », superproduction de l'U. C. I., roman de M. Emile Moreau, sera publié dans *Mon Ciné*, à partir du 15 avril prochain.

### LA MAUVAISE HEURE.

La Chambre a porté un mauvais coup au Cinéma en votant l'heure d'été contre laquelle s'était prononcé le Sénat. Ainsi que nous l'avions établi déjà et que, d'ailleurs, chacun peut s'en rendre compte, l'avance de l'heure est funeste au cinéma où l'on est peu tenté d'entrer alors qu'il fait encore jour.

Aussi faut-il s'attendre à ce que, cet été, beaucoup d'établissements, déjà cruellement éprouvés par la crise décident de fermer leurs portes en attendant des temps... et une heure plus favorable.

### A TRAVERS LES PETITES AFFICHES.

**Liquidation judiciaire.** — Sont invités à se rendre aux jours et heures indiqués ci-après au Tribunal de Commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de MM. les Juges-Commissaires, examiner la situation des débiteurs et être consultés : 1. Sur la nomination des liquidateurs; 2. et sur l'utilité d'élire immédiatement parmi eux, un ou deux contrôleurs, MM. les créanciers des ci-après nommés.

*Société générale d'exploitation de théâtres et de concerts*, société anonyme, au capital de 2.750.000 francs, avec siège social rue du Faubourg-Montmartre, n° 8. Le 22 mars 1922, à 3 heures. (N° 2347 du greffe).

*Nota.* — Les titres accompagnés d'un bordereau peuvent être remis dès à présent, soit au greffe, bureau n° 7, soit entre les mains des liquidateurs.

**Faillite.** — Suivant exploit de Poyard, huissier à Paris, en date du 9 mars 1922, M. Golberg (Henry-John), Directeur de Théâtre, demeurant à Paris, 44, rue de Miromesnil a formé opposition au jugement rendu par le Tribunal de Commerce de la Seine, le 3 mars 1922, qui l'a déclaré en état de faillite.

Les créanciers intéressés au maintien de la faillite sont priés de se faire connaître et de déposer leur titres de créances entre les mains de M. Paul Armand, syndic, 17, rue Séguier, Paris.

**Ventes de cinémas.** — M<sup>me</sup> Robas a vendu le cinéma avec bar, 32, rue de Vincennes, à Montreuil. — M<sup>me</sup> Coville a vendu, à M. Pognant, le cinéma, 29, rue de Paris, à Essonne.

**Convocations d'assemblées.** — Erratum à la convocation de l'assemblée générale de la « Société générale des cinématographes Radios », 6 mars, capital social, lire : 400.000 francs et non 1.400.000 francs. — « Madeleine Cinéma », assemblée extraordinaire, le 23 mars, au siège.

### MODIFICATION DE STATUTS

**Société Française « Pathé Nord »**, concessionnaire de la marque « Pathé » en Russie, Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs, Siège social : 13, boulevard Malesherbes, Paris.

I. — Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la « Société Française Pathé Nord, concessionnaire de la marque Pathé en Russie », Société anonyme au capital alors de 6.500.000 fr., dont le siège est à Paris, 13, boulevard Malesherbes, en date à Paris, du 18 février 1922, enregistré, il appert :

1<sup>o</sup> Que l'assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale, qui sera désormais : « Société Française Pathé Nord, concessionnaire de la marque Pathé en Russie ».

2<sup>o</sup> Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires modifiant la résolution précédemment prise par l'assemblée du 14 décembre 1921, a décidé de porter le capital social de 6.500.000 francs à 10.000.000, par la création de 35.000 actions nouvelles de 100 francs chacune entièrement libérées; lesdites actions destinées à être attribuées en représentation des apports ci-après énoncés.

3<sup>o</sup> Qu'il a été fait apport à la Société de la jouissance exclusive de la marque « Pathé » pendant soixante quinze ans sur le territoire russe aux conditions prévues dans des conventions passées par la « Société Pathé Cinéma », avec M. Halbmillion, ainsi que d'autres droits et avantages énoncés auxdits accords.

Cet apport a été consenti moyennant l'attribution des 35.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées précédemment créées ;

4<sup>o</sup> Que l'assemblée a désigné M. Alexandre Grosman comme commissaire, chargé de faire un rapport sur la valeur de cet apport.

II. — Du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires en date à Paris du 6 novembre 1921, il appert que

NEW-YORK \* BRUXELLES \* AMSTERDAM \* BARCELONE \* ROME



S. A. F. F. I., LA PLUS PUISSANTE FIRME D'ÉCHANGE  
 ACHÈTE ET VEND DES FILMS DANS LE MONDE ENTIER

LONDRES \* GENEVE \* BUCAREST \* VIENNE \* PRAGUE

ladite assemblée a autorisée le remboursement à M. Halbmillion d'une somme de 240.000 francs, montant de diverses dépenses par lui faites antérieurement à la constitution de la Société, mais pour le compte et au profit de ladite Société.

Du procès-verbal de l'assemblée ci-dessus visée, en date à Paris du 18 février 1922, il appert que ladite assemblée a désigné un commissaire chargé de vérifier et d'apprécier cet avantage particulier consenti à M. Halbmillion.

III. — Du procès-verbal, enregistré, d'une assemblée générale extraordinaire en date à Paris du 1<sup>er</sup> mars 1922, de tous les actionnaires anciens et nouveaux, il appert que l'assemblée a :

a) Adopté les conclusions du rapport du commissaire précédemment nommé et approuvé l'apport en nature ci-dessus énoncé, ainsi que l'attribution à la rémunération de cet apport des 35.000 actions nouvelles.

b) Adopté les conclusions du rapport du commissaire chargé d'apprécier le remboursement de 240.000 fr., et approuvé ce remboursement et les dépenses qui en étaient la cause;

c) Décidé que sur les 35.000 actions nouvelles créées et attribuées à la rémunération d'apport, 15.000 portant les nos 65.001 à 80.000 auront en cas d'augmentation du capital, ou d'émission d'obligations, le droit d'exiger leur remboursement au pair;

d) Apporté par suite de la réalisation de l'augmentation de capital, les modifications suivantes aux statuts :

Article 7 (Rédaction nouvelle)

I. — Le capital social est fixé à 10 millions de francs, divisé en 100.000 actions de 100 francs chacune, dont 65.000 à souscrire en numéraire et à libérer d'au moins un quart en souscrivant et 35.000 entièrement libérées, qui ont été attribuées à la rémunération des apports suivants :

II. — La Société « Pathé Cinéma » et M. Halbmillion, conjointement ont fait apport à la Société, de la jouissance exclusive de la marque « Pathé » pendant soixante-quinze ans, à partir de la constitution de la Société et pour l'étendue de la Russie.

En rémunération de cet apport, il leur a été attribué conjointement 35.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées à prendre sur celles ci-après créées.

III. — Il est expressément spécifié que sur ces

35.000 actions, 15.000 portant les nos 65.001 à 80.000 auront en cas d'augmentation du capital ou d'émission d'obligations, le droit d'exiger leur remboursement au pair; ce remboursement, s'il était exigé, entraînant une réduction correspondante du capital social.

e) Apporté, en outre, les modifications suivantes aux statuts :

1<sup>o</sup> Le dernier § de l'article 8 devenu sans objet est supprimé;

2<sup>o</sup> La dernière phrase du dernier § de l'article 36, à savoir : « excepté pour les délibérations relatives à l'approbation de leur comptes et à leur quitus », est supprimé;

3<sup>o</sup> Le premier § de l'article 37 est modifié et remplacé par le texte suivant : « Il est dressé lors de chaque assemblée générale, une feuille de présence qui contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions par eux déposées »;

4<sup>o</sup> Dans l'article 41, § 2, la phrase : « l'augmentation du capital social au delà de six millions et demi de francs ou sa réduction » est remplacé par le texte suivant : « l'augmentation du capital ou sa réduction »;

5<sup>o</sup> Au premier § de l'article 44 est ajouté le texte suivant : « Toutefois, dans les assemblées extraordinaires délibérant dans les cas prévus à l'article 41 ci-dessus, les résolutions, pour être valables doivent réunir une majorité des deux tiers »;

6<sup>o</sup> Dans l'article 48, § 1 « dans le courant de janvier » est remplacé par « au 31 décembre ».

IV. — Aux termes du procès-verbal d'une délibération prise le 14 février par le Conseil d'administration, enregistré, le siège social précédemment situé, 3, rue de Chaillot, est transféré au 13, boulevard Malesherbes, à Paris.

« Copie des procès-verbaux des dites délibérations en date des 14 et 18 février et 1<sup>er</sup> mars 1922, ont été déposées aux greffes du Tribunal de Commerce de la Seine et de la Justice de paix du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le 13 mars 1922.

« Un extrait enregistré du procès-verbal de la délibération du Conseil d'administration ci-dessus visé, a été, en outre, déposé au greffe de la Justice de paix du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le 13 mars 1922 ».

Pour extrait et mention :

Le Président du Conseil d'Administration.

VIENT DE PARAÎTRE :

LE VADE-MECUM de L'OPÉRATEUR CINÉMATOGRAHISTE

Deuxième édition revue et considérablement augmentée, par R. FILMOS

300 pages, 87 dessins et schémas, 7 tables. — Indispensable à MM. les Opérateurs et Exploitants Cinématographistes

EN VENTE A LA MAISON DU CINÉMA. — PRIX: 9 FRANCS (PORT EN SUS 1 FRANC)



EXTRAIT DU PROGRAMME OFFICIEL  
de la CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DE LA CINÉMATOGRAPHIE

LUNDI 20 MARS

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, Rue Saint-Martin

Salle du Rez-de-Chaussée

(à 2 heures)

Fox Film Location

17, rue Pigalle Téléphone : Trudaine 66-73  
Location : 21, rue Fontaine Téléphone : Trudaine 28-66

L'Enjeu mortel, comédie dramatique, avec William Russel (1 affiche 120/160, jeux de 10 photos 18/24) ..... 1.575 m. env.

Gare la Bombe, fantaisie burlesque, sunshine comédie (1 affiche 120/160, jeux de 10 photos 18/24) ..... 600 —

Un Oiseau rare, dessins animés avec Dick et Jeff ..... 200 —

Total ..... 2.375 m. env.

Salle du Premier Etage

(à 2 heures)

Union-Éclair-Location

12, rue Gaillon Téléphone : Louvre 14-18  
Central 32-64

Cinés Romans. — LE SECRET D'ALTA ROCCA, grand ciné-roman français en 12 épisodes de M. Valentin Mandelstamm, mis en scène par M. Liabel, publié par Le Journal (affiches, photos, notices).

(Les 4 premiers épisodes)

Christie Comedy. — Une Maison de Fous, comédie (affiches, photos, notices) ..... 600 m. env.

(à 4 heures)

Agence Générale Cinématographique

12, rue Gaillon.

C. U. C. — A travers la Guinée, plein air ..... 250 m. env.

Universal Film. — L'Infortuné Rigouillard, comique ..... 540 —

Goldwyn. — La Victime inconnue, comédie dramatique, interprétée par Pauline Frederick 1.460 —

Mutual. — Charlot pompier, comique ..... 650 —

Total ..... 2.900 m. env.

MARDI 21 MARS

SALON DE VISIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

3, rue Caulaincourt

(à 2 h. 30)

Comptoir Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes Téléphone : Nord 51-13

Pour être édité le 24 mars 1922

Gaumont Actualités N° 12 ..... 200 m. env.

Pour être édité le 5 mai 1922

Gaumont. — Un coin du Rouergue (Le Sud Banézien), plein air ..... 150 —

Joan Comedy. — Exclusivité Gaumont. — Abominations et Détonations, comédie comique, interprétée par Billy West (1 affiche 110/150) 580 —

Robertson Co. — Selection Thomas Film. — Exclusivité Gaumont. — Kismet, fantaisie dramatique, d'après la pièce d'Edouard Knoblock interprétée par Otto Skinner (2 affiches 150/220, 1 affiche 220/300, 1 affiche photo 90/130, 1 jeu de photos 18/24) ..... 2.095 m. env.

Film des Théâtres Gaumont. — PARISSETTE, grand ciné-roman en 12 épisodes de Louis Feuillade, adapté par Paul Cartoux, publié par le journal L'Intransigeant (1 affiche 150/220, 1 affiche photo 90/130, 1 jeu de photos 24/30).

10<sup>e</sup> Episode : Le Triomphe de Cogolin ..... 800 —

Total ..... 4.825 m. env.

SALON DE VISIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

3, rue Caulaincourt

(à 2 h. 30)

Select Distribution

30, rue des Alouettes Téléphone : Nord 51-13

Pour être édité le 5 mai 1922

Selznick Film. — Une Chaîne, comédie dramatique, interprétée par Eugène O'Brien (1 affiche 210/210, 1 affiche 105/210, 1 affiche 75/105, 1 jeu de photos 18/24) ..... 1.600 m. env.

Lone Star. — Serment Filial, drame ..... 700 —

Total ..... 2.300 m. env.

MERCREDI 22 MARS

PALAIS DE LA MUTUALITÉ, 325, rue Saint-Martin

(à 9 h. 45)

Pathé Consortium Cinéma

67, faubourg Saint-Martin Téléphone : Nord 60-58

Edition du 5 mai

Pathé Consortium Cinéma. — Le 15<sup>e</sup> Prélude de Chopin, drame en 5 parties, avec M. André Nox et Mme Nathalie Kovanko (2 affiches 120/160, série de photos) ..... 1.690 m. env.

Pathé Consortium Cinéma. — Charlot et l'amour de Mabel, comique en 2 parties (1 affiche 120/160) (Réédition) ..... 415 m. env.

Pathé Consortium Cinéma. — Pathé Revue (1 affiche générale 120/160).

Pathé Consortium Cinéma. — Pathé Journal, actualités (1 affiche générale 120/160).

Total ..... 2.105 m. env.

HORS PROGRAMME

Export Union Film. — Fritzigli fait du Spiritisme, comique joué par André Séchan (1 affiche 80/120) ..... 355 m. env.

Salle du Rez-de-Chaussée

(à 2 heures)

Exchange Union Film Co

5, rue Bergère.

Himalaya Triangle. — Le Cœur Dominateur, drame en 5 parties (affiche 160/140) ..... 1.500 m. env.

Exchange Union Film Co. — Le Rêve d'André, comédie sportive, interprétée par André Séchan (affiche 160/140) ..... 1.000 —

Exchange Union Film Co. — Le Cirque de Gavarnie, actualité ..... 220 —

Total ..... 2.720 m. env.

(à 3 h. 45)

Établissements L. Van Goitsenhoven

16, rue Chauveau Lagarde Téléphone : Central 60-79

Butcher Films. — Le Chevalier de la Vengeance, film en couleurs, drame (affiches et photos) ..... 1.750 m. env.

Belgica. — Place aux Femmes, comédie comique (affiches) ..... 685 —

Belgica. — Dans les Fjords du Nord, plein air 160 —

Total ..... 2.535 m. env.

Dans votre intérêt

N'ACHETEZ PAS DE FAUTEUILS

sans avoir demandé le dernier prix-courant illustré de

LA MAISON DU CINÉMA

Salle du Premier Etage

(à 2 heures)

**Films Erka**38bis, avenue de la République Téléphone : Roquette 10-68  
— 10-69

Livrable 28 avril.

*Goldwyn.* — *Tity la Sauvageonne*, comédie gaie, avec Mabel Normand (affiches, photos, clichés).*Goldwyn.* — *L'Affaire Paliser*, drame avec Pauline Frédérick (affiches, photos, clichés).

(à 3 h. 45)

**Société Française des Films Artistiques**36, avenue Hoche Téléphone : Elysée 60-20  
— 60-21*Playgars Pictures.* — *Mademoiselle Papillon*, comédie en 4 parties, avec Marjorie Daw (affiche 120/160, photos 18/24).*Film français.* — *Exclusivité S. F. F. A.* — *A Cœur Vaillant, rien d'impossible*, comédie sentimentale (affiche 120/160, photos)..... 645 m. env.*Exclusivité S. F. F. A.* — *Fatty au tobogan*, comique (affiche 120/150, photos)..... 335 —

Total..... 980 m. env.

**JEUDI 23 MARS**

SALLE MARIVAUX, 13, Boulevard des Italiens

(à 10 heures)

**Société Anonyme Française des Films Paramount**63, avenue des Champs-Élysées Téléphone : Elysée 66-91  
— 66-91

Livrable le 12 mai 1922

*Paramount.* — *Sa 40 H.-P.*, comédie interprétée par Wallace Reid (1 affiche 120/160, 1 affiche anglaise 2/2 et 1 affiche anglaise 2/1)..... 1.600 m. env.*Paramount.* — *L'Obstacle*, comédie dramatique interprétée par Ethel Clayton (1 affiche 120/160, affiches anglaises 2/2 et 2/1)..... 1.550 —*Paramount.* — *Paramount Magazine N° 30*, documentaire..... 150 —a) *Un théâtre populaire à New-York.*b) *Animaux fétiches.*

Total..... 3.300 m. env.

Le Gérant : E. LOUCHET.

Imp. C. PAILLÉ, 7, rue Darcet, Paris (17<sup>e</sup>)TOUT LE MATÉRIEL  
CINÉMATOGRAPHIQUE

est en vente

A LA MAISON DU CINÉMA

AUTEURS  
METTEURS EN SCÈNE  
ÉDITEURS

vous avez

à la

MAISON DU CINÉMA

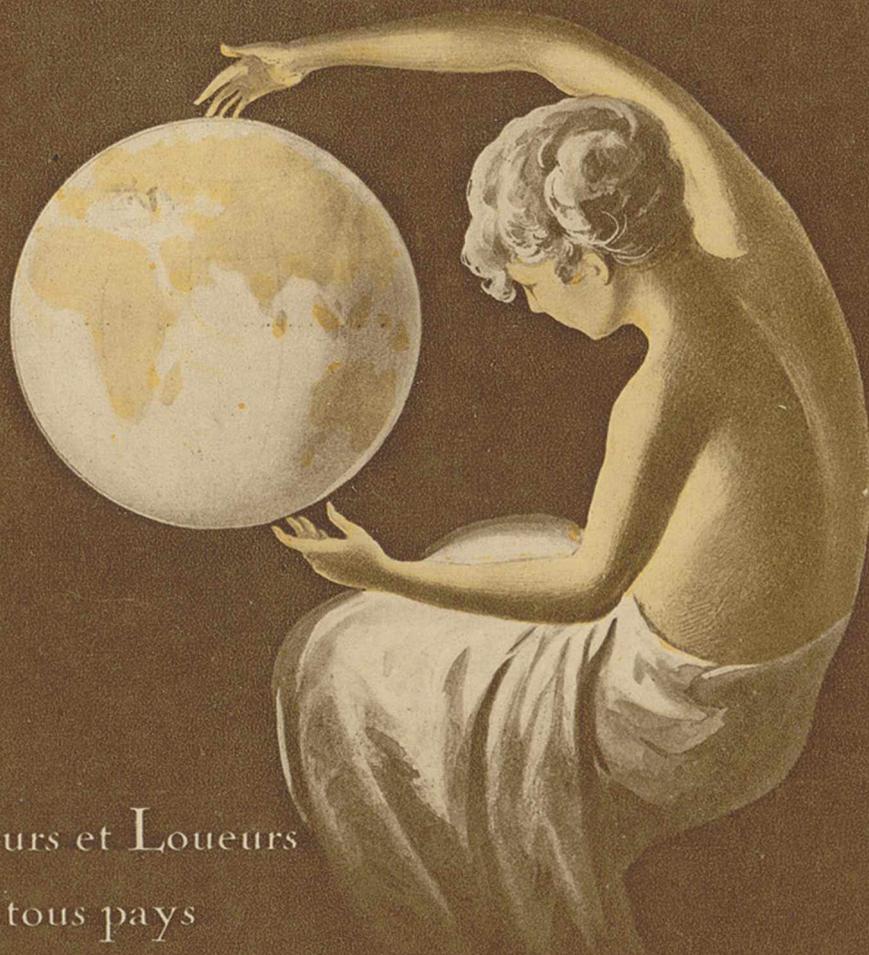
DEUX  
SALLES DE PROJECTIONS  
Modernes et Luxueuses

pour

Y PASSER VOS FILMS

# MUNDUS-FILM

12, Chaussée-d'Antin, PARIS



Acheteurs et Loueurs  
de tous pays  
qui vous adressez à la

## MUNDUS-FILM

êtes sûrs d'y trouver tous les Grands Films et les meilleures  
exclusivités du Monde entier

Producteurs,

Vous y avez la certitude du placement et du meilleur rendement  
de vos bandes.

## LE CAUCHEMAR

Exclusivité « Gaumont »

Fille unique d'un gros industriel, Irène Fletcher a été, pendant toute sa jeunesse, exagérément gâtée par son père. Quelle n'est donc pas sa surprise, voire son irritation quand elle apprend que ce dernier vient de se ruiner à la suite de spéculations malheureuses. Elle quitte, en colère le bureau où elle vient d'apprendre la terrible nouvelle, grimpe l'escalier quatre à quatre, glisse, s'évanouit, et... une série de catastrophes invraisemblables s'abat sur elle. A bout de ressources, M. Fletcher s'est adressé au couturier Charlie Munson pour en obtenir quelques subsides. Charlie, qui aime Irène, consent à tout si on lui promet la main de la jeune fille. Mais celle-ci, ignorant cette combinaison, s'est secrètement mariée à John Marshall. Munson l'apprend, cesse toute allocation à M. Fletcher qui se tue pour échapper à la faillite. Irène serait cependant heureuse avec John si, un jour, à la suite d'un voyage, son mari ne disparaissait mystérieusement. Le malheureux, victime d'un accident, a brusquement perdu la mémoire. Il lui est impossible de donner son nom, son adresse. Seul, Charlie a découvert l'hôpital où il est en traitement. Mais, au lieu de le révéler à Irène, il abuse de la situation et se conduit en goujat avec la jeune femme. Il l'attire finalement chez lui et la brutalise odieusement quand survient John qui a brusquement recouvré la mémoire, et revenu, à tout appris. Il se précipite sur Charlie; Irène le seconde. Munson git bientôt à terre, inanimé. On va arrêter les coupables... Mais, à cet instant, Irène se réveille. Tout cela n'était qu'un affreux cauchemar consécutif à son évanouissement. Charlie n'a jamais joué le rôle odieux que lui a prêté l'imagination délirante d'Irène. En revanche, John Marshall, qui aime depuis toujours la jeune fille, ne demandera qu'à reprendre pour de bon l'amoureuse existence qu'il menait auprès d'elle durant les précieuses et fugitives minutes d'un songe...

## LA DAME VOILÉE

Exclusivité « Gaumont »

Georges Raineri, rédacteur à un grand journal quotidien, fait son métier avec passion. Il s'est spécialisé dans les affaires criminelles et son nom fait autorité. Une nuit en rentrant chez lui, il rencontre une jeune femme élégante en proie à une vive émotion. Il demeure avec elle quelques instants et la jolie inconnue s'enfuit après avoir entr'ouvert son voile. Dans sa précipitation elle a perdu un gant que Georges conserve comme un objet précieux. Un moment après, notre héros aperçoit un rassemblement. S'étant approché, il constate que l'on vient de découvrir dans un fiacre le cadavre du banquier Faurengi qui a été assassiné. Il trouve dans le fiacre le cadavre d'une femme et une mèche de cheveux. Ces cheveux sont exactement pareils à ceux de la jeune femme qu'il vient de rencontrer.

Notre héros se souvenant de l'émotion de son inconnue et rapprochant les deux faits est convaincu de la culpabilité de cette dernière.

Du temps a passé. Un jour, longtemps après, dans une réunion, quel est l'émoi de notre héros en reconnaissant sous le nom de Laddy Daddy sa mystérieuse inconnue. Le devoir de Georges est de la dénoncer malgré le doux sentiment qu'elle lui inspire, mais désireux de s'acquitter de son devoir avec conscience, il pénétrera dans sa chambre, la nuit en son absence afin de découvrir quelque indice nouveau qui soit de nature à le confirmer dans son jugement. Sa démarche est couronnée de succès car il trouve un gant pareil à celui de l'inconnue lui a laissé lors de sa première entrevue avec elle. A ce moment Laddy Daddy pénètre dans sa chambre et chasse Georges avec mépris. Ce dernier porte plainte et accuse Daddy du meurtre du banquier. Laddy Daddy n'a aucune peine à démontrer qu'au moment du crime elle se trouvait à l'étranger.

Georges est tourné en ridicule par les amis de cette dame et l'un d'eux le blesse assez grièvement en duel. Cependant Laddy Daddy qui lui a pardonné un acte dicté par sa conscience et le soigne avec dévouement. Un sentiment très doux les unit bientôt tous les deux.

Mais ceci n'est qu'un épisode dans l'histoire troublante que retrace ce film. Les circonstances nouvelles où Laddy Daddy paraît jouer un rôle dangereux et même criminel naissent et la remettent en cause.

Georges s'est juré de découvrir la vérité, de savoir ce qu'est réellement la mystérieuse inconnue qu'il aime. Il réussira enfin, à prouver son innocence. La véritable coupable est une personne qui lui ressemble trait pour trait et qui profite de cette ressemblance pour agir.

La véritable coupable dénoncée; Georges avec la satisfaction du devoir accompli, pourra épouser celle qui l'aime.

### DIRECTEURS, OPÉRATEURS,

Avant de fixer votre choix sur  
un POSTE DE CINÉMA ou  
TOUS ACCESSOIRES de REMPLACEMENT

— Rendez visite au —

**Service du Matériel**

de la

**MAISON DU CINÉMA**

OU CONSULTEZ SES PRIX

50, Rue de Bondy — PARIS